



Engagements OUR OCEAN 2017

Table des matières

Introduction	2
Pollution marine	3
Aires marines protégées	21
Sécurité maritime	36
Une économie bleue durable	42
Pêche durable	57
Changement climatique.....	72
Prochaines conférences Our Ocean	82

Pour plus d'information au sujet de l'édition 2017 de la conférence #OurOcean visitez www.ourocean2017.org/fr.

Avertissement: Notre objectif est de fournir des informations exactes. Si des erreurs sont portées à notre attention, nous nous efforcerons de les corriger. La Commission européenne et le service européen pour l'action extérieure déclinent cependant toute responsabilité à l'égard de ces informations. L'annonce des engagements lors de la conférence Our Ocean et leur inclusion sur la liste finale des engagements ne signifient en aucun cas que la Commission européenne se porte garante de leur légalité.

Introduction

Au cours des dernières décennies, nos environnements marins se sont largement détériorés. S'il veut inverser cette tendance, le monde doit s'engager à agir de manière durable et à investir dans des solutions innovantes. Organisées depuis 2014, les conférences Our Ocean ont pour but de soutenir ces engagements.

L'édition 2017 de la conférence Our Ocean, organisée à Malte à l'initiative de l'Union européenne, a suscité un niveau d'ambition sans précédent:

- 437 engagements tangibles et mesurables
- 7,2 milliards d'euros de promesses financières
- 2,5 millions de kilomètres carrés de zones marines protégées supplémentaires

Avec 100 engagements émanant du monde de l'entreprise, la conférence de 2017 a pour la première fois mobilisé à grande échelle le secteur des affaires en faveur de la conservation des océans. À eux seuls, les 36 engagements de l'Union européenne s'élèvent à 550 millions d'euros et, en comptant les États membres et la Banque européenne d'investissement, la promesse totale à l'échelle de l'UE dépasse les 2,8 milliards d'euros. D'autres pays, des ONG, des fondations, des instituts de recherche et des organisations internationales ont mis sur la table près de 300 engagements, faisant la preuve que la détermination à agir est véritablement mondiale. Au total, le niveau des promesses a quasiment doublé depuis 2014, les zones marines protégées ont été augmentées de manière substantielle et des actions dont les effets se feront sentir aux quatre coins des océans ont été lancées.

La République des Palaos a annoncé qu'elle organiserait l'édition 2020 de la conférence Our Ocean.



Pollution marine

L'Union européenne a annoncé le lancement de WISE-Marine, un portail d'accès à des informations sur les questions liées à l'eau au niveau européen, destiné au grand public et aux parties prenantes, visant à promouvoir une meilleure gouvernance des océans et une meilleure gestion écosystémique. La plateforme sera encore élargie et intégrée dans les années à venir.

L'Union européenne a annoncé qu'elle versera 2 millions d'euros en 2017 pour soutenir la mise en œuvre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» par les États membres et 2,3 millions d'euros supplémentaires à l'appui de la coopération régionale et inter-régionale pour cet objectif. La législation de l'UE vise à parvenir à un bon état écologique des eaux des États membres de l'UE d'ici 2020 et à protéger les réserves de ressources dont dépendent les activités socio-économiques liées à la mer.

L'Union européenne a annoncé qu'elle allait consacrer 2,85 millions d'euros à des projets en matière de préparation et de prévention contre la pollution marine et 2,5 millions d'euros à des exercices dans le domaine de la pollution marine afin de soutenir et de compléter les efforts de coopération transfrontières entre les pays de l'Union et les pays voisins sélectionnés.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie sur les matières plastiques, l'Union européenne a annoncé des projets de mesures visant à réduire le rejet de plastique dans l'environnement d'ici fin 2017.

L'Union européenne a annoncé des projets de mesures en 2017 afin de réduire les rejets en mer de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison.

La Commission européenne a annoncé qu'elle supprimerait progressivement, d'ici fin 2017, tous les gobelets en plastique à usage unique dans les fontaines à eau et les distributeurs automatiques dans tous ses bâtiments et lors de toutes ses réunions. Elle s'est également engagée à rendre compte, à l'occasion de la conférence «Our Ocean» de 2018, de l'ensemble de ses efforts en vue de réduire encore davantage l'utilisation d'autres articles en plastique à usage unique dans tous ses bâtiments et au cours de toutes ses manifestations. Parmi les mesures qu'elle prendra en ce sens, la Commission s'efforcera notamment d'améliorer ses marchés publics verts, de réduire les produits en plastique à usage unique dans les cantines et les cafétérias, d'encourager l'utilisation de l'eau du robinet, de lancer une large campagne de sensibilisation du personnel à la réduction des déchets, au tri et au recyclage, et d'écologiser les manifestations qu'elle organise.

L'Australie a annoncé qu'elle mettrait à jour le plan de réduction de la menace préparé en 2009 avant la mi-2018, dans le but de fournir des orientations nationales sur les actions spécifiques visant à prévenir et à atténuer les impacts des débris marins. La loi australienne sur l'environnement a qualifié de processus éminemment menaçant les blessures et les décès occasionnés aux vertébrés marins par les débris marins nuisibles. La mise à jour du plan aborde six objectifs, notamment la collecte des débris marins existants et une sensibilisation accrue du public sur ce sujet.

L'**Australie** a annoncé que son agence nationale de recherche, le CSIRO, mène un projet, doté d'un budget de 1,33 million d'euros (2 millions de dollars australiens), pour la période 2017-2020. Son objectif est d'utiliser un échantillonnage sur le terrain et une modélisation mathématique afin de documenter la répartition du plastique dans l'océan, sur les côtes et dans l'environnement du littoral généré par six à huit centres urbains majeurs et leur périphérie dont la mauvaise gestion des déchets et les rejets dans l'environnement marin sont avérés.

L'**Autriche**, conjointement avec de grandes entreprises du secteur, Greenpeace et Global 2000, a réaffirmé son engagement à réduire l'utilisation des sacs de caisse en plastique. L'objectif est d'atteindre un maximum de 25 sacs en plastique par personne et par an et de réduire l'utilisation des sacs de caisse jetables composés d'autres matières, comme le papier, d'ici 2025. Les sacs de caisse jetables, quelle qu'en soit la matière, ne seront distribués que moyennant paiement. L'Autriche publiera un rapport annuel afin d'évaluer les progrès réalisés.

L'**Autriche** a réaffirmé son engagement à investir 60 millions d'euros par an dans le traitement des eaux usées entre 2017 et 2021. Cela contribuera à réduire les émissions de nutriments et de substances dangereuses dans les rivières autrichiennes, ce qui permettra ensuite de réduire les rejets en provenance des bassins versants dans la mer. L'Autriche a également annoncé que son programme agro-environnemental, ÖPUL, verserait 65 millions d'euros par an pour l'écologisation des terres arables et la gestion des surfaces arables menacées par l'érosion et 700 000 euros par an pour la protection préventive des eaux de surfaces (bandes tampons).

Le **Bangladesh** a annoncé que les mesures législatives en vigueur ont abouti à l'interdiction de la production de sacs à provisions en plastique. Ces mesures seront renforcées par l'attribution de ressources supplémentaires visant à prévenir la production et à réduire de manière significative l'utilisation de sacs à provisions en plastique d'ici 2025. Dans un premier temps, la production de plastique sera réduite de 60 % d'ici 2019.

La Belgique a annoncé que d'ici fin 2017, elle adopterait son plan d'action fédéral pour lutter contre les déchets marins, dont la portée sera étendue pour inclure la macro et la micro-pollution, les sources terrestres et marines, les déchets produits par le secteur de la pêche, les matériaux plastiques à usage unique et les microplastiques primaires. Le plan prévoira des actions de nettoyage et de sensibilisation. Il se concentrera également sur la collaboration aux niveaux national et international.

Le **Canada** a réaffirmé son adhésion en juillet 2017 à la campagne «Mers propres» de l'ONU-Environnement dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre les déchets marins. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) afin d'améliorer les résultats du Canada en matière de réduction et de recyclage des déchets et de mettre en œuvre le plan d'action concernant les déchets du CCME.

Le **Canada** a rappelé qu'en juin 2017, il a publié le règlement relatif aux microbilles dans les articles de toilette, qui interdira la fabrication, l'importation et la vente de tous les articles de toilette contenant des microbilles en plastique, y compris les produits cosmétiques. Le règlement interdira la fabrication, l'importation et la vente d'articles de toilette utilisés pour exfolier ou purifier et contenant des microbilles en plastique, y compris les médicaments sans ordonnance et les produits de santé naturels. Aux fins du règlement, les microbilles en plastique comprennent toute particule en plastique dont la taille est inférieure ou égale à 5 mm. Les types d'articles de toilette couverts comprennent les produits pour la douche et le bain, les nettoyeurs pour la peau et le dentifrice. L'interdiction de la vente, de la fabrication et de l'importation de tous les articles de toilette et produits de santé naturels sera progressivement introduite entre le 1er janvier 2018 et le 1er juillet 2019.

Le **Canada** a réaffirmé en février 2017 qu'il consacrerait 772 624 euros (1 134 000 dollars canadiens) au soutien de deux nouveaux projets de recherche visant à assurer un suivi des contaminants et à évaluer leurs impacts sur les océans Pacifique et Arctique, en partenariat avec l'aquarium de Vancouver. Pêches et Océans Canada fournit 271 850 euros (399 000 dollars canadiens) à l'aquarium de Vancouver pour aider à la mise en œuvre du détecteur de pollution. Ce projet prélèvera des moules et des sédiments littoraux tout le long de la côte de la Colombie Britannique afin de collecter des données sur un large éventail de contaminants. L'aquarium de Vancouver reçoit 146 485 euros supplémentaires (215 000 dollars canadiens) pour étudier, pour la première fois, les microplastiques dans l'océan Arctique ainsi que leurs effets biologiques sur la vie marine. Une assistance en nature supplémentaire, comme l'utilisation d'un navire, représentant un montant de 354 290 euros (520 000 dollars canadiens), sera fournie par Pêches et Océans Canada afin de contribuer au prélèvement des échantillons.

Le **Chili** a annoncé qu'il allait interdire les sacs en plastique dans les villes côtières de l'ensemble du pays. Une fois que le Congrès national aura adopté cette loi, le Chili sera le premier pays américain à avoir mis en place ce type d'interdiction.

La **Chine** a annoncé qu'elle consacrerait 8 millions d'euros (9 millions de dollars) à des projets de recherche nationaux afin de développer une technologie de suivi et de prévention des microplastiques marins, des méduses, des marées rouges et des micro-organismes pathologiques. La Chine a également annoncé son intention de se concentrer sur l'élimination de la pollution due aux déchets plastiques dans ses estuaires et ses baies et d'élaborer des plans d'action contre la pollution due aux déchets marins.

Le **Danemark** a annoncé qu'il consacrerait 400 000 euros (3 millions de couronnes danoises) à une campagne de sensibilisation aux déchets marins en 2018, s'adressant à tous les types de pêcheurs, aux personnes en bateau, dans les ports et sur les plages.

Le **Danemark** a annoncé qu'il avait consacré 161 300 euros à une première étude concernant les déchets sur les plages dans quatre zones sélectionnées au Groenland et comprenant un suivi de la présence de microplastiques dans les fulmars.

Le **Danemark** a annoncé son intention d'apporter un soutien à hauteur de 1,273 million d'euros (1 500 000 dollars) pour le développement et la mise en œuvre du plan d'action

national indonésien sur les débris marins. L'Indonésie vise une réduction de 70 % des débris plastiques d'ici 2025 par rapport à 2017.

La **France** a annoncé qu'elle s'engageait à interdire les gobelets, les tasses et les assiettes en plastique à usage unique à partir du 1er janvier 2020. La France a également annoncé qu'elle ne vendrait plus de produits cosmétiques contenant des microbilles en plastique à compter du 1er janvier 2018, ni de cotons-tiges dont le bâtonnet est en plastique à compter du 1er janvier 2020.

La **France** a annoncé qu'elle consacrerait 500 000 euros aux activités du PNUE dans le cadre du partenariat mondial sur les déchets marins (Global Partnership on Marine Litter - GPML) de 2017 à 2020.

La **France** a annoncé qu'elle créerait d'ici le 1er janvier 2018 un réseau structuré qui abordera la question de la fin de vie des bateaux de plaisance. D'ici 2021, 26 000 bateaux vont être démantelés. Cette action contribuera à améliorer l'élimination des déchets et à promouvoir l'économie circulaire.

La **France** a annoncé qu'elle développerait au cours des cinq prochaines années une coopération transfrontière dans le cadre du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) afin de poursuivre en justice les pollueurs responsables des déversements d'hydrocarbures dans la Méditerranée occidentale.

L'**Allemagne** a annoncé le lancement du plan d'action du G20 contre les déchets marins dans le cadre de son agenda G20 de 2017. Sur proposition de l'Allemagne, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont confirmé qu'ils s'engageaient à protéger l'environnement marin en adoptant des mesures de lutte contre la pollution issue de sources terrestres et marines, en fournissant des ressources financières pour évaluer le rapport coût-efficacité et en prévenant ou en réduisant les déchets marins. Le plan établit des actions efficaces, par exemple pour faciliter la mise en œuvre du principe du «pollueur payeur», de la «responsabilité élargie du producteur» ou des programmes de dépôt, pour développer de nouvelles sources de financement au profit des systèmes de traitement des déchets efficaces et pour stimuler les innovations. Il aborde également l'éducation et la sensibilisation, ainsi que les besoins supplémentaires en matière de recherche. Dans le cadre du plan d'action, un «réseau mondial des engagés» a été lancé afin de soutenir la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action.

En 2017, l'**Allemagne** a consacré 30 millions d'euros à la mise en œuvre des projets de développement dans le cadre du «Plan d'action en dix points pour la conservation des ressources marines et des pêcheries durables». Cela inclut entre autres un financement pour les projets qui contribuent à la réalisation du plan d'action du G20 sur les déchets marins. Dans ce contexte, l'Allemagne s'engage également à faire progresser la mise en œuvre du «Blue Action Fund» pour la conservation marine, conjointement avec le gouvernement suédois qui rejoint le Blue Action Fund en 2017.

Le **Ghana** a annoncé son engagement à éliminer la pollution tout le long des côtes du pays et de réduire significativement la pollution dans l'écosystème marin d'ici 2025, en relevant les défis actuels posés par l'utilisation des matières plastiques et l'absence de tri des déchets.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle lancerait un plan d'action national sur les débris plastiques marins afin de parvenir à une baisse de 70 % de ses débris plastiques d'ici la fin 2025, contribuant ainsi à son ambition nationale de devenir un pays sans déchets. L'Indonésie a également annoncé qu'elle investirait 850 000 millions euros dans le développement d'un programme national portant sur le traitement des déchets issus de sources terrestres pour les quatre prochaines années. De plus, l'Indonésie a annoncé que la question des débris plastiques marins avait été incluse dans son programme d'éducation nationale.

L'**Irlande** a réaffirmé que d'ici la fin 2018, elle introduirait une législation nationale pour interdire la vente ou la fabrication de certains produits contenant des microbilles, notamment des cosmétiques, mais également des produits de soin corporel et de nettoyage, ainsi que des détergents et des nettoyeurs de surface abrasifs.

L'**Irlande** a annoncé un financement à hauteur de 320 000 euros en faveur du Programme pour des côtes propres en 2017 et s'engage à apporter un financement continu pour les années à venir. Ce programme, géré par An Taisce, le National Trust irlandais, encourage les communautés à travailler activement avec les autorités locales afin de protéger les plages, les mers et la vie marine d'Irlande. Ce programme comprend un Volontariat pour des côtes propres (plus de 550 groupes de volontaires pour des côtes propres ayant pour l'instant été créés) et le label Côte verte, qui est très recherché (en 2017, 62 plages ont reçu le label Côte verte en Irlande).

L'**Irlande** a annoncé qu'elle étendait à deux ports et quinze navires supplémentaires son programme de 2015 intitulé «La pêche aux déchets», qui encourageait les pêcheurs à conserver les déchets marins remontés dans leurs filets en vue de leur élimination à terre. À l'heure actuelle, 46 chalutiers immatriculés dans sept ports répartis sur la côte irlandaise participent à ce programme.

Le **Japon** a réaffirmé apporter un soutien à hauteur de 13,6 millions d'euros (15 millions de dollars) à la phase II du projet de coopération technique japonais d'initiative régionale relatif au traitement des déchets solides (J-PRISM) dans les pays des îles du Pacifique (de février 2017 à février 2022), qui se fonde sur les résultats de la phase I du J-PRISM (de février 2011 à février 2016). Ce projet vise à renforcer les capacités tant humaines qu'institutionnelles.

Le **Japon** a annoncé l'allocation d'environ 3,6 millions d'euros (4 millions de dollars), pour la période comprise entre mars 2017 et février 2022, au projet de coopération technique pour l'évaluation complète et la conservation des écosystèmes de carbone bleu et leurs services dans le triangle du corail (Blue CARES), qui consiste à réaliser une évaluation complète des politiques relatives au carbone bleu en Indonésie et aux Philippines, dans le but de proposer une stratégie de conservation du carbone bleu afin d'atténuer la perte de biodiversité et d'effectuer des améliorations environnementales. Ce projet de recherche académique conjoint

(Japon, Indonésie et les Philippines) comprendra le déploiement d'experts en matière de gestion des ressources côtières et marines en février 2018.

Le **Japon** a annoncé qu'il verserait 40 000 euros (44 000 dollars) au fonds fiduciaire pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) lors de la conférence des Nations unies pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14. Pour cette conférence, le Japon a enregistré 11 engagements volontaires axés sur les débris marins, l'acidification des océans, la pêche durable et l'aide aux PEID. Le Japon a annoncé qu'il apportait une assistance technique pour la formation de 5 000 personnes originaires des PEID pendant trois ans à compter de 2015, 4 000 ayant déjà été formées à la fin 2016.

La **République de Corée** a réaffirmé son engagement à investir 28 millions d'euros (33 millions de dollars) par an dans la gestion de l'environnement marin autour de la péninsule coréenne. Cela inclut le suivi de l'afflux de polluants dans la mer ainsi que la restauration des écosystèmes côtiers. La Corée effectuera également une recherche sur les déchets marins et ramassera les déchets marins au fond de la mer.

Malte a annoncé son engagement à introduire un programme de consignation des contenants de boisson d'ici la fin 2019 afin de garantir qu'au moins 70 % des bouteilles en plastique générées sur ses îles sont récupérées et d'atténuer l'impact produit par les déchets marins sur l'océan.

L'**île Maurice** a annoncé le renforcement des recherches concernant le lien possible entre la consommation de produits de la mer pollués et l'augmentation de maladies telles que le cancer, en étudiant l'accumulation des microplastiques au sein de la chaîne alimentaire marine et son impact potentiel sur la santé humaine pendant la période 2017 - 2022.

La **Norvège** a annoncé un programme pluriannuel dont l'objectif est d'aider les pays en développement à améliorer le traitement des déchets afin d'éviter que les déchets terrestres ne finissent dans l'océan, notamment les plastiques et les microplastiques. Le nettoyage des plages et des côtes peut également faire partie de l'initiative. Le programme sera lancé en 2018 et doté de 150 millions de couronnes norvégiennes, soit environ 16,2 millions d'euros, pour la première année.

La **Nouvelle-Zélande** a annoncé l'interdiction de tous les produits avec rinçage contenant des microbilles en plastique à des fins d'exfoliation, de purification ou de nettoyage abrasif. Outre les produits d'hygiène personnelle, cela inclut les nettoyeurs domestiques, pour les voitures et autres. L'interdiction entrera en vigueur en mai 2018.

Le **Panama** a annoncé que, d'ici 2018, il apporterait plus de 850 256 000 euros (1 milliard de dollars) au projet d'assainissement de Panama City et de sa baie afin d'assurer la réduction de la pollution marine et la restauration de la santé de la baie du Panama et des écosystèmes marins.

Le **Panama** a annoncé qu'il ratifierait la convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires de 2004 (convention BMW) dans le cadre de sa loi 41 de septembre 2016.

La **République des Palaos** a annoncé qu'elle avait introduit une législation en vue d'interdire l'importation de sacs plastiques, de manière progressive jusqu'en 2025.

Les **Philippines** ont annoncé leur engagement à lutter contre l'aggravation de la pollution marine de sources terrestres dans ses eaux. À cet effet, les Philippines vont adopter d'ici fin 2017 le programme de gestion des écosystèmes côtiers et marins (CMEMP), en appliquant une approche fondée sur la gestion côtière intégrée. Ces deux actions devraient réduire les sources de pollution locales de 50 % par rapport à 2017 et augmenter de 20 % le nombre de foyers adoptant un traitement des déchets écologique d'ici 2028.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement à développer, d'ici 2020, des plateformes et outils technologiques permettant de réduire la pollution marine et de promouvoir une économie de la mer circulaire.

Le **Portugal** a annoncé l'extension du projet «Des pêches pour une mer sans déchets» d'ici 2030 à l'ensemble des ports de pêche du territoire continental portugais.

Le **Portugal** a réaffirmé son intention d'œuvrer au niveau régional, dans le cadre de la convention OSPAR, à la réduction des déchets marins dans l'Atlantique.

Le **Sri Lanka** a annoncé qu'il s'engageait à supprimer le polythène du pays et à trouver une solution durable à la pollution de l'océan et au traitement des déchets solides. À cet effet, le pays prendra des mesures comprenant notamment l'interdiction d'importer, de fabriquer et de vendre des produits nocifs en polythène et l'interdiction d'utiliser des décorations en polythène.

Le **Sri Lanka** a également annoncé qu'il lancerait en 2017 des projets ayant pour objectif d'encourager le tri des déchets en vue de leur recyclage et qu'il étudie des projets de génération d'énergie à partir des eaux usées.

La **Suède** a annoncé l'allocation de 3,7 millions d'euros (36 millions de couronnes suédoises) au cours des trois ou quatre prochaines années à une série d'initiatives de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ayant pour objectif de soutenir les gouvernements, les entreprises et la société dans la région Asie-Pacifique et en Afrique orientale et australe pour la promotion, l'adoption et la mise en œuvre de législations et d'autres mesures visant à contenir et à réduire la pollution plastique marine.

La **Suède** a annoncé qu'elle consacrerait 53 millions d'euros (528 millions de couronnes suédoises) en 2017 à la lutte contre la pollution marine dans trois domaines principaux: l'élimination des substances dangereuses, notamment dans les épaves, le traitement des nappes de fibres accumulées issues des eaux de traitement industriel et la réduction de la quantité de produits pharmaceutiques dans l'environnement marin; la lutte contre l'eutrophisation, par exemple par l'application de mesures visant à réduire la charge interne

en phosphore dans les lacs et les baies côtières, de la restauration et de la construction de zones humides, du développement de cultures intercalaires bleues et de la réduction des écoulements de nutriments; la gestion responsable du plastique au moyen d'actions telles que le nettoyage des plages, le développement de nouveaux matériaux, le nettoyage des eaux pluviales et un soutien mondial apporté à la biodiversité.

La **Thaïlande** a annoncé la mise en place du plan de gestion de la pollution 2017-2021 ayant pour objectif de préserver la qualité de l'environnement marin et de lutter contre la pollution provenant de sources terrestres. La Thaïlande a également annoncé l'adoption du plan directeur national sur la gestion des déchets 2016-2021 et lancera la stratégie nationale des «3R» (réduire, réutiliser, recycler), ainsi qu'un plan de gestion des débris plastiques, afin de réduire les déchets plastiques d'ici 2021. Le plan se compose de trois mesures principales, à savoir 1) la sensibilisation à l'utilisation du plastique et à ses effets sur l'environnement marin, 2) la réduction de l'utilisation du plastique et 3) l'amélioration des capacités de recherche dans le domaine des matières plastiques, des substituts au plastique et de l'évaluation des débris marins. La première campagne sera lancée en vue de mettre fin à l'utilisation de bouteilles d'eau à bouchon scellé, ce qui contribuera à réduire de 520 tonnes les déchets plastiques produits chaque année.

La **Turquie** a annoncé qu'elle développerait des plans d'action contre les déchets marins pour toutes ses villes côtières d'ici la fin 2018. Les plans d'action susmentionnés prévoient l'établissement de rapports annuels concernant les activités de nettoyage et les études sur la réduction de la pollution et des actions de réduction des déchets marins, menées conjointement avec les secteurs concernés, notamment ceux du plastique, des cosmétiques et du textile. À partir du 1er janvier 2019 se posera la question de faire payer les sacs en plastique.

Le **Royaume-Uni** a annoncé qu'il consacrerait 566 700 euros (500 000 livres sterling) au lancement d'un nouveau «fonds pour l'innovation en matière de déchets» visant à tester des projets à petite échelle qui pourraient être reproduits plus largement, y compris des projets ayant pour objectif de réduire l'arrivée de déchets dans l'environnement marin.

Le **Royaume-Uni** a annoncé l'adoption d'une stratégie des déchets pour l'Angleterre. La stratégie a pour objectif d'appliquer de bonnes pratiques en matière d'éducation, de mise en œuvre et d'infrastructures afin de parvenir à une diminution significative des déchets et des comportements en matière d'abandon de déchets sur la terre, ce qui entraînera à son tour une réduction de la quantité de déchets atteignant l'environnement marin. Le gouvernement travaillera avec les partenaires de l'industrie et des communautés pour mettre en œuvre cette stratégie. Cette stratégie s'ajoute aux stratégies existantes en matière de déchets en Écosse et en Irlande du Nord. Le Royaume-Uni a également annoncé qu'il avait rejoint la campagne de l'ONU pour des mers propres, le partenariat mondial sur les déchets marins et l'initiative mondiale pour le matériel de pêche abandonné (Global Ghost Gear Initiative - GGGI).

Le **Royaume-Uni** a annoncé qu'il s'engageait à interdire les microbilles de plastique dans les produits cosmétiques et d'hygiène personnelle avec rinçage afin de protéger l'environnement marin contre la pollution évitable par des microplastiques. Il prévoit d'instaurer des

interdictions sur la fabrication et la vente de tels produits sur l'ensemble de son territoire d'ici la fin juin 2018.

Les **États-Unis** ont annoncé qu'ils contribueraient à hauteur de 418 000 euros (500 000 dollars) au Défi de conception circulaire de l'initiative de la nouvelle économie des plastiques. Ce défi est un partenariat entre l'USAID, la fondation Ellen MacArthur et une coalition d'entreprises et fondations privées; il a pour mission de définir des solutions permettant de faire avancer le développement de nouveaux formats d'emballage et de modèles de présentation alternatifs pour les plastiques.

Les **États-Unis** ont annoncé qu'ils consacraient 7,6 millions d'euros (9,1 millions de dollars) en quatre ans à l'établissement d'un portefeuille de petites subventions pour le recyclage des déchets, qui se concentrera sur le traitement des déchets à l'échelle municipale et sur les efforts déployés en matière de recyclage en Indonésie, aux Philippines, au Sri Lanka et au Viêt Nam. L'objectif est d'améliorer les pratiques de traitement des déchets et de réduire la quantité de plastique qui finira dans la mer. Le programme évaluera également l'efficacité des subventions prometteuses et formulera des recommandations sur la manière dont l'USAID peut développer les efforts consentis.

Les **États-Unis** ont annoncé un partenariat public-privé qui a débouché sur une diplomatie publique commune entre les États-Unis et l'Union européenne et sur une exposition éducative concernant les débris marins et les plastiques. Résultant d'un partenariat avec l'Union, plusieurs ambassades des États-Unis et de nombreuses organisations du secteur privé, l'exposition a souligné le rôle moteur joué par les États-Unis et l'Europe en ce qui concerne les questions liées à l'océan, notamment grâce à l'alliance pour des mers sans déchets. L'exposition a voyagé dans toute l'Union, de Copenhague à Tallinn, Lisbonne et La Valette, puis à Gênes et a attiré des centaines de milliers de visiteurs. Elle est emblématique des efforts diplomatiques conjoints mobilisés par les États-Unis et l'Union en matière de débris marins. Pour plus de précisions, consulter le lien suivant:

<http://ourocean2017.org/index.php/fr/campaigns/lutte-contre-la-pollution-par-les-plastiques>.

Les quarante-trois pays de l'Union pour la Méditerranée ont annoncé leur décision de créer d'ici février 2018 un groupe de travail sur l'environnement afin de faciliter la mise en œuvre, entre autres, de l'initiative Horizon 2020 pour une mer Méditerranée plus propre, qui rassemble les efforts de toutes les parties prenantes concernées afin de s'attaquer à 80 % des sources de pollution de la Méditerranée d'ici 2020. Ils sont également convenus de définir des priorités, des modalités opérationnelles et un programme de travail pour la dépollution et la prévention de la pollution en mer Méditerranée pour la période après 2020.

Le partenariat pour la conservation des aquariums (ACP), une initiative conçue pour accroître l'impact collectif des aquariums sur les objectifs partagés de conservation de l'eau douce et des océans, a annoncé l'élimination des pailles en plastique et des sacs en plastique à emporter à usage unique dans ses 19 aquariums membres à partir du 10 juillet 2017 et la réduction significative ou l'élimination des bouteilles de boisson à usage unique dans ses aquariums membres d'ici le 1er décembre 2020. L'ACP, qui a été fondé par le Monterey Bay Aquarium, le Shedd Aquarium et le National Aquarium, s'est également engagé à promouvoir des alternatives innovantes au plastique à usage unique auprès de ses millions de visiteurs.

Les membres du partenariat pour la conservation des aquariums se sont engagés à lui allouer 210 000 euros par an.

Borealis AG a annoncé un investissement de 15 millions d'euros pour faire progresser le recyclage mécanique des polyoléfines, à la suite de l'acquisition de l'entreprise allemande de recyclage de polyoléfines, MTM plastics GmbH.

Borealis AG a annoncé une initiative de 4 millions d'euros destinée à accélérer les améliorations apportées au traitement des déchets en Asie du Sud-Est, qui devrait être mise en place progressivement entre 2018 et 2019 et co-gérée par des partenaires locaux et mondiaux.

Borealis AG a annoncé son engagement à ne perdre aucun granulé de plastique dans le cadre de ses opérations et à investir fortement dans les meilleures technologies existantes pour prévenir la perte de granulés.

Les **50 000 entreprises (entreprises de produits de consommation à rotation rapide et détaillants) qui vendent des produits emballés en France** ont annoncé qu'elles contribueraient à l'objectif national de recycler 75 % des emballages domestiques, notamment en s'engageant à investir, en plus de leur obligation au titre de la responsabilité élargie des producteurs, 113 000 000 euros supplémentaires entre 2016 et 2017, puis 150 millions d'euros entre 2018 et 2022 afin de stimuler le tri sélectif des déchets, ce qui permettra de préserver les ressources naturelles et de réduire les déchets.

Les **entreprises commercialisant des boissons en France** ont annoncé un engagement à hauteur de 15 000 000 d'euros d'ici 2019 pour la mise en œuvre du programme «Chaque bouteille compte». Ce programme améliorera le taux de recyclage des bouteilles PET, en commençant par deux projets pilotes à Paris et Marseille. Cela contribuera à préserver les ressources naturelles et à réduire les déchets.

Le **camp de la fondation pour les générations futures** a annoncé qu'il s'engageait à verser 250 000 euros ces deux prochaines années afin de créer une plateforme «Plastique et océans», une coalition de scientifiques et d'ONG, en vue d'élaborer une position scientifique commune et d'améliorer l'action en matière de déchets marins.

Clean Oceans International a annoncé qu'il s'engageait à déployer cent unités PTF500 (plastic to fuel, recyclage du plastique en carburant, 500 livres/jour) au niveau mondial d'ici 2022. Cet engagement ne consiste pas uniquement à placer ces unités sur les navires et les plages, il inclut également l'éducation des communautés et le suivi de l'environnement local afin d'évaluer l'impact de ces unités. Cent unités, fonctionnant 300 jours par an, éliminent pour 16 millions d'euros (15 millions de livres) de déchets plastiques, qui autrement auraient un effet nocif sur le milieu océanique. Des unités PPTF (unités portables de recyclage du plastique en carburant) vont là où le plastique se trouve, en particulier dans les petites communautés et sur les îles, et produisent du carburant prêt à être utilisé sans qu'aucun raffinement supplémentaire ne soit nécessaire.

Coca-Cola a annoncé que tous ses emballages destinés aux consommateurs seraient 100 % recyclables d'ici 2025. Bien que la grande majorité des bouteilles et des cannettes utilisées

pour la distribution des produits soient déjà 100 % recyclables, l'entreprise va étendre la recyclabilité à 100 % à l'ensemble de sa gamme d'emballages destinés aux consommateurs (notamment les sachets, les cartons et autres). Ce n'est là qu'une des nombreuses mesures que Coca-Cola va mettre en œuvre pour garantir que ses emballages sont recyclés et ne finissent pas au mauvais endroit, et surtout pas dans nos océans. Coca-Cola est en train de développer un plan d'emballage plus global pour faire progresser ces efforts et en communiquera les détails au cours des prochains mois.

L'**entreprise Dow Chemical** a annoncé un financement de 128 100 euros (151 000 dollars) pour trois nouveaux projets de recherche afin d'aider à résoudre le problème des déchets plastiques marins. Deux de ces projets, l'un au Japon et l'autre en Indonésie, mettront en place des systèmes pour mesurer l'afflux de déchets dans l'océan et proposeront ensuite des solutions, à partir de ces informations, pour empêcher les déchets ainsi repérés d'atteindre l'océan. Le troisième projet testera l'utilisation de plastique non recyclé sur les routes en Indonésie, afin d'essayer de créer un nouveau marché d'utilisation finale pour les matériaux collectés qui sinon finiraient rejetés dans l'environnement. Cela contribuera à stimuler la collecte de plastiques à faible valeur et donc à les empêcher de se retrouver dans l'océan.

ECOALF, par l'intermédiaire de sa fondation soutenue par la HAP FOUNDATION, en partenariat avec ECOEMBES et avec la collaboration de la Confédération espagnole de la pêche, a annoncé l'extension du projet «Upcycling the Oceans» (surcyclage des océans) à l'ensemble de la côte méditerranéenne espagnole. Ce projet sera également testé dans l'océan Atlantique. D'ici 2018, le nombre de ports participants passera de 32 à 60 et le nombre de chalutiers de 440 à 770, ce qui permettra d'éliminer 200 tonnes de débris marins. Le projet contribue à nettoyer les océans de leurs déchets dans le cadre d'un partenariat avec le secteur de la pêche et donne une nouvelle vie aux déchets ainsi collectés, en les transformant en vêtements en polyester, grâce à un projet d'économie circulaire.

La **fondation Ellen Mac Arthur** a annoncé les gagnants de son défi de conception circulaire et leur a remis une récompense d'un montant de 850 000 euros (1 million de dollars). Le défi a été lancé conjointement avec l'unité «durabilité internationale» du Prince de Galles et est financé par Wendy Schmidt. Conjugée à un programme accélérateur de 12 mois, la récompense aidera à développer des solutions conceptuelles pour garder le plastique au sein de l'économie et en dehors de l'océan. Le défi fait partie de l'initiative de la nouvelle économie du plastique, d'une durée de trois ans, de la fondation Ellen MacArthur et applique les principes de l'économie circulaire afin de construire un système plastique qui fonctionne.

L'**Institut du droit de l'environnement** (Environment Law Institute - ELI) a annoncé qu'il poursuivrait les efforts déployés pour l'initiative de l'ELI en faveur de la restauration et la réhabilitation du Golfe du Mexique, dans le cadre de laquelle les avocats de l'ELI analysent les différents processus de financement de la réhabilitation après la marée noire de Deepwater Horizon et les traduisent pour qu'elles soient facilement accessibles aux parties prenantes locales. Ce projet a été rendu possible par une généreuse subvention d'un montant de 468 000 euros accordée par la Walton Family Foundation.

L'**Institut du droit de l'environnement** a annoncé, en tant que secrétaire du Réseau international pour la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit de l'environnement

(INECE), l'allocation de 85 000 euros à la campagne de formation des ports maritimes de l'INECE, en vue de fournir une formation sur les cargaisons illégales de déchets dangereux et autres et sur les destructeurs d'ozone au Kenya, en Malaisie, en Thaïlande et au Viêt Nam, en plus d'une formation régionale en Afrique occidentale, destinée aux fonctionnaires sénégalais, togolais, béninois et ghanéens. Au total, 100 administrateurs portuaires ont reçu une formation au cours des douze derniers mois.

Fourth Element a annoncé son engagement à développer de nouveaux produits à base de matériaux recyclés et à remplacer les matériaux existants par du polyester provenant de plastiques post-consommation, comme les bouteilles en plastique, ainsi qu'à développer sa gamme de produits fabriqués avec des fils issus du recyclage des filets et lignes de pêche. L'entreprise a déjà développé la gamme de vêtements de bain «Ocean Positive», qui est fabriquée à partir de nylon recyclé provenant des filets de pêche «fantômes», abandonnés ou perdus par les bateaux de pêche. Fourth Element a également annoncé qu'elle supprimerait toutes les formes de plastique des emballages de ses produits d'ici 2020.

Le **FEM** a annoncé l'allocation de 35,9 millions d'euros (42,3 millions de dollars) au Programme Med afin de lutter contre la pollution de la Méditerranée par les nutriments, d'améliorer la surveillance environnementale au niveau de la région et de protéger les principales ressources côtières d'eau douce. Le programme pour la mer Méditerranée (le programme Med) repose sur plusieurs projets menés avec succès par le FEM en Méditerranée et sur le cadre juridique prévu par la convention de Barcelone et ses protocoles. Le programme des Nations unies pour l'environnement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sont chargés de la mise en œuvre du programme, qui renforcera les capacités dans toute la région, entraînant ainsi une réduction des nutriments et des produits chimiques atteignant la mer Méditerranée, qui provoquent actuellement une dégradation de l'écosystème côtier et peuvent avoir un effet néfaste sur la santé et la qualité de vie de millions de personnes vivant dans les zones côtières de la Méditerranée. Ce programme se compose de plusieurs sous-projets, notamment ceux gérés par la BEI dans le cadre du programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP). Le MeHSIP a pour objectif d'aider les promoteurs à préparer des projets dans le secteur environnemental pour lutter contre les principales sources de pollution en mer Méditerranée. Une contribution de 7 millions de dollars de la part du FEM permettra au MeHSIP de préparer des sous-projets mobilisant une valeur de mise en œuvre attendue de 500 millions de dollars.

Gestes Propres (membre fondateur du Clean Europe Network - réseau pour une Europe propre), en partenariat avec un certain nombre d'entreprises [Ball Packaging, Citeo, Coca-Cola European Partners, Danone Eaux, ELIPSO (organisation du secteur des emballages plastiques), Gecina Foundation, Haribo, Heineken, InterEmballage, Nestlé Waters, P&G, Total), la France et l'association des maires de France, a annoncé la poursuite du développement de ses deux campagnes de sensibilisation aux effets des déchets sauvages sur les déchets marins. Ensemble, ils se sont engagés à atteindre 1,5 milliard de vues d'ici 2020 sur leur campagne «Vous pouvez laisser une meilleure empreinte sur la planète» et à impliquer 400 000 bateaux et 100 ports dans la campagne «Je navigue, je trie» d'ici 2020 également.

Dans le cadre de l'**initiative intergouvernementale de programmation conjointe JPI Oceans**, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et la Suède se sont actuellement engagés à consacrer plus de 7,5 millions d'euros à des projets de recherche transnationaux, étudiant les microplastiques dans l'environnement marin. D'ici 2018, les recherches encourageront la validation et l'harmonisation des méthodologies et des protocoles applicables aux recherches en matière de microplastiques. Les microplastiques ont été définis comme une préoccupation majeure dans les plans d'action pour la lutte contre les déchets marins respectifs du G7 et du G20.

Kaneka a annoncé que dans les trois années à venir, elle soutiendrait le développement d'applications basées sur le PHBH marines et biodégradables afin de réduire l'impact environnemental du rejet de plastique dans les océans. Kaneka se penchera en outre sur la production à échelle industrielle de polymère biodégradable PHBH, un polyhydroxyalkanoate qui est un polymère naturel produit par le métabolisme de micro-organismes. Elle étudiera également la biodégradabilité et l'éco-toxicité du PHBH en lien avec les applications dans lesquelles il sera utilisé, non seulement dans le domaine marin mais également dans d'autres produits industriels et de consommation.

Le **Conseil national italien de la recherche** a réaffirmé son engagement à trouver des solutions innovantes pour la prévention à la source de la pollution par les microplastiques issus des eaux de lessive. Ses travaux ont pour but de réduire les rejets de microplastiques causés par le lavage de tissus synthétiques de cinquante pour cent d'ici 2020. Il se fondera sur les résultats du projet Life Mermaids.

Legambiente ONLUS a annoncé son engagement à promouvoir l'interdiction dans les pays de la Méditerranée des sacs en plastique en dessous de 100 microns (sauf les sacs destinés au transport primaire, biodégradables et compostables, certifiés EN 13432 ou ISO 14855) au cours d'au moins 30 événements, dans le cadre des campagnes Clean up the Med/Spiagge et Fondali Puliti, impliquant d'autres organisations de la Méditerranée.

La **fondation Lonely Whale** a annoncé son engagement à éliminer de manière permanente 15 milliards de pailles en plastique à usage unique d'ici 2020.

Marine Construction Technologies a annoncé la réduction des bruits générés sous l'eau, résultant des impacts de battage, subis par les poissons, les mammifères marins et les autres espèces animales sensibles, de 70 à 90 % par pieu. Elle a également annoncé la réduction de la pollution sonore produite par la construction de fondations maritimes en acier de 15 % dans le monde d'ici 2022.

Marks & Spencer a annoncé que tous ses emballages plastiques au Royaume-Uni seront recyclables à 100 % et largement recyclés d'ici 2022. L'entreprise s'efforcera d'éliminer les emballages qui finissent dans l'environnement (notamment dans les océans) et cherchera activement à éliminer les parties d'emballage qui ne peuvent pas être réutilisées ou recyclées. Elle introduira des produits comportant des plastiques sociaux régénérés, ce qui apportera un bénéfice social positif aux communautés qui fournissent les matériaux. De plus, M&S évaluera la possibilité de fabriquer tous ses emballages plastiques à partir d'un seul groupe de

polymère d'ici 2022, afin de réduire la confusion des consommateurs et d'améliorer le recyclage.

Mars a annoncé qu'elle atteindrait une recyclabilité de 100 % de ses emballages d'ici 2025, dans le but de réduire son empreinte carbone tout au long du cycle de vie.

Le **National Aquarium** a annoncé son engagement à retirer au moins un million de bouteilles en plastique à usage unique des flux de déchets puis des océans d'ici 2020, tout en continuant de ne plus donner de sacs, de pailles ou de couverts en plastique à usage unique et en réduisant de 50 % le plastique dans toutes ses opérations d'ici 2020.

Ocean Conservancy, Trash Free Seas Alliance et Closed Loop Partners, avec le soutien de grandes marques mondiales, notamment Procter & Gamble, 3M, PepsiCo, et de fabricants de plastique de l'American Chemistry Council et du World Plastics Council, ont annoncé une nouvelle initiative visant à réduire les débris marins grâce à l'amélioration de la collecte, du recyclage et de la réutilisation des déchets. L'initiative, qui sera dirigée par Closed Loop Partners, a pour objectif de créer un nouveau mécanisme de financement qui mobilisera plus de 128 millions d'euros (150 millions de dollars) en cinq ans pour améliorer les marchés de la collecte, du tri et du recyclage des déchets en Asie du Sud-Est. Le mécanisme de financement catalysera de nouveaux investissements issus du secteur privé, des gouvernements et des institutions de financement du développement; créera une réserve de projets d'infrastructure de gestion des déchets finançables afin de démontrer la viabilité des investissements; et optimisera la rentabilité du recyclage.

OLSPS a annoncé qu'elle développerait un outil d'éducation des citoyens à la science mondial et interactif d'ici 2018, ce qui permettra aux personnes allant en mer et possédant différentes compétences, de collecter et d'envoyer des données d'observation à une base de données centrale. Ces données contribueront à la cartographie des océans en ce qui concerne la faune, la pollution, les navires et les activités maritimes et encourageront les citoyens à interagir avec les océans et à participer aux différents efforts de conservation.

PepsiCo a fait part de son ambition de concevoir 100 % de ses emballages de sorte à ce qu'ils puissent être recyclables, compostables ou biodégradables, d'augmenter la part des matériaux recyclés dans ses emballages plastiques, de réduire l'empreinte carbone des emballages et, en partenariat avec la fondation PepsiCo, de s'efforcer d'augmenter les taux de recyclage d'ici 2025.

Plastic Maker Hubs a annoncé la création de 25 Plastic Maker Hubs d'ici 2020, dans lesquels les personnes collectant des déchets peuvent transformer les déchets plastiques en nouveaux produits, créant ainsi une marque de «plastique éthique». L'initiative a pour objectif de former 250 femmes ramasseuses de plastique d'ici 2020 pour qu'elles deviennent des micro-entrepreneuses du recyclage (budget prévu de 70 000 euros); de créer une marque de qualité ou une plateforme de conception libre centrée sur le plastique éthique d'ici 2018; de développer une marque de produits reconnaissable, en garantissant le respect des normes sociales, environnementales et de qualité au niveau mondial d'ici 2025.

Plastic Change a annoncé le lancement d'une nouvelle «Expedition Plastic» de Hawaii à Jakarta d'ici fin 2017. Organisée en partenariat avec l'ONU-Environnement, l'aquarium Blue planet, plusieurs ambassades américaines et NORDEN, une entreprise de transport, l'expédition durera jusqu'en 2020, avec un budget global de 600 000 euros. Elle permettra de prélever des échantillons de pollution plastique des océans, de sensibiliser à la question en s'adressant aux médias et aux partenaires stratégiques et de produire du matériel d'apprentissage européen à partir de ses résultats.

Le **Plastic Solutions Fund** a annoncé son intention de recueillir 12,6 millions d'euros (15 millions de dollars), dont 9 millions ont déjà été engagés, les trois prochaines années afin de lutter contre le problème des emballages plastiques à usage unique et jetables. Le Plastic Solutions Fund a été créé afin de soutenir les organisations à but non lucratif qui, en Asie, dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont pour objectif de transformer les chaînes d'approvisionnement des emballages plastiques, en réduisant non seulement la quantité de plastique qui se retrouve dans l'environnement, mais également la quantité qui est fabriquée en premier lieu. Le Plastic Solutions Fund a annoncé avoir octroyé 2,1 millions d'euros (2,5 millions de dollars) sous forme de subventions à quinze organisations depuis janvier, pour des montants allant de 21 000 euros (25 000 dollars) à 421 000 euros (500 000 dollars) par an.

Le **Plastic Soup Foundation**, **Smäll**, **Shaping Environmental Action** et **Plastic disclosure projet** ont annoncé le lancement de l'application «My Little Plastic Footprint» (ma petite empreinte plastique). L'application donnera à des gens du monde entier un meilleur aperçu de la question portant sur la manière de réduire sa propre empreinte plastique et d'agir contre les déchets marins. L'application est soutenue par la campagne du PNUE pour des mers propres et en fait partie.

P&G Dish Care a annoncé qu'elle lancerait en édition limitée une bouteille de plage en plastique, composée à 10 % de résine issue de plastique récolté sur les plages et à 90 % de PCR standard. En partenariat avec les experts en recyclage de TerraCycle, cette innovation sera mise en place au Royaume-Uni en 2018 et sera disponible auprès de l'un des plus gros détaillants mondiaux. Cette action est le résultat d'une alliance stratégique avec TerraCycle et servira à trouver des utilisations innovantes pour le plastique collecté sur les plages, tout en sensibilisant le consommateur au problème du plastique dans les océans. Cette initiative complète le soutien apporté par P&G aux efforts de Trash Free Seas Alliance visant à fortement réduire les flux de plastique dans les océans du monde entier.

Dans le cadre d'un effort visant à envoyer un signal de demande fort en résine recyclée, les marques de **P&G Dish Care**, numéro un mondial du liquide vaisselle, ont annoncé qu'elles continueraient d'utiliser 8 000 tonnes de plastique recyclé par an dans leurs bouteilles en plastique transparent, en utilisant en moyenne 40 % du contenu du plastique recyclé après consommation pour 481 millions de bouteilles de produit vaisselle transparente au niveau mondial. Vu la taille et l'ampleur des marques de P&G Dish Care, ces efforts créeront un signal de demande qui contribuera à encourager une plus grande valorisation des plastiques, tout en permettant aux consommateurs d'avoir accès à des produits recyclables et recyclés au quotidien, sans compromis.

Le port de Civitavecchia a annoncé la poursuite du partenariat avec la jeune entreprise Emersum visant à collecter 100 tonnes de déchets plastiques dans les lignes de traitement traditionnelles d'ici 2019, afin de produire des produits textiles pour les membres d'équipage, les passagers de bateaux ainsi que les travailleurs du port. Pour l'instant, une première collection de maillots de bain a été vendue et 27 000 mètres de tissu vert sont prêts à être utilisés par les secteurs public et privé dans le cadre des marchés publics écologiques. Au titre de cette initiative, 2,5 millions d'euros vont être investis afin de créer une plateforme numérique permettant de gérer et de tracer le processus de recyclage, de calculer l'empreinte écologique et de développer une nouvelle chaîne d'approvisionnement pour les produits écologiques.

Searious Business, une entreprise qui aide les autres entreprises à lutter contre la pollution plastique, a annoncé son engagement à concevoir un canapé entièrement recyclable d'ici 2017 (en collaboration avec Gispen). Le canapé devra être composé à plus de 95 % de plastiques recyclés issus de matériaux résiduels du secteur du meuble et être conçu de manière à avoir le plus faible impact possible sur l'environnement. Chaque canapé se composera d'au moins 50 kilos de plastiques recyclés et sera entièrement recyclable. La production des 200 premiers canapés commence en octobre 2017.

Sky, une grande entreprise européenne de médias, a annoncé le lancement en janvier 2017 de la campagne Sky Ocean Rescue qui a pour objectif de sensibiliser à la manière dont la pollution plastique et les autres types de pollution ont un effet néfaste sur les océans. Grâce à ses reportages, à ses documentaires, aux réseaux sociaux et à la tournée au Royaume-Uni de la baleine géante «Plasticus», Sky a touché plus de 6 millions de personnes.

Sky a annoncé la suppression de tous les articles en plastique à usage unique de ses opérations, de ses produits et de sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2020.

Sky a annoncé le déploiement de 30 millions d'euros sur cinq ans pour la constitution du Ocean Rescue Innovation Fund, un fonds destiné à financer le développement d'idées et de technologies pour empêcher la pollution de l'océan par le plastique.

La **Surfrider Foundation Europe** a annoncé le lancement de la campagne #ResetyourHabit (changez vos habitudes). L'initiative a pour objectif de sensibiliser à l'impact des bouteilles d'eau en plastique à usage unique et d'inciter les gens à changer leurs habitudes en utilisant des gourdes, les entreprises à changer la conception des bouteilles de boisson en privilégiant les conteneurs à grande capacité et réutilisables, les entreprises privées et les institutions publiques à utiliser et promouvoir l'eau du robinet et les fontaines d'eau.

La **Surfrider Foundation Europe**, avec le soutien du Conseil territorial de Guipúzcoa, d'AZTI Tecnalia et des centres de recherche Rivages Pro Tech, du Syndicat mixte Kosta Garbia et de la municipalité de Biarritz, a annoncé le lancement du projet LIFE LEMA. Cette initiative fournira une orientation méthodologique et des outils intelligents aux autorités locales pour une gestion efficace des déchets marins flottants, selon une approche transfrontière, tout en promouvant la diversification des activités économiques des bateaux de pêche. LIFE LEMA se poursuivra jusqu'en 2019 et représentera un investissement total de 2,1 millions d'euros, financé par l'Union européenne.

Think Beyond Plastic a annoncé le lancement, en partenariat avec le PNUE, du premier concours mondial étudiant visant à trouver des solutions au problème mondial des plastiques marins (le Marine Plastics Innovation Challenge 2017 - Défi d'innovation pour les plastiques marins). Dans le cadre de ce concours, tous les étudiants d'université sont invités à proposer des idées dans le domaine de l'ingénierie, des communications, de l'économie et de la modélisation des données. Il est possible de présenter sa candidature jusqu'au 20 novembre 2017. Les lauréats, qui seront annoncés à l'occasion de la sixième conférence internationale sur les débris marins, pourront intégrer le programme d'accélération annuel de Think Beyond Plastic, qui fournira aux idées gagnantes un encadrement et une passerelle vers la commercialisation.

Think Beyond Plastic a annoncé un partenariat avec la California State University de Monterey Bay en vue de développer un centre d'innovation doté d'un budget de 4,25 millions d'euros (5 millions de dollars) afin d'accélérer la commercialisation des recherches et des innovations axées sur la pollution plastique. Ce centre rassemblera des innovateurs, des entrepreneurs, des scientifiques, des ingénieurs, des entreprises, des investisseurs et des défenseurs des consommateurs afin d'encourager une approche pluridisciplinaire pour résoudre ce problème complexe. Il offrira un accès croissant à un espace d'innovation matérielle pour le développement, la caractérisation et la réalisation de tests d'adaptabilité d'ici 2020.

Unilever a annoncé son engagement à participer à la transformation des flux mondiaux d'emballages plastiques: en garantissant que l'ensemble de ses emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025; en augmentant son utilisation de plastique recyclé dans l'ensemble de ses emballages d'au moins 25 % d'ici 2025 (2015 servant d'année de référence); en publiant la «palette» complète des matières plastiques utilisées dans ses emballages d'ici 2020 afin de contribuer à créer un protocole du plastique pour le secteur; et en aidant à lutter contre le problème des déchets de sachets à l'échelle du secteur, en investissant dans le test d'une solution technique pour le recyclage des sachets multicouches - CreaSolv®, puis en partageant cette solution avec le secteur.

Volvo Ocean Race a annoncé que lors de son édition 2017-2018, la consommation d'articles en plastique à usage unique dans les villages de la course serait réduite d'au moins 80 % et que l'objectif serait de les supprimer totalement pour l'édition 2019-2020. De plus, Volvo Ocean Race sensibilisera au problème de la pollution plastique des océans en diffusant le message «Mettre fin au raz-de-marée plastique» auprès des trois millions de personnes qui visiteront ses villes hôtes dans le monde; en assurant la promotion du message du PNUE «Mettre fin au raz-de-marée plastique» auprès de son public en ligne, notamment ses 1,2 million de fans sur Facebook; en lançant une équipe spéciale «Mettre fin au raz-de-marée plastique», qui diffusera un appel à l'action au moyen du programme «Mers propres»; en utilisant des histoires fascinantes et le pouvoir médiatique important de la course pour amplifier la campagne, avec un objectif minimum de 30 % d'articles de médias extérieurs mentionnant son programme de durabilité; et en développant un programme d'éducation pour les enfants et les enseignants, qui a pour objectif initial de toucher 25 000 élèves dans les villes hôtes du monde entier et en ligne. Volvo Ocean Race accueillera sept «Sommets pour l'océan» d'ici juin 2018, qui réuniront plus de 2 000 décideurs et influenceurs provenant des entreprises, des gouvernements et du monde scientifique afin de prendre des engagements en

matière de santé des océans. Enfin, Volvo Ocean Race contribuera en 2017-2018 à la science océanique en collectant des données et en suivant la pollution par les microplastiques à bord des bateaux de course.

Le **Werner & Mertz Group**, dont les emballages sont déjà recyclables à 100 %, a annoncé qu'il s'engageait à utiliser 100 % de plastique recyclé dans au moins 70 millions de bouteilles par an à partir de 2017, soit 65 % de son volume annuel de bouteilles, l'objectif étant de parvenir à 100 % pour l'ensemble des emballages de ses biens de consommation d'ici 2025.

La **Wildlife Conservation Society** (Société pour la conservation de la vie sauvage - WCS), l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds international pour la protection des animaux, le Natural Resources Defense Council (Conseil de défense des ressources naturelles), Southall Environmental Associates et le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (SPREP) ont réaffirmé leur engagement à élaborer des objectifs en matière de réduction des bruits pour les sources de bruit individuelles. Un groupe de travail commencera en 2018 afin de réaliser une analyse de la situation en matière de bruits océaniques et de générer un inventaire des sources primaires, des acteurs majeurs de l'industrie et des bonnes pratiques. Les engagements seront finalisés et présentés lors du congrès mondial de la nature de l'UICN afin d'être adoptés sous la forme d'une résolution de l'UICN en septembre 2020.

Zero Waste Europe, un réseau européen d'ONG travaillant avec 397 municipalités «zéro déchet», a annoncé l'allocation de 300 000 euros ces trois prochaines années afin d'inclure 20 nouvelles villes dans le réseau, ce qui permettra de réduire la production de déchets de 20 % et d'augmenter le recyclage de 40 %.

Zero Waste Europe, en collaboration avec l'alliance mondiale pour des alternatives aux incinérateurs au Philippines et avec neuf autres partenaires en Asie du Sud-Est, a annoncé l'allocation de 300 000 euros pour inclure 16 villes d'Asie du Sud-Est dans la mise en œuvre d'une stratégie zéro déchet d'ici 2020, ce qui permettra d'empêcher l'arrivée dans l'environnement de 868 000 tonnes de déchets par an, dont 173 000 tonnes auraient été rejetées dans la nature chaque année.



Aires marines protégées

L'**Union européenne** a annoncé qu'elle engagerait 20 millions d'euros pour soutenir la gestion des zones marines protégées dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre du programme BIOPAMA II (Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées).

L'**Union européenne** et l'**Allemagne** ont annoncé qu'elles soutiendraient l'établissement d'une plateforme intersectorielle, transfrontière et pluripartite pour la gouvernance régionale des océans d'ici 2020. Cette plateforme sera créée au titre du partenariat pour la gouvernance régionale des océans (PROG), lancé en 2015 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut d'études avancées pour la durabilité (IASS), l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et le TMG, un groupe de réflexion sur la durabilité. La création de la plateforme a été annoncée par l'Allemagne, à titre d'engagement volontaire, à l'occasion de la conférence des Nations unies sur l'océan, en vue de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) 14 (du 5 au 9 juin 2017). Le forum du PROG permettra d'obtenir de nouvelles connaissances sur la gouvernance intégrée de l'océan à trois niveaux différents: 1) au sein des régions; 2) entre les régions et 3) entre le niveau régional et le niveau mondial. S'appuyant sur le processus de collaboration qui sera mené avec des partenaires internationaux en 2018, l'Union européenne et l'Allemagne organiseront la première réunion en 2019.

L'**Union européenne** a annoncé qu'elle investirait 1,5 million d'euros afin d'analyser les écosystèmes et l'activité économique sur la dorsale médio-atlantique et la dorsale Rio Grande, de sorte à soutenir la définition d'un ensemble cohérent de zones d'intérêt environnemental particulier.

L'**Union européenne** a annoncé son intention d'aider la Commission générale des pêches pour la Méditerranée à établir une zone de pêche restreinte d'au moins 2 700 kilomètres carrés pour protéger les stocks démersaux dans un habitat reconnu comme étant une zone essentielle d'alevinage et de frai pour un certain nombre d'espèces marines, situé en dehors des eaux territoriales de l'Italie et de la Croatie, dans la zone du bassin de Jabuka/Pomo en mer Adriatique. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) se prononcera sur la création d'une zone de pêche restreinte dans le bassin de Jabuka/Pomo lors de la session qui se tiendra du 16 au 19 octobre 2017.

L'**Argentine** a annoncé que son gouvernement a présenté un projet de loi pour la création de deux nouvelles zones marines protégées. Il s'agit de la zone de Yaganes et de l'extension de la bande de Namuncura-Burdwood, qui fera passer la zone côtière à 155 918 kilomètres carrés et représente la première étape de la protection de 10 % de ces zones. Le projet de loi propose la création de la réserve marine nationale intégrale et de la réserve marine nationale de la bande de Namuncura-Burdwood et celle de la réserve marine nationale intégrale, du parc national marin et de la réserve marine nationale de Yaganes. Ces zones sont situées dans la zone économique exclusive de l'Argentine. Yaganes contribue à hauteur de 0,23 % à l'effort de pêche au niveau national et ajoutera plus de 69 000 kilomètres carrés à la protection côtière marine, tandis que Burdwood représente 0,81 % de l'activité de pêche, avec une superficie de plus de 28 000 kilomètres carrés.

L'**Australie** a annoncé la construction d'un outil pour la mise en œuvre des politiques gouvernementales d'ici 2021, afin d'orienter et de donner la priorité aux activités du gouvernement australien visant à protéger l'environnement. Le gouvernement australien s'engage à apporter des améliorations continues afin d'accroître la popularité et l'utilité de cette ressource et tentera de déterminer une manière qui lui permettrait de mettre plus souvent les données à disposition. L'Australie a annoncé la publication d'un rapport sur l'état de l'environnement sous la forme d'une plateforme numérique qui permet aux décideurs, aux chercheurs et au public d'en étudier, comparer, filtrer et télécharger les conclusions de différentes manières. Cet outil constitue une ressource essentielle pour aider à orienter et classer par ordre de priorité les activités du gouvernement australien en matière de protection de l'environnement, y compris du milieu marin. Le gouvernement australien est déterminé à apporter des améliorations continues qui permettront d'augmenter l'utilité de cette ressource et se penchera sur la manière d'exploiter la valeur liée au fait de mettre les données à disposition plus souvent.

Le **Bangladesh** a annoncé que les mesures de protection adoptées en 2016 seraient renforcées grâce à l'engagement de fonds supplémentaires et d'équipements au sol destinés à protéger et préserver les mangroves existantes. Jusqu'à 5 % de palétuviers supplémentaires seront replantés dans la ceinture côtière. Cela contribuera à restaurer l'écosystème de la mangrove, notamment en fournissant davantage de zones de reproduction et d'alevinage pour de nombreuses espèces, et à atténuer les impacts du changement climatique.

Le **Cambodge** a annoncé l'établissement d'aires de gestion de la pêche marine, couvrant une zone de 120 kilomètres carrés dans la province de Kep, et a affirmé son engagement à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Cambodge a en outre réaffirmé son engagement précédent à établir sa première zone marine protégée, couvrant 405 kilomètres carrés dans les eaux de l'archipel Koh Rong.

Le **Canada** a réaffirmé qu'une partie de la biorégion extracôtière du Pacifique du Canada avait été qualifiée, en mai 2017, de zone d'intérêt pour une future protection possible en tant que zone de protection marine en vertu de la loi canadienne sur les océans. Cette zone d'intérêt extracôtière du Pacifique se situe au sud de la biorégion du Pacifique au large du Canada et s'étend du rebord du plateau continental, au sud de l'île de Vancouver, à la limite de la zone économique exclusive. Sa superficie est d'environ 140 000 kilomètres carrés. L'objectif de conservation intermédiaire de la zone d'intérêt extracôtière du Pacifique est de contribuer à la protection et à la conservation des caractéristiques uniques de son fond marin (à savoir les monts sous-marins et les cheminées hydrothermales) et des écosystèmes qu'ils font vivre dans la biorégion canadienne extracôtière du Pacifique.

Le **Canada** a réaffirmé la qualification de 26 600 kilomètres carrés, soit 0,46 % de plus du territoire maritime du Canada, en tant qu'autre mesure de conservation efficace basée sur les zones en juin 2017. Ces mesures de gestion de la pêche en vigueur dans les eaux canadiennes fournissent un refuge marins aux poissons, aux mammifères et à leurs habitats. Elles remplissent les cinq critères que le Canada a définis et auxquels une mesure de conservation doit répondre pour contribuer aux objectifs de conservation marine du Canada: l'emplacement géographique doit être clairement défini; les objectifs de gestion ou de conservation des réserves doivent être directement reliés à une espèce ou un habitant important; la zone doit

contenir une espèce importante et un habitat important; les mesures doivent être à long terme; et les mesures doivent protéger les espèces importantes et leur habitat à la fois contre les pressions actuelles et prévisibles.

Le **Canada** a réaffirmé la qualification en juin 2017 du banc de Sainte-Anne en tant que zone de protection marine en vertu de la loi canadienne sur les océans, qui fournit une protection contre les impacts des activités humaines et ajoute 4 364 kilomètres carrés de protection, soit 0,08 % du territoire océanique du Canada. Situé à l'est du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, le banc de Sainte-Anne présente des caractéristiques écologiques et biologiques significatives, notamment des habitats uniques, des zones de biodiversité élevée et des zones de forte productivité biologique.

Le **Canada** a annoncé une fermeture dans la baie de Miramichi en septembre 2017. Il s'agit de la fermeture d'une zone de pêche au Nouveau-Brunswick, qui a pour objectif de protéger les saumons de l'Atlantique adultes ainsi qu'un couloir de migration important pour cette espèce. Cette population de saumons de l'Atlantique est en déclin et compte parmi les espèces préoccupantes. La fermeture de la zone de pêche couvre environ 1 553 kilomètres carrés, soit 0,03 % du territoire océanique du Canada. L'utilisation de filets maillants pour toutes les pêches commerciales de poissons de fond est interdite dans la zone de fermeture afin de permettre au saumon de l'Atlantique d'utiliser cette zone comme moyen de retourner chaque année dans la rivière Miramichi pour frayer.

Le **Canada** a annoncé l'adoption en juin 2017 de règlements visant à finaliser la zone de protection marine du chenal Laurentien. Le chenal Laurentien contient des habitats benthiques sensibles et présente l'une des concentrations les plus élevées de pennatules de toute la biorégion de Terre-Neuve-et-Labrador. Les règlements proposés établiraient deux zones de gestion qui prévoient différents degrés de protection au sein de la zone désignée, couvrant 11 619 kilomètres carrés, soit 0,2 % des eaux canadiennes.

Le **Canada** a annoncé la qualification, en septembre 2017, de la zone de conservation du banc d'Émeraude et du banc Western en tant que zone de pêche restreinte au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Cette zone couvre environ 10 234 kilomètres carrés, soit 0,18 % du territoire océanique du Canada. Les objectifs de conservation de cette zone sont d'appuyer les objectifs de productivité des espèces de poissons de fond importantes pour la pêche commerciale, récréative ou autochtone, surtout l'aiglefin de la division 4VW de l'OPANO, et de gérer les perturbations sur les habitats benthiques qui abritent l'aiglefin juvénile et adulte ainsi que d'autres espèces de poissons de fond.

Le **Canada** a réaffirmé que, dans son budget pour 2017, le gouvernement canadien s'est engagé à consacrer 8 175 916 euros (12 millions de dollars canadiens) en quatre ans à la protection du Dernier refuge de la glace, la seule région arctique qui devrait pouvoir conserver sa banquise d'été jusqu'en 2050. En tant que dernière région de banquise permanente dans l'Arctique, cette zone sera essentielle pour la survie des espèces vivant des glaces, comme les ours polaires, les bélugas, les narvals, les phoques, les morses, ainsi que des communautés inuites dont l'alimentation en dépend. En partenariat avec les Inuits, le ministère canadien des pêches et des océans travaillera conjointement avec tous les partenaires, notamment l'Agence

Parcs Canada et d'autres ministères fédéraux, d'autres gouvernements, des organisations de gestions, les communautés nordiques et les scientifiques.

Le **Canada** a réaffirmé qu'il accueillerait un atelier international d'experts techniques concernant d'autres mesures marines efficaces fondées sur la défense de l'environnement à l'échelle de zones du 6 au 9 février 2018 à Montréal et apporterait un financement à hauteur de 110 605 euros (130 000 dollars). Cet atelier d'experts techniques consolidera les informations scientifiques et techniques concernant les approches utilisées pour évaluer la contribution et l'efficacité des zones de protection marine et d'autres mesures efficaces fondées sur la défense de l'environnement à l'échelle de zones et fournira des conseils scientifiques et techniques sur la définition et la détermination d'autres mesures efficaces basées sur la défense de l'environnement à l'échelle de zones pour les régions côtières et marines. Ces conseils seront ensuite utilisés par le secrétariat de la convention sur la diversité biologique des Nations unies afin de renseigner le développement d'orientations volontaires concernant d'autres mesures.

Le **Canada** a réaffirmé qu'il accueillerait un atelier scientifique pan-arctique sur les zones de protection marine à l'automne 2018, qui aura pour but de réunir les gestionnaires des zones de protection marine, les peuples indigènes, les représentants des communautés et d'autres partenaires en matière de zones de protection marine afin de partager des expériences en matière de planification et de développement des réseaux de zones de protection marine arctiques, y compris en ce qui concerne le rôle que peuvent jouer les peuples indigènes dans le développement et la gestion des zones protégées et d'autres mesures. Le cadre pour un réseau pan-arctique d'aires marines protégées du Conseil de l'Arctique présente la vision pour un réseau connecté d'un point de vue écologique, représentatif et géré de manière efficace des zones protégées et sous gestion spéciale. Des travaux techniques supplémentaires et une meilleure coordination au niveau pan-arctique sont nécessaires pour faire progresser cette vision. Cet atelier fait partie d'une série d'ateliers scientifiques organisés par les co-responsables du projet pendant la période 2017-2018 et constitue un pas vers la réalisation de l'objectif d'Aichi consistant à conserver 10 % des zones marines.

Le **Canada** a réaffirmé l'établissement d'un Fonds pour la restauration côtière en vue de réhabiliter les zones dégradées de longue date, qui soutiendra des projets contribuant aux plans de restauration des côtes et qui appuiera la définition des priorités de restauration et des menaces pesant sur les espèces marines vivant sur les côtes canadiennes. Sur la période 2017-2022, le gouvernement du Canada allouera 51 099 473 euros (75 millions de dollars canadiens) aux projets éligibles.

Le **Canada** a annoncé qu'il avait recommandé des limites pour la réserve marine nationale de faune des îles Scott. Les îles Scott constituent l'un des écosystèmes marins les plus productifs et les plus diversifiés sur le plan biologique, particulièrement en ce qui concerne les oiseaux marins, sur la côte canadienne du Pacifique. Les îles Scott accueillent la plus forte concentration d'oiseaux marins de la côte canadienne du Pacifique et sont le site de recherche le plus intensif sur les oiseaux marins. La réserve nationale de faune des îles Scott englobe environ 11 546 kilomètres carrés exclusivement d'espace marin et ne comprend aucune des parties terrestres des îles Scott, qui sont des aires protégées provinciales.

Le **Canada** continuera à faire progresser la coopération dans le cadre de l'alliance Canada-États-Unis pour la recherche dans l'océan Atlantique et à œuvrer pour la bonne mise en œuvre de la déclaration de Galway. Le Canada continuera de soutenir la coordination et la collecte de données concernant les fonds marins en recrutant un coordinateur de navire de recherche afin de définir des opportunités trilatérales en mer pour une collaboration améliorée en matière de navires et d'appuyer les relevés de transects trilatéraux de l'Atlantique Nord, comme ceux effectués à bord du CCG Louis St. Laurent (juillet 2015 et juillet 2016). Nous maintenons notre engagement vis-à-vis de nos contributions aux consortiums scientifiques trilatéraux importants, comme ceux liés aux projets Atlas et SponGES.

Le **Chili** a annoncé la création de trois nouvelles zones marines protégées, l'archipel Juan Fernandez, le «Fjord Almirantazgo» (Terre de feu) et le Cap Horn et l'archipel Diego Ramirez, ajoutant ainsi 620 152 kilomètres carrés aux zones marines protégées existantes. Grâce à ces trois nouvelles zones, près de 46 % de la zone économique exclusive du Chili seront sous protection.

Le **Chili** a réaffirmé que, d'ici décembre 2017, une proposition de politique nationale des océans serait présentée au président. Cette politique nationale des océans a pour objectif d'assurer une coordination efficace entre les institutions publiques responsables des actions entreprises en matière de conservation et d'utilisation durable des océans.

La **Chine** a annoncé qu'elle mettrait en œuvre d'ici 2020 le projet de rénovation «Blue Bay» dans au moins 66 baies et leurs régions adjacentes, environ 70 % des eaux côtières ont reçu la note «excellente» ou «bonne» (niveau I ou II) accordée par la norme nationale chinoise pour la qualité de l'eau de mer.

La **Chine** a annoncé qu'elle veillerait encore davantage à la conservation des côtes naturelles afin de garantir que le littoral continental naturel continue de représenter au moins 35 % du littoral total.

La **Colombie** a annoncé l'extension du sanctuaire de la faune et de la flore de Malpelo de 17 090 kilomètres carrés, portant sa superficie de 9 500 à 26 670 kilomètres carrés. Par cette décision, la Colombie protège ses écosystèmes marins dont les eaux sont riches en requins, en mammifères marins et en différentes espèces de poissons, tout en conservant les écosystèmes liés aux abords de Malpelo et Yurupari. Avec ses nouvelles zones marines protégées récemment déclarées dans le Pacifique, la Colombie dépasse l'objectif d'Aichi de la convention sur la diversité biologique et l'objectif national relatif au nombre d'hectares d'écosystèmes protégés contenu dans le plan de développement national.

Les **Îles Cook** ont annoncé avoir respecté leur engagement de 2014 qui consistait à créer juridiquement un parc marin à usage multiple couvrant l'intégralité de sa zone économique exclusive, soit 1,9 million de kilomètres carrés, y compris les zones d'exclusion dans lesquelles ne sera permise aucune activité à grande échelle de pêche commerciale ou d'extraction minière dans les fonds marins. Grâce à l'adoption de la loi Marae Moana de 2017, il existe désormais 15 zones d'exclusion entourant chacune des 15 îles composant les Îles Cook, s'étendant jusqu'à 50 milles nautiques du rivage. La surface totale des zones d'exclusion est de 324 000 kilomètres carrés.

Le **Costa Rica** a annoncé la signature le 8 juin d'un protocole d'accord entre le Couloir marin du Pacifique tropical est (CMAR, une initiative régionale volontaire des gouvernements de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur et du Panama) et PACIFICO (une plateforme de coordination regroupant quatre fonds environnementaux). Cette alliance stratégique a pour but de mobiliser et de mettre en œuvre des ressources dans les zones géographiques communes du Pacifique tropical central afin de contribuer à consolider la gestion intégrée des écosystèmes, de la biodiversité et des ressources marines et côtières, grâce à leur conservation et à leur utilisation durable. À cet effet, l'accord comporte déjà un plan de travail quinquennal (2017-2022) et son premier plan annuel.

La **Croatie** a annoncé l'extension de la zone marine protégée du bassin de Jabuka/Pomo, un habitat reconnu comme étant une zone essentielle d'alevinage et de frai pour un certain nombre d'espèces marines. Avec cet élargissement, les zones marines protégées couvrent plus de 11 % des eaux marines sous juridiction nationale.

La **Croatie** a annoncé que d'ici la fin 2018, elle mettrait en place un système de suivi national, comprenant le suivi des espèces et des habitats marins, afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de la gestion des espèces et des sites Natura 2000, et qu'elle y consacrerait 10 millions d'euros sur une période de cinq ans.

La **Croatie** a annoncé qu'elle s'engageait d'ici 2020 à déterminer les zones de conservation les plus appropriées pour les tortues de mer et les dauphins et qu'elle a commencé des recherches à cet égard en 2017.

La **Croatie** a annoncé qu'au cours des cinq prochaines années, elle mettrait en place un régime de gestion des ressources marines, qui comprendra des règlements temporels et de planification de l'espace dans les eaux intérieures et territoriales sur une surface au moins égale à 20 % de ces eaux.

La **Croatie** a annoncé qu'elle consacrerait 24 millions d'euros les cinq prochaines années à la création d'un cadre de gestion efficace pour le réseau Natura 2000, comprenant la préparation de plan de gestion pour au moins 90 sites marins Natura 2000. La Croatie a également annoncé la mise en œuvre d'un programme quinquennal national de renforcement des capacités, commençant en 2017, afin de former les gestionnaires des sites protégés et des sites Natura 2000, y compris les gestionnaires des zones marines protégées.

La **Croatie** a annoncé qu'elle consacrerait 13 millions d'euros sur cinq ans à la préparation d'une cartographie détaillée des habitats marins pour les eaux sous juridiction nationale qui servirait de base scientifique pour la détermination de nouvelles zones marines protégées dans l'Adriatique.

La **France** a réaffirmé la deuxième extension, à hauteur de un million de kilomètres carrés d'ici 2022, de la réserve marine des Terres australes et antarctiques françaises dans l'océan Indien, qui inclut déjà une zone tampon. Ainsi, la France parviendra à ce qu'un total de 32 % de ses eaux soient classées comme aires marines protégées d'ici 2022. La France a également réaffirmé qu'elle traiterait avec l'ensemble des parties prenantes pour gérer 22 % de ses aires marines protégées déjà établies.

La **France** a annoncé qu'elle avait proposé, avec l'UE et ses États membres et l'Australie, la création d'une zone marine protégée de l'Antarctique oriental dans l'océan austral. La proposition fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), qui se tiendra du 16 au 27 octobre 2017 à Hobart (Australie).

La **France** a annoncé qu'elle présenterait lors de la conférence des parties à la convention de Barcelone une proposition de reconnaissance du Parc national des Calanques en tant qu'aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM).

La **France** a annoncé qu'elle s'engageait à protéger 550 kilomètres carrés de mangrove dans ses territoires d'outre-mer d'ici 2020.

La **France** a réaffirmé qu'elle s'engageait à consacrer un million d'euros par an à l'initiative française sur les récifs coralliens (IFRECOR), conformément à son engagement de 2016 de protéger 75 % de ses récifs coralliens d'ici 2021. La France a également réaffirmé, en tant que présidente du secrétariat de l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), l'allocation de 500 000 euros au soutien de la mise en œuvre du plan d'action de l'ICRI.

La **France** a annoncé qu'elle engagerait 400 000 euros pour soutenir l'«initiative de recherche de l'ACCOBAMS», dont l'objectif est d'établir un système de suivi des cétacés intégré et coordonné conformément à l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente. L'objectif final est d'améliorer le statut de conservation de ces espèces et de leurs habitats grâce à une gestion appropriée et d'encourager un bon statut des environnements marins et côtiers.

L'**Allemagne** a annoncé qu'elle renforcerait le soutien continu qu'elle apporte au processus ZIEB en consacrant 100 000 euros à la promotion de la désignation de zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB), au sein et au-delà de sa juridiction nationale, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique. D'ici la fin de l'année 2017, l'Allemagne organisera un atelier international afin de faire progresser la description de nouvelles zones et de renforcer la crédibilité scientifique et la transparence du processus ZIEB.

L'**Allemagne** a annoncé le lancement du projet STRONG High Seas cette année. Grâce au soutien de l'Allemagne et aux contributions des partenaires, le projet recevra 3,9 millions d'euros au cours des cinq prochaines années afin de renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. L'Institut d'études avancées pour le développement durable (IASS) dirigera le projet et, conjointement avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), BirdLife International, l'Institut international des océans (IOI) - Afrique Australe, l'Université catholique du Nord (UCN), WWF Colombie et WWF Allemagne, définira les bonnes pratiques et fournira un appui aux institutions régionales et aux autorités nationales. En collaboration avec les secrétariats de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et de la convention d'Abidjan et d'autres, l'IASS élaborera et proposera des mesures pour soutenir une gouvernance des océans intégrée et basée sur les écosystèmes dans le Pacifique du sud-est et l'Atlantique du sud-est.

Le **Ghana** a annoncé qu'il s'engageait à terminer l'évaluation des zones écologiquement sensibles le long de la côte ghanéenne et la désignation de la première zone marine protégée du Ghana d'ici 2025, afin de préserver la biodiversité côtière et marine.

La **Grèce** a réaffirmé son engagement à étendre les zones marines protégées dans ses eaux territoriales, en les faisant passer de 6 % actuellement à 20 % d'ici 2020. À cet égard, la Grèce a déjà achevé l'évaluation de 183 zones dans la perspective de les ajouter au chapitre national du réseau Natura 2000 de zones protégées. Parmi ces zones, 95 ont déjà été retenues pour être inscrites au réseau, soit à titre d'extension de zones protégées existantes, soit en tant qu'ajouts complètement nouveaux. Il s'agit pour la plupart de zones marines ou côtières. Ce processus a pour objectif la préservation d'habitats importants, comme les prairies sous-marines de *Posidonia oceanica*, ainsi que d'espèces d'oiseaux importantes.

L'**Islande** a réaffirmé qu'elle s'engageait à lancer un effort novateur sur treize ans en vue de cartographier les 88 % restants de sa zone économique exclusive. Deux plateformes de haute technologie seront utilisées pour les travaux qui seront réalisés à une profondeur supérieure à 200 mètres à l'aide d'une technique ultra-moderne par sondeurs multifaisceaux. Le coût estimé de ce projet est d'environ 26 millions d'euros (31 millions de dollars). Toutes les données issues du projet seront mises à disposition gratuitement pour une utilisation sans but lucratif.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle établirait 200 000 kilomètres carrés de zones de conservation d'ici 2018, soit deux ans plus tôt que prévu, ce qui couvrira 6,5 % des eaux indonésiennes. Une fois cet élargissement terminé et grâce à l'étape atteinte en 2009 consistant à protéger une surface totale de 100 000 kilomètres carrés, l'Indonésie a réussi à tripler la taille de ses zones de conservation en douze ans, en partant de 69 500 kilomètres carrés en 2006.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle restaurerait les 18 882 kilomètres carrés de récifs coralliens endommagés dans le détroit de Dampier au large des îles Raja Ampat (Papouasie occidentale, Indonésie).

L'**Irlande** a annoncé que, en coopération avec le programme international Éco-École, elle déploierait à partir de septembre 2017 un module d'éducation novateur intitulé Citoyen du monde: Environnement marin, destiné aux écoliers. Le programme renforcera les connaissances relatives aux océans en permettant de comprendre le rôle important que jouent les océans dans nos vies, la manière dont les actions individuelles peuvent avoir un effet sur eux et la manière dont nous pouvons agir ensemble pour les protéger.

L'**Irlande** a annoncé qu'elle apporterait une contribution de 50 000 euros à trois fonds d'affectation spéciale des Nations unies en 2017. Cette contribution ira au fonds d'affectation spéciale des Nations unies destiné à aider les États en développement à communiquer avec la Commission des limites du plateau continental, au fonds d'affectation spéciale destiné à aider ces États à participer aux travaux du mécanisme des Nations unies de notification et d'évaluation systématiques de l'état du milieu marin et au fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États en développement à participer aux travaux du Comité préparatoire des Nations unies concernant un nouvel instrument juridique pour la conservation et le

développement durable de la biodiversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Depuis 2003, l'Irlande a apporté plus de 800 000 euros à ces fonds.

Malte a annoncé qu'elle commémorerait le rôle de pionnier qu'a joué le pays dans la création de la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Le processus au sein de l'assemblée générale des Nations unies a commencé en 1967, avec le célèbre discours de l'ambassadeur maltais, Dr Arvid Pardo. Les célébrations comprendront un symposium national consacré à l'initiative du Dr Pardo en 2017, un événement en marge de la consultation des Nations unies sur la gouvernance des océans en 2018, des conférences et du matériel promotionnel annuels (y compris la diffusion de clips et de documentaires télévisés chaque année) afin de souligner la pertinence de son travail et des concours sur le thème du droit de la mer destinés aux enfants.

Malte a annoncé qu'elle désignerait 30 % de ses eaux comme zones marines protégées en 2018 afin d'assurer la protection des grottes et des récifs. Dans le cadre de cet objectif, Malte a annoncé qu'elle développerait d'ici 2020 des plans de gestion pour les quatorze sites des zones marines protégées qu'elle a désignées en 2016 et qui couvrent près de 3 487 kilomètres carrés, soit une surface largement plus grande que celle du pays lui-même.

Le **Mexique** a annoncé la création du parc national de Revillagigedo, d'une superficie de 140 000 kilomètres carrés, qui protège les îles et les eaux les entourant, avec une interdiction complète des activités de pêche dans cette zone.

Le **Monténégro** a annoncé la création d'un réseau de zones marines protégées, dans le but de préserver et, le cas échéant, de régénérer les valeurs de la biodiversité marine. Les procédures de création de zones naturelles marines protégées devraient être finalisées pour au moins trois sites (par exemple, Katič, Platamuni, Ratac) d'ici 2020.

Niue a annoncé qu'au cours des trois prochaines années, 40 % de sa zone économique exclusive, soit 127 000 kilomètres carrés, seront déclarés comme une zone marine protégée à grande échelle. Cette zone englobera le récif extracôtier de Beveridge à la biodiversité foisonnante (il comprend la plus forte densité au monde de requins gris de récif), un ensemble de monts sous-marins profonds riches en ressources et les mers territoriales autour de Niue. Cette zone marine protégée sera créée dans le cadre du projet Niue Ocean Wide (Niue à l'échelle de l'océan - NOW), un partenariat public-privé entre le gouvernement de Niue et Tofia Niue (une organisation à but non lucratif locale), ainsi que des partenaires collaborateurs majeurs, comme Oceans 5, National Geographic Pristine Seas et le projet Niue Ridge to Reef.

La **République des Palaos** a annoncé qu'elle a atteint son objectif 2020 du défi de la Micronésie, en protégeant 30 % de ses ressources marines proches du rivage.

Les **Palaos** ont annoncé la création d'un sanctuaire national marin paluan, afin de progresser vers leur objectif de fermer 80 % de leur zone économique exclusive à la pêche commerciale d'ici 2020, où aucune prise ne sera permise. Les 20 % restants sont réservés aux besoins en matière de pêche de la population locale et du secteur du tourisme.

Les **Philippines** ont annoncé que le parc naturel du récif de Tubbataha avait été classé zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), avec une zone à éviter qui a été adoptée par l'OMI le 7 juillet 2017 afin d'améliorer les mesures de conservation et de protection de ce site inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO. En outre, les Philippines se sont engagées à améliorer d'ici 2028 la protection des zones marines protégées, en augmentant de 20 % la couverture de ces zones ou des sanctuaires par rapport à 2015 et en créant au moins 100 réseaux de zones marines protégées. Enfin, les Philippines s'engagent à procéder au plus vite à la ratification des conventions de l'OMI sur les systèmes antisalissure et sur la gestion des eaux de ballast.

Le **Portugal** a annoncé qu'il élaborerait de nouveaux règlements d'ici 2020 pour lutter contre l'introduction d'espèces marines allogènes afin de garantir une mise en œuvre effective de la convention sur les eaux de ballast.

Le **Portugal** a annoncé qu'il apporterait un financement de 3 millions d'euros d'ici 2020 afin de soutenir la mise à jour des systèmes technologiques nationaux d'information et de communication pour la gestion de la protection de l'environnement maritime et les activités économiques.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement à créer d'ici 2018 un système de suivi et d'évaluation du Fonds bleu, aligné sur les cibles de l'ODD 14.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement en faveur de la conservation d'au moins 14 % des zones côtières et marines situées sous sa juridiction nationale d'ici 2020.

Le **Portugal** a annoncé l'allocation d'ici 2020 de 2 millions d'euros à la promotion et à l'augmentation de l'investissement public dans des projets tournés vers la conservation de la biodiversité marine.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement à promouvoir et à soutenir, d'ici 2020, le lancement d'un nouveau réseau de recherche et d'innovation marine et maritime, au moyen de la création d'un centre technologique portuaire à Lisbonne et d'un observatoire de l'Atlantique aux Açores, mettant l'accent sur l'Atlantique Nord et Sud (investissement total de 30 millions d'euros).

La **Roumanie** a réaffirmé son engagement à préparer un plan national destiné à renforcer les capacités des institutions et leur coopération avec les secteurs maritimes afin de parvenir à un bon état écologique dans la région marine de la mer Noire d'ici 2020, notamment à la protection et à la préservation de l'écosystème marin.

La **Suède** a annoncé l'allocation de 6 millions d'euros (60 millions de couronnes suédoises) en 2017 à l'accroissement des efforts visant à établir un réseau de zones marines protégées représentatif d'un point de vue écologique, bien connecté et correctement géré dans les eaux suédoises. Cet engagement comprend également les efforts visant à réduire les captures accessoires du matériel de pêche abandonné.

L'**Espagne** a annoncé la création d'une nouvelle zone marine protégée nommée «couloir de migration des cétacés en Méditerranée» de 46 000 kilomètres carrés (près de 5 % des eaux espagnoles) en mer Méditerranée, le long des côtes de la Catalogne, de Valence et des îles Baléares. Cette zone sera reconnue dans le cadre de la convention de Barcelone. Avec cette nouvelle zone, 13 % des eaux marines espagnoles seront sous protection.

L'**Espagne** a exprimé sa volonté de travailler à l'extension de l'actuel parc national maritime et terrestre de l'archipel de Cabrera et à la création du premier parc marin national exclusif sur l'île El Hierro, dans les îles Canaries, avec l'accord des autorités locales et régionales et de l'ensemble des secteurs concernés.

La **Thaïlande** a annoncé qu'elle créerait 14 300 kilomètres carrés de zones marines protégées (soit 4,4 % de sa zone économique exclusive) d'ici 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action quinquennal sur les mesures de gestion et de conservation par zone. Les zones proposées comprennent quatre parcs marins nationaux (environ 450 kilomètres carrés), trois zones de protection environnementale (570 mètres carrés) et de nombreuses zones de protection marines et côtières, à savoir 25 groupes d'îles (6 600 kilomètres carrés) et une grande zone de plateau extracôtière (6 700 kilomètres carrés). La Thaïlande a également annoncé son engagement en faveur de la protection de 10 % de ses zones marines et côtières protégées d'ici 2030.

Le **Royaume-Uni** a annoncé qu'il consacrerait 5,88 millions d'euros (5,2 millions de livres) en 2017 à des projets marins dans le cadre de l'initiative Darwin et des programmes de financement compétitifs Darwin Plus. Grâce à ces initiatives, le Royaume-Uni finance des projets en matière d'environnement et de biodiversité dans des pays en développement et dans ses territoires d'outre-mer. Ces programmes de financement compétitifs ont pour objectif de renforcer les capacités locales de gestion de la biodiversité et de l'environnement naturel à l'avenir, en s'assurant que les peuples bénéficieront de ces ressources naturelles. L'une des priorités essentielles de Darwin Plus est de contribuer à la formation d'une «ceinture bleue» de protection marine autour des territoires d'outre-mer. Cela inclut le développement de plans de gestion marine intégrée et la promotion de la pêche durable. Le renforcement de la portée et de la gestion des zones protégées dans le milieu marin constitue également l'une des priorités de l'initiative Darwin.

Les **États-Unis** ont annoncé la création de la réserve nationale de recherche estuarienne de He'eia, qui est désormais protégée aux fins de la recherche à long terme, du suivi de la qualité de l'eau, de l'éducation et de la gestion de l'environnement côtier. Abritant des ressources historiques et culturelles, cette réserve de 1 385 acres comprend des forêts et des prairies d'altitude, des marais, des récifs et des herbiers marins, ainsi que la plus grande étendue d'eau abrité de l'archipel hawaïen. Elle a été créée en janvier 2017 et, parmi les 29 sites du système des réserves nationales de recherche estuarienne, elle est la seule qui se situe dans les îles hawaïennes.

La **Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO** a réaffirmé son programme international visant à améliorer la coopération mondiale en ce qui concerne les connaissances relatives à l'océan. Bénéficiant du soutien de la Suède, le programme COI-UNESCO consacrera 211 975 euros (250 000 dollars) d'ici fin 2018 au développement d'un

programme scolaire sur l'océan afin d'améliorer les connaissances en la matière des jeunes de 10 à 18 ans, d'une plateforme en ligne pour partager les ressources, les projets et les personnes concernant les connaissances relatives à l'océan pour le développement durable et d'un programme de formation complet sur les connaissances liées à l'océan à destination des entreprises, du secteur politique et du monde de l'éducation. De plus, un forum international sur les connaissances relatives à l'océan, où interviendront 100 experts de renommée mondiale, se tiendra en décembre 2017. Le projet reposera sur deux piliers: i) encourager la coopération et réaliser des échanges concernant l'éducation à l'océan afin d'améliorer les connaissances relatives à l'océan au niveau mondial et ii) chercher et appliquer des manières efficaces de faire connaître l'océan aux citoyens.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et ses partenaires ont réaffirmé le lancement de la Décennie internationale des sciences océaniques pour le développement durable en janvier 2018. Ce programme coopératif de dix ans soutiendra la gestion, la gérance et le développement durable efficaces de l'océan: i) en stimulant un partenariat mondial sur les besoins en science marine pour soutenir la mise en œuvre de l'agenda 2030, avec des orientations régionales; ii) en améliorant la compréhension des impacts des facteurs de stress cumulés et en cherchant des solutions durables pour des maintenir des bénéfices durables de l'océan; iii) en partageant des connaissances et en renforçant les capacités de recherche marine interdisciplinaire, notamment pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés. La COI/UNESCO consacre 635 927 euros (750 000 dollars) sur la période 2017-2018 à la préparation d'un plan de mise en œuvre, en consultation avec les États membres, les partenaires des Nations unies et les partenaires tiers, ainsi qu'avec la communauté scientifique et les parties prenantes concernées.

S.A.S. le prince Albert II de Monaco a annoncé l'allocation de 250 000 euros au «Fonds fiduciaire pour les zones marines protégées de la méditerranée» et de 200 000 euros à la «Beyond Plastic Med Initiative» (BeMed) en 2018.

MedReAct, en collaboration avec l'université de Stanford, l'université polytechnique des Marches, Legambiente et Marevivo, a annoncé l'allocation de 366 000 euros au lancement du projet de réhabilitation de l'Adriatique. De 2017 à 2020, l'initiative contribuera à la réhabilitation d'habitats piscicoles essentiels dans la mer Adriatique, en promouvant, avec l'aide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, la création de zones de pêche à accès réglementé interdisant l'utilisation du chalutage de fond afin de protéger les zones d'alevinage et de frai ainsi que les écosystèmes marins vulnérables dans la région.

La **Wildlife Conservation Society** (Société pour la conservation de la vie sauvage - WCS) a annoncé qu'elle consacrerait 836 000 euros (1 million de dollars) par an les cinq prochaines années à son initiative NY Seascapes afin de promouvoir la conservation des eaux marines entourant New York, le New Jersey, le Connecticut et le Mid Atlantic et de développer une éthique urbaine de conservation marine pour la ville de New York et au-delà. En outre, la WCS a annoncé qu'elle inclurait une exposition interactive afin d'éduquer et d'impliquer les visiteurs en ce qui concerne l'impact des plastiques sur les océans et qu'elle s'engageait personnellement à réduire les articles en plastique à usage unique, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la nouvelle exposition Ocean Wonders qui devrait s'ouvrir à l'Aquarium de

New-York à l'été 2018. À ces actions s'ajoutera une campagne numérique qui visera à promouvoir les politiques publiques de la ville de New York ayant pour but de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique.

Le **centre de recherche marine tropicale de Leibniz (ZMT)** a réaffirmé son engagement à réunir des scientifiques de 26 des États membres de l'Union afin de créer et de coordonner un réseau de recherche pour la recherche transdisciplinaire sur la gouvernance des océans au sein de l'Union, avec le soutien d'une subvention de 600 000 euros accordée au titre du programme européen COST. Le réseau définira les défis en matière de gouvernance des océans, en coopération étroite avec les acteurs et les parties prenantes, et fournira des conseils intégrés sur les outils et mécanismes de gouvernance en vue d'améliorer la prise de décisions liées aux océans, en se concentrant sur a) les interactions terre-mer, b) la gestion par zone, c) les ressources des fonds marins, d) la sécurité nutritionnelle, e) l'acidification des océans et le changement climatique, et f) la gouvernance de la pêche.

L'**institut de recherche en eaux profondes Nekton Oxford**, soutenu par Kensington Tours, a annoncé une collaboration scientifique mondiale majeure de 2018 à 2021 ayant pour objectif de créer un changement radical des connaissances relatives à l'océan Indien et de catalyser une gouvernance durable. La mission se compose de six campagnes de recherche dans six biorégions distinctes de l'océan Indien, de l'ouest (canal du Mozambique et Seychelles) au centre (Chagos et Maldives) et au sud (Andaman et Sumatra). La mission s'achèvera par un Sommet sur l'état de l'océan Indien en novembre 2021. La mission combine quatre activités principales liées à des résultats quantifiables clairs afin de générer l'impact coordonné le plus fort possible pour accélérer la gouvernance durable de l'océan Indien: recherche scientifique, initiatives de développement des compétences, initiatives politiques, et implication du public et connaissances relatives à l'océan. La mission est dotée de 34 millions d'euros (40 millions de dollars).

L'**institut de recherche en eaux profondes Nekton Oxford** a annoncé un nouveau cadre pour une recherche marine multidisciplinaire normalisée, conjointement avec une douzaine de scientifiques marins d'envergure mondiale. De la physique à la chimie des océans, de la biologie pélagique à la biologie benthique et à la géophysique, le nouveau cadre exploite l'ensemble des principales technologies de recherche marine afin d'aider les scientifiques à collecter, à analyser et à publier des données comparables concernant les océans, à grande échelle et rapidement. Le protocole a pour but d'accroître la productivité scientifique et la fourniture des données exploitables nécessaires pour catalyser la gouvernance des océans.

Biotherm, dans le cadre de son partenariat avec Mission Blue, a annoncé qu'elle consacrerait jusqu'à 300 000 euros au soutien d'un réseau mondial de zones marines protégées au cours des trois prochaines années. Biotherm, dans le cadre de son partenariat avec Mission Blue, a annoncé qu'elle consacrerait 300 000 euros au soutien d'un réseau mondial de zones marines protégées au cours des trois prochaines années.

La **Sea Ranger Foundation**, en coopération avec plusieurs entreprises et ONG, a annoncé la création du premier service de gardes maritimes du monde d'ici juillet 2018. Le service des gardes maritimes est une entreprise sociale au sein de laquelle des vétérans de la marine formeront des jeunes sans emploi au métier de garde maritime afin d'aider les pays de la mer

du Nord et de la Méditerranée à gérer leurs zones marines protégées grâce à des recherches en matière de pêche, au suivi de la pollution et à des travaux de régénération de l'environnement. Il utilisera des voiliers plutôt que des bateaux à moteur. À partir de 2018, 17 vétérans de la marine vont former plus de 300 jeunes dans le cadre d'un projet pilote en mer du Nord. L'initiative lancée en 2016 a déjà réuni plus d'un million d'euros sous la forme d'investissements, avec plus de 40 entreprises participant en tant que partenaires. Le premier bateau des gardes maritimes devrait atteindre les dernières étapes de la construction et quatre autres bateaux devraient être construits d'ici 2022.

Saildrone a annoncé qu'elle construirait d'ici 2022 un réseau mondial de suivi des océans composé de 1 000 drones marins à énergie éolienne et solaire et fournissant une couverture planétaire avec une résolution de 6x6 degrés, s'efforçant ainsi de réduire de manière significative le coût de la collecte des données sur les océans afin d'améliorer la gestion des pêches durables, du cycle du carbone, de la pollution marine et des impacts du changement climatique sur l'humanité. Afin d'encourager davantage l'innovation scientifique, chaque année à partir de 2018, Saildrone offrira 30 jours de données provenant des drones marins, ce qui correspond à un temps-navire de recherche d'environ 842 000 euros (1 million de dollars), au projet de recherche candidat ayant le plus d'impact.

La **fondation MAVA** a annoncé un engagement de 70 millions d'euros ces cinq prochaines années en faveur de la conservation de la biodiversité marine, principalement dans le bassin méditerranéen et en Afrique occidentale, au profit des personnes et de la nature. Plus précisément, la fondation MAVA consacra 8 millions d'euros à la réduction des impacts sur l'environnement de la pollution plastique et des activités liées au pétrole et au gaz, 5 millions d'euros à la stimulation d'une économie bleue concentrée sur le développement des infrastructures côtières, 30 millions d'euros au soutien des pêches durables au profit des moyens d'existence locaux et de la biodiversité, et 27 millions d'euros à la promotion des zones marines protégées en tant qu'outil de protection des espèces, des habitats marins et des ressources de pêche.

L'organisation à but non lucratif autrichienne **MARE Mundi**, avec **Dive Together Crete et ses partenaires**, a annoncé qu'elle consacrerait 96 780 euros à la création d'une station marine locale à Plakias afin de promouvoir l'établissement d'une zone marine protégée sur le littoral voisin d'ici 2021. La station travaille conjointement avec l'administration régionale et les habitants de la région autour de trois piliers: l'éducation, la recherche et la protection.

Le **projet National Geographic Pristine Seas** et **Vulcan Inc.**, l'organisation gérée par le philanthrope et co-fondateur de Microsoft Paul G. Allen, ont annoncé la création d'un partenariat pour le respect des zones marines protégées. Le premier d'au moins trois projets de mise en œuvre est réalisé en collaboration avec le gouvernement du Gabon et se concentrera sur la lutte contre la pêche illicite dans le réseau de zones marines protégées du pays. Ce partenariat réunit le nouveau service de renseignements et de recherche en matière de pêche illicite de Vulcan, SkyLight, les capacités nationales de répression du Gabon, et l'expertise de National Geographic en matière d'exploration scientifique et de narration. Ce projet a une durée initiale de douze mois.

La fondation **Oceano Azul** et la **fondation Waïtt** ont réaffirmé leur engagement à investir au moins un million d'euros ces trois prochaines années afin de participer à la création et à la mise en œuvre d'un réseau de zones marines protégées bien gérées dans l'archipel des Açores. Le projet, intitulé Blue Azores, est un partenariat associant les deux fondations, le gouvernement portugais, les administrations régionales et les différentes parties prenantes. Il doit notamment évaluer la valeur économique des services écosystémiques et organiser des ateliers scientifiques, des expédition médiatiques et scientifiques, des campagnes d'apprentissage et de sensibilisation et des actions de pêche durable. Les Açores présentent quelques-uns des habitats marins les plus importants de l'océan Atlantique, notamment des habitats côtiers îliens, des eaux profondes, des monts sous-marins, des cheminées hydrothermales et la pleine mer. Les îles attirent la mégafaune marine, comme des baleines, des dauphins, des requins, des raies mantas, des marlins et des thons, et sont un lieu riche en biodiversité.

Aker BioMarine a annoncé qu'elle consacrerait 830 000 euros (1 million de dollars) ces cinq prochaines années au fonds de recherche sur la faune antarctique afin de faire progresser ses travaux de promotion et de facilitation de la recherche sur l'écosystème antarctique.

La **Sociedade Francisco Manuel dos Santos**, une société de portefeuille d'un groupe international de distribution alimentaire, a annoncé qu'elle consacrerait 41 millions d'euros les huit prochaines années au soutien de la conservation de l'océan et des connaissances relatives à l'océan, un soutien géographiquement axé sur le Portugal, l'océan Atlantique, les pays lusophones et les petits États insulaires en développement (PEID). Cette initiative s'inscrit dans un engagement de dix ans d'un montant total de 81 millions d'euros, qui comprend également une nouvelle fondation philanthropique créée en 2015. La fondation Oceano Azul se consacre exclusivement à la durabilité des océans et au financement d'une concession de 30 ans sur l'Oceanario de Lisboa. Sa mission et ses bénéfices annuels seront consacrés à la conservation de l'océan et à l'éducation dans ce domaine. Ocean Azul a lancé une campagne de marketing à grande échelle, avec des spots publicitaires télévisés visant à sensibiliser à la pollution des océans par les déchets plastiques. Depuis 2016, la fondation parraine un centre de soin pour les animaux marins blessés situé sur la côte portugaise, qu'elle a doté d'une subvention annuelle de 100 000 euros.



Sécurité maritime

L'Union européenne a annoncé qu'elle continuerait de soutenir la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, notamment au moyen du réseau inter-régional du golfe de Guinée et du lancement de deux nouveaux programmes: le programme SWAIMS (soutien à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest), d'un montant de 29 millions d'euros, et le programme pour l'amélioration de la sécurité portuaire en Afrique de l'Ouest et centrale, d'un montant de 8,5 millions d'euros.

L'Union européenne a annoncé qu'elle fournirait un million d'euros en 2017 pour soutenir la mise à jour des systèmes TIC des autorités maritimes de l'Union et qu'elle encouragerait la coopération entre celles-ci. En outre, l'Union européenne a annoncé qu'elle fournirait une contribution de 80 000 euros pour encourager la coopération entre les autorités de surveillance côtière en Europe.

L'Union européenne a annoncé qu'elle engagerait 37,5 millions d'euros afin d'assurer la sécurité maritime et la lutte contre la piraterie le long des côtes de l'Afrique du Sud-Est et dans l'océan Indien. Les fonds doivent être mis en œuvre par quatre organisations régionales (l'IGAD, le COMESA, la CAE et la COI) en coopération avec l'ONUDC, INTERPOL et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le programme soutient, outre un mécanisme régional de coordination et d'échange d'informations maritimes, des initiatives visant à favoriser d'autres moyens de subsistance dans les zones de piraterie côtière de Somalie, les capacités d'enquête aux niveaux national et régional, les réformes dans le domaine pénitentiaire, les capacités judiciaires et en matière de poursuites, la perturbation des flux financiers illégaux, la lutte contre le blanchiment de capitaux et diverses autres tâches maritimes.

L'Union européenne a annoncé le lancement en septembre 2017 du prototype d'un outil de surveillance qui détecte les navires afin de montrer l'étendue des activités humaines en mer. L'outil de recherche d'objets maritimes non identifiés (ou SUMO, en forme abrégée) est un logiciel qui analyse automatiquement les données des satellites d'imagerie radar pour détecter, même par temps nuageux ou de nuit, les embarcations de petite taille à partir d'un mètre de long. L'outil SUMO est un logiciel libre, pour encourager son adoption par les utilisateurs et les développeurs et faciliter la coopération internationale en matière de cartographie des routes maritimes, de surveillance de l'intensité du trafic maritime, d'identification des navires polluants, de surveillance des activités de pêche, de lutte contre la piraterie et la contrebande et de contrôle des frontières maritimes.

L'Union européenne a annoncé un investissement de 4 millions d'euros dans son programme de surveillance par satellite (Copernicus) en 2017, pour aider les agences et les États membres de l'UE à surveiller la pollution par les hydrocarbures et la pêche commerciale à grande échelle [y compris la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN)] dans l'Atlantique du Nord-Ouest, la Méditerranée, la Baltique, la mer du Nord, la mer Noire, l'océan Pacifique et autour des îles Canaries. Par ailleurs, Copernicus lancera de

nouveaux services pour soutenir l'action répressive et la sûreté de la navigation dans les zones recouvertes par les glaces.

L'**Australie** a annoncé l'allocation de 1,3 million d'euros (1,6 million de dollars) au projet sur les frontières maritimes dans le Pacifique, qui a pour but d'aider les pays insulaires du Pacifique (PIP) à garantir leurs droits liés à leur juridiction maritime, conformément au droit international. Actif de 2017 à 2020, ce projet se concentrera sur deux domaines principaux: le soutien technique et juridique à la communauté du Pacifique et aux PIP en vue de finaliser les limites et frontières maritimes encore en suspens dans le Pacifique; et établir l'infrastructure et les capacités administratives nécessaires à la diffusion des frontières, qui soutiendront également l'utilisation efficace de l'espace marin et la résolution des conflits entre les usagers.

La **France** a annoncé qu'elle mettrait en œuvre d'ici l'été 2019 des dossiers passagers (PNR) maritimes afin de renforcer le suivi et le contrôle des flux ayant des conséquences sur la sécurité.

La **France** a annoncé qu'elle consacrerait 1 600 000 euros à son programme de mesures préventives en matière de sécurité environnementale afin de remédier aux vulnérabilités écologiques critiques dans la région Asie-Pacifique. Quatre projets principaux seront inclus dans ce programme: un observatoire géopolitique des impacts du changement climatique, une série de conférences sur la sécurité environnementale, la mise en œuvre d'une méthode scientifique visant à établir le statut actuel des écosystèmes marins dans la région Asie-Pacifique et une initiative scientifique destinée à améliorer la prévision des cyclones tropicaux dans cette zone.

L'**Indonésie** a annoncé l'initiative d'accord de coopération régionale afin de lutter contre la criminalité liée au secteur de la pêche dans la région de l'Asie du Sud-Est, par exemple le blanchiment de capitaux, les délits fiscaux, la corruption, les violations des droits humains, le trafic d'armes et le trafic de drogues.

L'**Italie** a annoncé son opération nationale de surveillance maritime, l'Operazione Mare Sicuro, qui prévoit la présence en Méditerranée centrale de jusqu'à quatre unités navales, de patrouilleurs aéroportés et de 700 militaires, pour un effort économique global d'environ 84 millions d'euros, qui devra être prolongé en 2018. L'opération accomplira des activités de protection et de sécurité de l'environnement maritime, garantissant ainsi la liberté de navigation et protégeant les navires impliqués dans les opérations de sauvetage des migrants.

L'**Italie** a annoncé que, jusqu'en 2018, elle fournirait à l'opération EUNAVFORMED Sophia, actuellement sous son commandement, une unité navale, jusqu'à 200 militaires et une formation pour les gardes-côtes libyens, pour un effort économique global de 43 millions d'euros. L'opération prévoit des activités de lutte contre les réseaux de traite des êtres humains dans la Méditerranée centrale.

L'**Italie** a annoncé que ses gardes-côtes réaliseraient au cours de l'année 2018 une étude de faisabilité financée par l'Union portant sur la conception complète d'un centre national de coordination inter-agences placé sous le contrôle du ministère de l'intérieur et d'un centre de

coordination de sauvetage en mer placé sous le contrôle du ministère de la défense. L'Italie aidera également les autorités libyennes en fournissant des procédures de fonctionnement standardisées au centre libyen de coordination du sauvetage en mer.

L'**Italie** a annoncé un programme de formation, qui devrait avoir lieu en 2018, à destination d'un maximum de 140 agents de la police côtière du ministère libyen de l'intérieur et fournira jusqu'à six bateaux de patrouille à la police côtière libyenne.

L'**Italie** a annoncé la création d'un fonds de 200 millions d'euros pour la mise en œuvre en 2017 de mesures extraordinaires à court terme visant à accroître la coopération bilatérale avec un certain nombre de pays africains impliqués dans les flux de migration illégale, en mer et par la terre ferme, afin de s'attaquer aux causes profondes des migrations par la mer. Ces mesures comprennent notamment une assistance aux autorités tunisiennes en matière de formation au contrôle des frontières marines et d'entretien des actifs navals.

L'**Italie** a annoncé qu'elle soutiendrait, dans la période 2017-2018, l'opération Sea Guardian, une opération de sûreté maritime de l'OTAN concentrée sur la mer Méditerranée, en fournissant une unité navale, un hélicoptère de patrouille en mer et un sous-marin, pour un effort économique global de 17,5 millions d'euros.

L'**Italie** a annoncé qu'elle soutiendrait, jusqu'en décembre 2018, l'opération Atalante, une opération anti-piraterie de l'Union concentrée sur la Corne de l'Afrique, à laquelle elle fournit un vaisseau-amiral et environ 200 militaires, pour un effort économique global de 26,8 millions d'euros.

L'**Italie** a annoncé qu'elle investirait environ un milliard d'euros les cinq prochaines années dans son programme de développement des systèmes et applications satellites en matière d'observation de la Terre et de communication, avec une référence particulière au programme-phare COSMO-SkyMed. Le programme prévoit la fourniture d'une plateforme de positionnement maritime afin d'améliorer les capacités de réaction pour la lutte contre la criminalité transfrontière et la migration irrégulière et pour la prévention des décès de migrants en mer, l'accent étant mis en particulier sur les navires non coopératifs.

Le **Japon** a réaffirmé son engagement en faveur de la coopération pour la réduction des risques de catastrophe (RRC), pour laquelle il apporte une contribution totale de 3,6 milliards d'euros (4 milliards de dollars) et la formation de 40 000 agents d'ici la fin de l'année 2018, qui comprend des projets de renforcement de la gestion des risques de catastrophe, le développement des capacités en matière d'observation météorologique et de suivi des tremblements de terre, des tsunamis et des inondations et des alertes sismiques précoces.

Le **Japon** a annoncé l'allocation de 11,8 millions d'euros (13 millions de dollars) en 2017 au financement d'activités visant à améliorer la sensibilisation aux tsunamis, en collaboration avec les organisations internationales telles que l'UNISDR, le PNUD et l'UNITAR, ainsi que la JICA. Les activités menées d'avril 2017 à mars 2018 sont liées à la «Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis», établie par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le **Japon** a annoncé qu'il s'engageait à lutter contre la piraterie et les attaques à main armée à l'encontre des navires dans le cadre d'une coopération avec l'ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). En 2017, le Japon a versé près de 20,8 millions d'euros (23 millions de dollars) à l'ONU DC, soit une hausse de 42,5 % par rapport à 2016 (note de bas de page: Cette contribution ne se limite pas aux activités liées à l'océan).

L'**agence des gardes-côtes japonais** a annoncé l'allocation d'environ 633 000 euros (700 000 dollars) pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018 à la coopération avec ses homologues en Asie et à l'assistance qu'elle leur apporte. Un exemple important de cette coopération est le «Sommet mondial des gardes-côtes» qui s'est tenu le 14 septembre 2017. Les directeurs des corps de gardes-côtes de 38 pays, régions et organisations internationales, en provenance d'Asie, d'Océanie, des Amériques, d'Europe et d'Afrique et d'autres régions du monde se sont réunis à Tokyo. Il s'agissait du premier sommet de ce genre.

La **Norvège** a annoncé une initiative d'un montant de 39,6 millions de couronnes norvégiennes, soit environ 4,3 millions d'euros, ayant pour objectif de lutter contre la criminalité transnationale organisée en matière de pêche, en coopération avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Dans le cadre de cet effort, la Norvège soutient également le groupe de travail d'Interpol sur la criminalité liée à la pêche. Le projet sera mis en œuvre de 2017 à 2020.

Les **Seychelles** ont annoncé qu'elles développeraient une stratégie nationale de sécurité maritime d'ici 2018.

L'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime** a annoncé qu'il apporterait son soutien, dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, à cinq États membres couvrant l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, l'Asie du Sud et les Caraïbes en 2018 afin de réaliser des opérations en mer à l'aide d'images satellites pour garantir un ciblage plus efficace et plus spécifique des comportements illégaux et des infractions survenant en mer. Ces opérations en mer renforceront les capacités de mise en œuvre du droit maritime de ces pays de 425 600 euros et permettront de répondre de manière plus efficace et mieux ciblée à ces activités en mer.

L'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime** a annoncé FishNET, un programme quadriennal de 4 millions d'euros lancé en janvier 2017 afin de lutter contre les crimes associés dans la chaîne de valeur de la pêche. Ce programme atteindra ses objectifs grâce à des examens législatifs, au développement de guides de ressources et à des activités de renforcement des capacités visant à consolider la réponse pénale et les capacités de répression des pays en développement.

Le groupe **Airbus** a annoncé qu'il est en train de concevoir et de construire en vue de son exploitation une constellation entièrement financée de quatre satellites optiques à très haute résolution, qui devrait être lancée à partir de mi-2020. Cette nouvelle constellation permettra d'accroître ses capacités de surveillance maritime dans le monde entier, en vue de devenir le premier opérateur et fournisseur commercial de systèmes de services de positionnement dans le domaine maritime. Combinant ses données propriétaires avec l'ensemble des autres sources maritimes, comme l'AIS, le VMS ou les modèles MetOcean, Airbus se base sur son expertise

en matière de mégadonnées, d'apprentissage automatique et d'analyse prédictive afin d'aider le secteur maritime à accroître ses connaissances, à anticiper les menaces, à déclencher des alertes, à détecter les comportements suspects et à améliorer son efficacité en mer. Airbus aide donc les gouvernements à protéger leur zone économique exclusive et les entreprises à protéger leur flotte contre les menaces potentielles ou les sources d'activités illégales, comme la pêche illicite, la contrebande ou la piraterie.

Iridium Satellite a annoncé son engagement à faire fonctionner un système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) à partir de 2020. Ce système de communication de sécurité bidirectionnel contribuera à la coordination des réponses urgentes apportées aux navires en détresse. Il permettra également de fournir aux navires des informations concernant la sécurité de la navigation et rendra les voyages plus propres et plus efficaces.

Iridium Satellite a annoncé qu'elle s'engageait à aider à protéger le milieu marin en fournissant des services d'identification et de suivi des navires à distance (LRIT), qui peuvent être utilisés pour détecter des cas de pollution et de pêche non autorisée, pour les communications de machine à machine afin d'assurer un suivi en temps réel des données océanographiques et pour les services satellites qui y sont liés, utilisés pour le suivi des dangers marins. De plus, les services de surveillance des navires de pêche par satellite (VMS) et les systèmes électroniques de notification soutiendront le signalement des prises, qui jouent un rôle important dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Kongsberg Satellite Services (KSAT) a annoncé la création d'une facilité de financement pouvant aller jusqu'à 830 000 euros (1 million de dollars) pour la fourniture de services satellites liés à la détection des navires. Cela permettra à KSAT d'aider les agences travaillant sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et sur les menaces pour la sécurité maritime dans le monde entier. En combinant des données provenant de plusieurs capteurs satellites et en fournissant les informations ainsi extraites en temps quasi réel, KSAT est en mesure de proposer des rapports globaux précis et opportuns, montrant les activités des navires sur une très grande étendue d'océan et mettant notamment en évidence les navires qui pourraient chercher à éviter la détection. Les parties intéressées doivent prendre l'initiative de demander ce service.

Oceans Beyond Piracy et ses organisations partenaires **OEF Research** et **Secure Fisheries** vont allouer 1,6 million d'euros (2 millions de dollars) ces quatre prochaines années à la production d'un rapport annuel collaboratif et d'un site internet sur la sécurité et la gouvernance maritimes, intitulés «Stable Seas» (stableseas.org). Ce rapport annuel a pour objectif de soutenir les États côtiers dans leurs efforts pour lutter contre les activités maritimes illicites dans leurs eaux, pour réduire la violence en mer et pour protéger les ressources océaniques.

Satlink a annoncé que d'ici 2020, son logiciel de suivi électronique serait largement amélioré afin de permettre un meilleur contrôle de la pêche grâce au traitement des images et au développement de davantage de filtres dans ses analyses vidéo pour les observateurs à terre. Cela facilitera l'examen des images, en incluant d'éventuelles situations de rejet, et

développera la reconnaissance des espèces par ses balises d'échosondage satellites afin d'éviter les captures accessoires.

Stop Illegal Fishing, au nom du groupe de travail FISH-i Africa, a annoncé le lancement d'un programme de VIGILANCE dans l'ouest de l'océan Indien. Ce programme consistera en une évaluation solide de tous les navires de pêche industrielle titulaires d'une licence de pêche délivrée par les membres de FISH-i qui visera à évaluer la légalité de leur identité, de leur historique, de leurs titres de propriété et de leur gestion. Il s'agit là d'une réponse aux illégalités et aux infractions systématiques constatées lors des enquêtes de FISH-i Africa. Cet engagement couvrira environ 500 navires de pêche et sera terminé d'ici 2022. Il est soutenu par le groupe de travail opérationnel FISH-i Africa, issu de ses huit pays membres: les Comores, le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie et la République unie de Tanzanie.

Thales Alenia Space et ses partenaires, avec le soutien de la France, ont annoncé qu'ils investiraient 26 millions d'euros sur quatre ans afin de soutenir le développement de Stratobus, une plateforme stratosphérique autonome. Le premier vol de Stratobus est prévu pour début 2021. Stratobus effectuera un grand nombre de mission, parmi lesquelles: 1) la détection d'activités illégales, telles que la pêche illicite ou le rejet illégal d'eaux de ballast, 2) le suivi environnemental, comme la pollution marine et la détection de la prolifération d'algues toxiques, et 3) la sécurité maritime, notamment la détection en matière de recherche et de sauvetage, la lutte contre la piraterie, la contrebande et la migration. Différentes techniques et systèmes seront utilisés: des capteurs multispectraux et des systèmes de mission radars/optiques/AIS/VDES.



Une économie bleue durable

Le 24 mars 2017, l'**Union européenne** s'est engagée, en coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), à travailler pour faire accélérer les processus de planification de l'espace maritime/marin dans le monde entier. La planification de l'espace maritime (PEM) opère sur une base transfrontière et transsectorielle pour que les activités humaines en mer soient menées de manière efficace, sûre et durable. Sur la base d'une feuille de route commune, l'UE fournira une subvention de 1,4 million d'euros à la COI-UNESCO pour élaborer des lignes directrices internationales en matière de PEM. Dans ce cadre, deux projets pilotes en matière de PEM seront lancés au début de 2018: l'un dans le bassin méditerranéen et l'autre dans le Pacifique Sud. En outre, un forum international pour la PEM sera créé afin de faciliter les discussions sur la manière dont la PEM, y compris les actions transsectorielles, devrait être appliquée au niveau mondial. Le premier atelier aura lieu au printemps 2018.

L'**Union européenne** a annoncé le lancement du programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP), doté de 45 millions d'euros. La Suède a annoncé qu'elle y apporterait une contribution de 10 millions d'euros. Ce programme vise à soutenir la gestion et le développement durables des pêches en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique, tout en s'intéressant à la résilience face au changement climatique et à la préservation de la biodiversité marine.

L'**Union européenne** a annoncé qu'elle investirait 23 millions d'euros dans le service de surveillance du milieu marin de son programme de surveillance par satellite (programme Copernicus) en 2017 et 2018. Ce service porte plus particulièrement sur le changement climatique, la pêche et la protection du milieu marin. Il a également été annoncé que Copernicus créerait pour la première fois des indicateurs de surveillance des océans, y compris concernant la biochimie. Ces indicateurs, importants pour mesurer la santé des océans, seront publiés dans le rapport sur l'état des océans qui sera disponible en ligne d'ici la fin de 2018.

L'**Union européenne** a annoncé qu'elle s'engageait à continuer de développer les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec des États côtiers. Ces accords aident déjà des pays à mettre en place une pêche durable, à gérer efficacement les systèmes de surveillance et de contrôle et à lutter contre la pêche INN. La nouvelle génération d'accords doit reposer sur une approche plus intégrée, et notamment promouvoir une économie bleue durable et favoriser l'investissement dans le secteur de la pêche. Cette nouvelle approche devrait permettre aux pays partenaires de tirer davantage parti – et d'une manière durable – de l'économie maritime.

L'**Union européenne** alloue 8,5 millions d'euros à la préservation de la biodiversité marine et côtière dans le bassin de la mer des Caraïbes, au profit des communautés tributaires de ces écosystèmes. Cette action vise en particulier les zones naturelles qui sont menacées par une mauvaise utilisation, la surexploitation, la pollution et les effets du changement climatique.

L'Union européenne a annoncé qu'elle apporterait une contribution d'au moins un million d'euros pour soutenir le programme mondial sur les pêches durables de la Banque mondiale (PROFISH). Ce programme vise à améliorer la durabilité environnementale, le bien-être humain et les performances économiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture au niveau mondial, en mettant l'accent sur le bien-être des plus démunis dans les pêcheries et les communautés piscicoles dans les pays en développement.

L'Union européenne a annoncé qu'elle consacrerait près de 6 millions d'euros au soutien de projets dans des pays de l'Union en vue d'instaurer une coopération transfrontière en matière de planification de l'espace maritime. La planification de l'espace maritime opère sur une base transfrontière et transsectorielle pour que les activités humaines en mer soient menées de manière efficace, sûre et durable.

L'Union européenne a annoncé qu'en 2017, elle financerait le déploiement à titre d'essai des premiers parcs faisant appel à l'énergie marémotrice et houlomotrice en Europe, sous la forme d'une contribution de 1,5 million d'euros pour soutenir les administrations et les responsables de projets participant à la surveillance de l'environnement.

L'Union européenne a annoncé son intention de développer le «projet pilote de nuage au service de la science bleue» («Pilot Blue Science Cloud»), qui doit moderniser le processus d'accès aux données marines et de gestion et d'utilisation de celles-ci dans le but d'améliorer le traitement de quantités importantes de différentes données marines et maritimes à l'aide des technologies en nuage. En outre, ce projet pilote vise à favoriser encore davantage la coopération entre les scientifiques de l'UE et leurs partenaires internationaux. Les technologies en nuage peuvent améliorer les observations et les prévisions globales et régionales concernant les océans, dans le prolongement de l'initiative du G7 sur le futur des mers et des océans et des efforts déployés au niveau mondial en vue de mettre en place un meilleur réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

L'Union européenne a annoncé le lancement en 2017 d'une initiative d'investissement dotée d'une enveloppe de 14,5 millions d'euros afin de promouvoir une économie bleue durable dans l'Union européenne. De cette enveloppe, quelque 8 millions d'euros doivent permettre de proposer aux jeunes pousses des subventions pour des projets à fort potentiel dans des secteurs émergents de l'économie bleue dans l'ensemble de l'UE. Afin de mieux surveiller les déchets marins et de mieux lutter contre ce phénomène, 2 millions d'euros supplémentaires seront destinés à soutenir des technologies innovantes visant à observer les déchets marins et/ou à lutter contre ce phénomène dans les eaux bordant l'Union européenne. En outre, 3 millions d'euros viseront à faciliter des projets de jumelage dans le bassin méditerranéen, par exemple entre les établissements de formation maritime et les établissements d'enseignement, ou entre les entreprises opérant dans l'économie bleue et les communautés de pêche locales. Enfin, 1,5 million d'euros seront consacrés à la restauration des écosystèmes marins et côtiers en Méditerranée.

L'Union européenne a annoncé qu'elle consacrerait plus de 250 millions d'euros pour financer la recherche marine et maritime en 2017, dont 40 millions d'euros destinés au soutien du transport par voie d'eau avancé et à faibles émissions et plus de 30 millions d'euros destinés à l'énergie marine. En outre, l'UE a annoncé qu'elle affecterait 12 millions d'euros

au soutien de deux nouveaux projets d'innovation concernant des actions de nettoyage visant à lutter contre les déchets marins et d'autres polluants. Enfin, l'Union européenne a annoncé qu'elle soutiendrait par une contribution de plus de 50 millions d'euros l'initiative BlueMED en vue d'une coopération pour une mer Méditerranée saine, productive et résiliente grâce à la science et la recherche.

L'**Union européenne** a annoncé qu'elle entend renforcer encore davantage ses efforts concernant l'alliance transatlantique pour la recherche océanique en favorisant des cadres de coopération renforcée avec des partenaires atlantiques tels que le Brésil et l'Afrique du Sud en ce qui concerne la science, la recherche et l'innovation marines dans le cadre de la déclaration de Belém, et qu'elle affecterait, au cours de la période 2018-2019, plus de 60 millions d'euros à la réalisation de cet objectif. L'UE continuera également à mettre en œuvre la déclaration de Galway sur la coopération dans le domaine de la recherche océanique, déclaration novatrice signée avec les États-Unis et le Canada. Elle a indiqué que le nombre d'équipes de recherche travaillant dans des enceintes internationales sur les défis auxquels est confronté l'océan Atlantique dépassera 500 d'ici 2019.

La **Banque européenne d'investissement (BEI)** a annoncé un accord d'un montant de 92 millions d'euros (110 millions de dollars) conclu avec la Banque de développement des Caraïbes afin de soutenir un grand nombre de projets liés au climat dans toute la région des Caraïbes. Ce prêt prend la suite d'un accord d'un montant de 65 millions de dollars signé en 2011 pour soutenir neuf projets dans sept pays des Caraïbes. Ces dix dernières années, la BEI a aidé les pays des Caraïbes à lutter contre les problèmes liés au changement climatique tout en améliorant également les écosystèmes côtiers et en réduisant la pollution. Cette aide permet de rendre la croissance économique plus durable dans la région et soutient l'économie bleue. Ces investissements sont connus sous le nom de prêts-cadres pour l'action pour le climat, ce qui signifie qu'ils appuient un large éventail de projets. Les prêts ne se limitent pas à contribuer à l'atténuation du changement climatique, ils soutiennent également les projets d'adaptation et de résilience en matière d'efficacité énergétique, d'infrastructures de l'eau et d'infrastructures physiques et sociales au niveau des communautés.

La **Banque européenne d'investissement (BEI)** a annoncé qu'elle investirait jusqu'à 16,7 millions d'euros (20 millions de dollars) dans le fonds pour un océan durable afin d'appuyer le développement de la pêche, de l'aquaculture, de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer et des régions côtières, principalement en Amérique latine, en Afrique et en Asie. À cet effet, la BEI a recours à son mécanisme de financement pour l'action en faveur du climat et l'environnement. Ce mécanisme est destiné aux projets consacrés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

La **Banque européenne d'investissement (BEI)** a annoncé l'octroi d'un prêt de 30 millions d'euros au groupe Amadéite, une entreprise française de taille moyenne pionnière dans le domaine de la biotechnologie marine. Cette entreprise développe des solutions de santé et de nutrition basées sur les algues et destinées aux animaux, aux plantes et aux humains, qui contribuent à limiter la prolifération des algues et à réduire l'utilisation des pesticides de synthèse, des engrais et des antibiotiques. La prolifération d'algues est néfaste pour les environnements côtiers et le tourisme. Le prêt est garanti par le fonds européen pour les

investissements stratégiques. Ce fonds a été lancé par la BEI et la Commission européenne afin d'accroître les investissements dans les domaines de la technologie numérique, des transports, des énergies renouvelables et de l'innovation.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 10 millions d'euros au système intégré d'observation marine (IMOS), lancé en 2006 en tant qu'infrastructure nationale de recherche collaborative. L'IMOS exploite au quotidien un large éventail d'équipements d'observation dans les eaux côtières et de pleine mer de l'Australie et met l'ensemble de leurs données à la disposition des utilisateurs.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 2 millions d'euros (3 millions de dollars australiens) au Blue Economy Challenge et au programme accélérateur «Aquaccelerator» pour soutenir le secteur de l'aquaculture, développer les économies locales dans la région de l'océan Indien et mettre en contact les innovateurs inspirés et les réseaux capables de réaliser leurs idées.

La **Belgique** a annoncé la révision de son plan national d'aménagement des espaces marins pour la partie belge de la mer du Nord. Cette révision est entreprise afin de mettre le plan aussi à jour le plan que possible et de garantir la coordination des décisions ayant un impact territorial sur les eaux marines belges avec toutes les parties prenantes.

Les **Îles Cook** ont annoncé qu'elles s'appuieraient à 100 % sur les énergies renouvelables d'ici 2020. Elles ont déjà atteint 50 % de cet objectif en 2015.

Le **Danemark** a annoncé qu'il allait développer son premier programme de planification de l'espace maritime, grâce à la collaboration du secteur public et à la participation du secteur privé et d'autres groupes de parties prenantes. Avec la publication d'un premier projet de plan en 2019, les bénéfices escomptés comprennent la promotion d'une croissance bleue, garantie par une plus grande clarté concernant le développement durable à l'avenir, et la répartition de l'espace et des ressources maritimes entre les marchés et activités existants et émergents.

La **France** a annoncé son engagement à doubler son volume actuel d'activités de l'économie bleue, pour atteindre les 104 milliards d'euros, et à porter à 600 000 le nombre d'emplois dans ce domaine les dix prochaines années. À l'appui de cet objectif, la France a développé une méthode fondée sur des partenariats public-privé auxquels participent les autorités publiques et le secteur privé.

La **France** a réaffirmé son engagement en faveur du développement d'une stratégie nationale combinant la mise en œuvre de la directive-cadre de l'Union pour le milieu marin et la directive de l'Union établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime, qui refléterait et concilierait les stratégies environnementales et de développement économique sur ses quatre façades maritimes.

La **France** a annoncé qu'elle ratifierait la convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) d'ici 2019. Cette annonce s'inscrit dans le droit fil de l'engagement pris par la France

concernant l'amélioration des conditions de travail et de la formation dans les secteurs naval et de la pêche.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle consacrerait 85 millions d'euros au soutien de la création d'un forum des États archipels ou insulaires afin de renforcer la coopération entre ces États dans le domaine de l'économie bleue et de l'adaptation climatique.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle engagerait 85 000 euros dans le développement de plusieurs zones spéciales intégrées de développement économique bleu. Ces projets promouvront le développement durable grâce à différentes initiatives basées sur des principes de l'économie bleue. Ils seront reliés aux projet EcoPort. L'Indonésie a annoncé qu'elle développerait 200 villages de pêcheurs et 416 ports de pêche.

L'**Irlande** a annoncé qu'elle s'engageait à investir un million d'euros sur la période 2018-2021 dans la R&D afin de contribuer à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'avenir, ainsi que l'approvisionnement durable pour d'autres chaînes et produits à forte valeur ajoutée, comme les bioénergies, les produits pharmaceutiques et les cosmétiques basés sur les algues.

L'**Irlande** a annoncé un financement annuel d'un million d'euros concernant le temps-navire de recherche sur la période 2018-2021 pour les activités convenues dans le cadre de l'Alliance transatlantique de recherche océanique (AORA) et de la mise en œuvre de la déclaration de Galway, notamment la cartographie des fonds marins et l'observation de l'océan. Les données issues de ces activités seront en accès libre.

L'**Irlande** a annoncé qu'elle investirait 4 millions d'euros par an dans un programme d'envergure mondiale de cartographie des fonds marins (INFOMAR). Jusqu'à présent, l'Irlande a consacré 50 millions d'euros à ce programme. Ces données alimentent directement le Réseau européen d'observation de données du milieu marin (EMODNet) et soutiennent l'AORA.

Malte a annoncé la création d'un nouvel organisme gouvernemental, compétent en matière d'étude, de protection, de préservation, de gestion et d'éducation concernant le riche héritage culturel sous-marin du pays et doté d'un budget de 1,6 million d'euros pour trois ans.

Malte a annoncé le lancement d'un centre d'excellence pour les petits États, qui fournira un soutien pratique aux administrations gouvernementales des petits États s'agissant de réaliser les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Le centre fournira des outils pertinents basés sur les connaissances, des solutions pratiques, et partagera les bonnes pratiques afin de mobiliser une synergie collective qui permettra de catalyser le développement des petits États dans le contexte de leurs ressources individuelles limitées. Le centre fonctionnera principalement grâce à internet et à des services en ligne. Le site internet sera conçu à partir des Plateformes de connaissances sur les ODD des Nations unies, universellement acceptées, et plus particulièrement à partir des cibles 1 et 2 de l'ODD 14 (pollution marine et zones marines protégées).

L'île **Maurice** a réaffirmé son engagement en faveur de l'élaboration d'ici 2021 d'un programme de planification de l'espace maritime pour les zones maritimes de l'île, afin de gérer de manière durable et efficace les conflits entre les différents utilisateurs de ses eaux.

L'île **Maurice** a annoncé qu'elle lancerait en 2018 un projet de gestion des données océaniques afin d'améliorer l'accessibilité des données et de proposer une perspective temporelle et spatiale au développement durable de l'océan et de ses ressources. Ce projet qui devrait être terminé en 2022 s'inscrit dans le cadre d'un effort considérable visant à harmoniser et à normaliser les données océaniques afin de permettre la diffusion au sein d'une communauté la plus grande possible.

Le **Portugal** a annoncé qu'il augmenterait d'ici 2020 les financements accordés à la recherche scientifique en eaux profondes, notamment en matière d'exploitation minière des fonds marins, avec la création de l'observatoire de l'Atlantique (basé aux Açores) et la participation à l'initiative de programmation conjointe intitulée Oceans.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement en faveur du développement de programmes de planification de l'espace maritime (PEM) d'ici 2020, couvrant toutes les zones sous juridiction portugaise et utilisant des approches basées sur les écosystèmes.

Le **Portugal** a réaffirmé son engagement à sensibiliser la communauté internationale en ce qui concerne la «Santé océanique et humaine» (engagement déjà mis en œuvre et réalisé grâce à l'organisation de la réunion interministérielle internationale sur les océans de 2017, qui s'est tenue à Lisbonne les 7 et 8 septembre).

L'**Espagne** a annoncé son engagement en faveur du développement et de la stimulation de la durabilité de l'économie bleue 1) en finançant au moins 20 projets par an dans ce domaine, 2) en recrutant 10 000 bénévoles dans les zones côtières pour des opérations de nettoyage, 3) en créant un programme national sur la science marine à destination des citoyens, 4) en soutenant 1 000 entrepreneurs et 5) en encourageant la création de 100 nouvelles entreprises et lignes d'activité liées au cadre de l'économie bleue. Enfin, différentes actions de sensibilisation sur la valeur des zones marines protégées seront entreprises afin de toucher 7 millions d'Espagnols (soit 15 % de la population espagnole) d'ici 2024.

Le **Royaume-Uni** a annoncé qu'il consacrerait 9,1 millions d'euros (8 millions de livres) entre 2017 et 2018 pour aider les petits États insulaires en développement (PEID) à préserver leurs milieux marins et à exploiter les ressources maritimes afin de catalyser leur développement économique de manière durable dans tous les pays du Commonwealth. Il s'agit d'un ajout à l'enveloppe de 6,3 millions d'euros (5,6 millions de livres) annoncée en novembre 2015.

Les **États-Unis** ont annoncé avoir fourni une garantie de 50 % du portefeuille de prêt au fonds d'Althelia pour un océan durable par le biais de l'Autorité de crédit au développement d'USAID, pour un montant maximal de 42 millions d'euros (50 millions de dollars) sous la forme de titres de créance dans des pêches durables, des améliorations des chaînes d'approvisionnement et la conservation marine. Le fonds prévoit d'investir dans 10 à 20 entreprises et organisations durables en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Le capital

fourni permettra aux entreprises d'amener des changements opérationnels et comportementaux en faveur d'activités de pêche durable, ce qui générera des sources de revenus à long terme pour les personnes impliquées dans le secteur de la pêche et contribuera à améliorer les écosystèmes côtiers.

Les **États-Unis** ont annoncé un partenariat avec la fondation de la famille Walton visant à soutenir conjointement les travaux de conservation à long terme entrepris dans la région biologiquement riche de la péninsule de Doberai en Papouasie occidentale et dans les provinces de Papouasie de l'Indonésie, au moyen d'une subvention triennale anticipée de 4,2 millions d'euros (5 millions de dollars) accordée au fonds Blue Abadi. Ce fonds permet de mettre en contact plusieurs donateurs avec le gouvernement de l'Indonésie.

La **région de l'ouest de la Suède (région de Västra Götaland)** a annoncé qu'elle s'était associée avec les entreprises locales et aux recherches maritimes locales pour former un centre maritime ayant pour but de renforcer l'économie bleue de la région. L'objectif de ce centre est d'accroître l'innovation et le développement d'entreprises dans le secteur maritime, par la hausse du nombre de contrats et le renforcement de la collaboration. S'inscrivant dans le cadre d'un plan d'action régional pour un secteur maritime durable, le centre a pour mission de soutenir la gouvernance marine, les opérations et la technologie maritimes, les biotechnologies marines, les énergies marines, les produits de la mer et le tourisme et les loisirs maritimes. Ce plan d'action s'achèvera en 2019 et dispose d'un budget indicatif de 5,3 millions d'euros (54 millions de couronnes suédoises).

La **FAO** a annoncé qu'elle investirait plus de 422 000 euros (500 000 dollars) au titre d'un programme de coopération technique intitulé «Projet Espoir bleu», qui impliquera initialement trois pays côtiers de la Méditerranée (Algérie, Tunisie et Turquie) dans le cadre de son initiative en faveur de la croissance bleue. Le projet se concentrera sur le renforcement de la résilience des communautés côtières en améliorant les capacités techniques des agences gouvernementales et des communautés en matière de gestion durable de leurs ressources côtières, notamment des pêches côtières, ce qui permettra ainsi d'améliorer leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance ainsi que leur capacité à répondre aux facteurs de changement, comme le climat ou la migration.

L'**OIT** a annoncé qu'elle développerait ses activités en ce qui concerne la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la convention du travail maritime de 2006, telle que modifiée (CTM, 2006), y compris l'acceptation généralisée des modifications apportées en 2014 et en 2016, ainsi que les travaux portant sur la protection du salaire des marins en cas de piraterie ou d'attaques à main armée à l'encontre des navires en mer. Au cours des cinq prochaines années, les organes de contrôle de l'OIT examineront la conformité à la convention des lois et règlements des États membres représentant environ 90 % de la flotte mondiale et employant près d'un million de marins.

La **COI-UNESCO** a réaffirmé qu'elle s'engageait à consacrer 3 815 564 euros (4,5 millions de dollars) à la mise en œuvre de deux initiatives essentielles pour le renforcement de la gestion côtière et marine basée sur les écosystèmes grâce à des outils de connaissance et d'informations d'ici 2021, à savoir: i) avec le soutien du FEM, le projet «renforcer la gouvernance mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes grâce au partage et à

l'application améliorées des connaissances et des outils d'informations LME/ICM/MPA» ou LME:Learn à l'échelle mondiale; ii) avec le soutien du gouvernement flamand, Royaume de Belgique, le projet «mise en œuvre d'une approche intégrée des écosystèmes côtiers et marins pour une croissance bleue durable dans le Pacifique du Sud-Est», ou SPINCAM3, à l'échelle régionale. Ces deux initiatives ont pour objectif d'élaborer un cadre de gestion environnementale côtière et marine harmonisé pour les pays bénéficiaires et les grands écosystèmes marins et donc de fournir à ces pays les bons outils pour appliquer l'approche axée sur les écosystèmes dans leurs eaux nationales, tout en leur donnant une base pour la planification du développement économique durable (croissance bleue) au moyen du renforcement des capacités inter-institutionnelles, ce qui se traduira par des recommandations et des stratégies concrètes au niveau régional.

Le **Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (ONU DAES)** et l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) ont réaffirmé qu'au cours de la période 2017-2018, ils organiseraient une série de réunions/sommets/ateliers de renforcement des capacités en matière d'économie bleue dans le Pacifique, qui permettront de continuer à rechercher et à mettre en lumière les contributions que les entreprises d'extraction minière en eaux profondes pourraient apporter pour soutenir les priorités de développement nationales et régionales. Cela relève d'un partenariat continu entre l'AIFM, l'ONU DAES et les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique ayant pour but de promouvoir les initiatives de renforcement des capacités des PEID.

Les **quarante-trois pays de l'Union pour la Méditerranée** ont annoncé le lancement d'un centre de connaissances virtuel (CCV) sur l'économie bleue, qui servira de plateforme régionale de mise en réseau pour les affaires maritimes et marines, dans le but de consolider la communauté de l'économie bleue de la Méditerranée d'ici fin 2018.

La **Banque mondiale** a annoncé qu'elle engagerait un total de 296 millions d'euros (352,5 millions de dollars) ces six prochaines années pour faire progresser le programme pour des océans durables et l'économie bleue dans les pays en développement. Ce montant comprend 102 millions d'euros (121,4 millions de dollars) pour améliorer la gestion de la pêche dans la région de l'océan Indien du Sud-Ouest (Madagascar, Seychelles, Maldives et Commission de l'océan Indien), avec un cofinancement apporté par le fonds pour l'environnement mondial et le Japon: 34 millions d'euros (40 millions de dollars) pour l'innovation dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture au Pérou; 126 millions d'euros (150 millions de dollars) pour améliorer la résilience côtière au Viêt Nam; 20 millions d'euros (23,6 millions de dollars) pour les îles Marshall, afin de renforcer les systèmes d'alerte précoce, de soutenir des investissements résilients face au changement climatique dans la protection du littoral et d'aider les réponses aux crises et les interventions d'urgence; 15 millions d'euros (17,5 millions de dollars) pour améliorer la gestion des déchets solides aux Maldives; et une assistance technique pour aider l'Indonésie à développer un plan d'action visant à réduire la pollution plastique marine.

Althelia Ecosphere, Aviva Investors, le groupe BPCE, la Banque européenne d'investissement, Seventure Partners, Willis Towers Watson et la **Banque mondiale** ont annoncé leur participation à un partenariat visant à soutenir le développement d'une économie bleue durable. Pour contribuer à cet objectif, ils sont convenus de développer un ensemble de

principes de durabilité qui orienteront les décisions en matière d'investissement et de financement dans l'«économie bleue» et espèrent annoncer ces principes en 2018. Ils souhaitent également collaborer avec d'autres institutions financières et acteurs économiques afin de promouvoir ce partenariat. Ce partenariat a le soutien de la Commission européenne, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'unité «Durabilité internationale» du Prince de Galles.

Calysta est un innovateur dans le domaine des produits durables pour l'industrie de l'aquaculture. La protéine FeedKind® est un ingrédient sûr, naturel, durable et traçable qui constitue une alternative saine aux farines de poisson dérivées de sources sauvages. Calysta a réaffirmé que la production annuelle de la protéine FeedKind® atteindrait les 20 000 tonnes d'ici 2019 et les 200 000 tonnes d'ici 2024, sans avoir d'impact négatif sur les ressources agricoles ou hydriques terrestres. Une utilisation accrue de ce type d'aliments dans l'aquaculture peut réduire la pression exercée par la pêche sur les poissons sauvages, permettant à ceux-ci de soutenir les écosystèmes naturels des océans.

Conservation International a annoncé qu'elle est en train de développer un fonds d'accélération bleu, un instrument de placement conçu pour soutenir les entreprises actives dans les secteurs de la pêche en mer, de l'aquaculture, du tourisme marin et dans les autres secteurs liés à l'océan. L'impact financier a le potentiel d'accélérer et de mettre à l'échelle les résultats de la conservation, mais il est limité par la «volonté d'investissement» des entreprises, qui bien souvent ne disposent pas des capacités techniques essentielles, de la maturité opérationnelle ou d'un passé commercial suffisant. Le fonds d'accélération s'attachera à combler ces lacunes en fournissant un financement provisoire et en mettant les entreprises en contact avec des investisseurs, une expertise technique et des marchés pour des produits et des services durables. Le fonds d'accélération a pour objectif de débloquer un investissement en capital privé à plus grande échelle en travaillant avec les partenaires du début à la fin et soutiendra la protection des stocks de capital naturel et des moyens de subsistance durables dans ces secteurs essentiels.

La Natural Capital Coalition et Conservation International ont annoncé qu'elles étaient en train de créer une coalition d'organisations afin de produire un complément «Océans» au protocole du capital naturel, un cadre mis en place pour permettre aux entreprises d'évaluer leurs impacts sur la nature et leur dépendance à celle-ci, d'ici 2018. Le complément aidera une grande variété d'entreprises à évaluer à quel point leurs activités dépendent de la santé des océans en définissant des économies de coûts, des nouvelles lignes d'activité et un accès amélioré au financement; en anticipant les changements de la législation; et en s'alignant sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Ce processus recevra la contribution de partenaires issus du monde des entreprises, du milieu financier, de la société civile et des gouvernements, ainsi que celle de dirigeants d'initiatives basées sur les océans. La coalition, qui émane de la coalition de la TEEB (étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité) pour les entreprises, est un partenariat diversifié regroupant près de 250 organisations, dont des entreprises telles que Dow Chemicals, Skanska et Walmart. Pour réussir, ce projet a besoin de ressources d'un montant total de 800 000 euros (960 000 dollars). Des ressources en nature d'une valeur de 250 000 euros (300 000 dollars) ont déjà été engagées.

DNV GL a annoncé, conformément à sa vision intitulée «Un impact global pour un futur sûr et durable», que pour résoudre les défis mondiaux de l'aquaculture liés à la compétition pour l'espace, à la santé et au bien-être des poissons, à l'efficacité de l'alimentation et aux questions environnementales, elle financerait un programme de recherche spécifique doté d'un budget d'un million d'euros pour une aquaculture durable, en coopération avec le secteur. Ses recherches se concentreront sur la manière dont une transformation numérique pourrait rendre l'aquaculture plus durable, en fournissant des connaissances poussées sur les performances techniques et biologiques. DNV GL a également annoncé que les résultats principaux de ce programme de recherche seraient accessibles au public d'ici fin 2018.

DONG Energy Wind Power U.S., une entreprise spécialisée dans l'énergie éolienne, a annoncé son objectif consistant à doubler, d'ici 2020, sa capacité installée par rapport à 2016, passant de 3,0 GW à 6,5 GW. Alors que son activité reposait auparavant essentiellement sur le charbon, DONG Energy est désormais un leader mondial en matière d'énergies renouvelables et travaille actuellement sur deux projets à l'échelle de service public aux États-Unis et un projet de 12 MW avec Dominion Energy en Virginie.

L'Institut du droit de l'environnement a annoncé un projet de recherche portant sur l'évaluation des options juridiques pour l'utilisation de la prochaine génération du séquençage génétique et de l'ADN environnemental aux fins de la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement des installations d'aquaculture en eau libre et des opérations d'exploitation minière des fonds marins, en coopération avec l'université de Genève. Le projet est mené grâce à une subvention de 50 000 euros accordée par le réseau suisse pour les études internationales.

Federazione Imprese et **CONFALIS**, qui représentent plus de 30 000 entreprises comptant 200 filiales italiennes et 300 000 opérateurs, ont annoncé le lancement en juillet 2017 de la fondation CSMARE, un outil conçu pour une fin spécifique d'origine privée et un partenariat public pour la promotion et le soutien des actions stratégiques ayant pour objectif de réduire la pollution et de préserver l'écosystème maritime. Federazione Imprese et CONFALIS alloueront 15 millions d'euros d'ici 2022 à la fondation pour des activités liées aux carburants alternatifs pour le transport maritime, à savoir le GNL et le bio-GNL, ce dernier étant notamment produit à partir de déchets urbains et de déchets provenant de la chaîne d'approvisionnement de la pêche et de l'agriculture.

HAROPA, l'alliance des ports du Havre, de Rouen et de Paris, a annoncé qu'elle s'engageait à améliorer sa stratégie de gestion des déchets et d'économie circulaire d'ici 2020, en assurant le ramassage de tous les déchets flottants dans ses ports et en créant une chaîne logistique durable par voie navigable (plutôt que par voie routière) dans la nouvelle plateforme fluviale du port de Paris à Achères. S'inscrivant dans le projet Grand Paris, cette chaîne a pour objectif de transporter entre 15 et 20 millions de mètres cubes de matériaux de construction et de déchets de construction.

La communauté de **l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP)** et le Centre de surveillance de la conservation mondiale de la nature des Nations unies ont annoncé qu'en 2017, neuf entreprises pétrolières et gazières majeures (membres de l'IOGP) participent de manière volontaire au partenariat Proteus, lancé par cinq entreprises en

2003. Le partenariat soutient le développement d'informations en matière de biodiversité afin qu'elles soient plus largement accessibles pour la communauté scientifique et de conservation. La contribution du secteur pétrolier et gazier aide à ce que les informations contenues dans la base de données mondiale sur les zones protégées soient complètes et exactes, appuie la définition et l'évaluation des caractéristiques de la biodiversité marine et améliore la disponibilité des informations relatives à la biodiversité côtière et marine, au profit de la communauté scientifique et de conservation.

L'**Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP)** a annoncé que la version 2 de son modèle de données des relevés des fonds marins (SSDM) avait été lancée en juin 2017. Conçu en 2011 et basé sur des décennies de relevés effectués par l'industrie du pétrole et du gaz, le modèle de données est désormais accessible gratuitement et largement diffusé en tant que norme mondiale pour les données de relevés marins et bénéficie aux entreprises et organisations au-delà du secteur pétrolier et gazier. Disponible dans le format standard ouvert «geodatabase», le modèle prévoit l'inclusion de données bathymétriques, relatives à la morphologie des fonds marins, aux risques d'origine humaine ou naturelle, aux échantillons de sol et environnementaux, ou d'informations géologiques sur les sous-sols marins peu profonds.

Dans le cadre de l'**initiative intergouvernementale de programmation conjointe JPI Oceans**, l'Allemagne, la Norvège, le Portugal, la Belgique et les Pays-Bas ont annoncé qu'ils consacreront à la deuxième phase de recherche des fonds d'environ 7 millions d'euros en 2018 et qu'ils fourniront du temps-navire afin d'étudier les impacts de l'exploitation minière marine. Cette recherche permettra de faire progresser les connaissances scientifiques sur les écosystèmes des grands fonds marins, en fournissant une base scientifique à l'analyse des impacts et des risques environnementaux des futures extractions minières dans les fonds marins, et continuera de fournir des informations pour la création d'un cadre de bonnes pratiques environnementales en matière de gestion des opérations possibles d'exploitation minière des fonds marins, sous les auspices de l'Autorité internationale des fonds marins.

Dans le cadre de l'**initiative intergouvernementale de programmation conjointe JPI Oceans**, l'Allemagne, l'Argentine, la Biélorussie, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne, la Turquie et l'Afrique du Sud, en partenariat avec la Commission européenne (via son programme de recherche et d'innovation Horizon 2020), ont annoncé l'allocation d'une subvention de recherche allant jusqu'à 30 millions d'euros au développement de la technologie marine et maritime en un premier appel. En 2018, le partenariat «MarTERA» financera le développement dans les domaines suivants: technologies maritimes respectueuses de l'environnement; développement de structures et matériaux nouveaux; capteurs, systèmes d'automatisation, surveillance et observations; fabrication et production avancées; sûreté et sécurité.

Dans le cadre de l'**initiative intergouvernementale de programmation conjointe JPI Oceans**, 17 pays européens ont annoncé leur ambition d'engager au moins 30 millions d'euros au titre d'un partenariat avec le programme Horizon 2020 de la Commission européenne d'ici 2019 afin de financer la recherche et l'innovation qui soutiendront le développement d'une bioéconomie bleue durable et respectueuse du climat. Leur objectif est

de parvenir à une production, une récolte et une exploitation sans déchets de la biomasse aquatique, afin d'utiliser celle-ci dans les chaînes de valeur alimentaires et biosourcées.

LAGOSTA, une entreprise spécialisée dans l'aquaculture et les produits de la mer, a annoncé qu'elle s'engageait à être totalement indépendante des énergies fossiles d'ici fin 2020. À cet égard, elle mettra en œuvre un système basé sur l'énergie thermique des mers opérationnel d'ici fin 2017. D'autres sources d'énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, seront envisagées et feront l'objet de discussions avec les autorités locales début 2018.

LAGOSTA a annoncé son engagement à utiliser de nouvelles formules d'aliments pour animaux contenant des algues et des insectes pour son élevage de langoustes d'ici 2018 afin de réduire les protéines d'origine marine sauvage dans cet élevage.

LAGOSTA a annoncé qu'elle développerait d'ici 2019 un programme pour extraire la chitine et le chitosane des langoustes élevées en aquaculture. Ces ingrédients bioactifs possèdent des propriétés chimiques et biologiques exceptionnelles et peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et médicales, notamment en génie du tissu cartilagineux, dans des applications orthopédiques, en tant qu'agent antibactérien ou adjuvant de vaccins, pour leurs propriétés régénérantes pour la peau, en biochirurgie et en ophtalmologie, pour l'administration de médicaments et dans la thérapie cellulaire.

Ocean X Labs, une initiative conjointe de WWF et de Conservation X Labs, a annoncé son engagement en faveur de la sélection, de l'incubation et de l'accélération de 50 nouveaux produits innovants ces prochaines années dans les domaines de l'aquaculture, de la pêche et de l'ingénierie de la résilience face aux changements climatiques. Ces produits pourraient transformer la conservation des océans et améliorer d'un facteur dix les performances, les coûts, l'adaptabilité et la durabilité par rapport au passé. L'objectif de l'initiative est qu'au moins cinq innovations (10 % du total) reçoivent un investissement de suivi, deviennent rentables ou trouvent un acquéreur au cours des trois premières années.

L'**Alliance Maritime** a annoncé l'engagement de 84 000 euros (100 000 dollars) ces douze prochains mois pour la création de matériel de perfectionnement de la main d'œuvre, la production de vidéos de profils de poste et le lancement d'un site internet dédié aux emplois bleus afin d'informer les jeunes et leurs parents sur les emplois dans l'économie bleue croissante. L'Alliance Maritime a également annoncé qu'en partenariat avec la BlueTech Cluster Alliance, composée de neuf centres BlueTech leaders dans sept pays, elle avait entamé un effort de renforcement des capacités qui s'adressera à au moins deux pays en développement en vue d'organiser des centres en 2018.

Nature Conservancy a annoncé qu'elle continuerait ses travaux sur la finance novatrice pour les océans. Après son modèle réussi dans les Seychelles, Nature Conservancy est en train de développer des programmes de conversion de la dette, notamment dans les Caraïbes, et de nouvelles transactions devraient être conclues en 2018. Financés par une obligation bleue dont le capital a été mobilisé par des investisseurs privés, et soutenus par des garanties de crédit, ces efforts cibleraient plus de 200 000 kilomètres carrés de nouvelles zones marines protégées et plus de 200 millions de dollars de financement pour leur gestion et leur adaptation au changement climatique. En outre, Nature Conservancy étudiera activement les nouvelles

opportunités qui se présentent dans des régions comme les océans Indien et Pacifique afin de mobiliser ces solutions de financement à l'échelle mondiale.

Nature Conservancy a annoncé un investissement de 16,8 millions d'euros (20 millions de dollars) jusqu'en 2022 afin de cartographier la valeur des océans. La mesure de la valeur est essentielle pour que les parties prenantes puissent comprendre à quel point elles dépendent de la santé des océans et donc pour encourager des stratégies de gestion appropriées.

Nature Conservancy a annoncé l'élaboration d'un produit d'assurance pour protéger un récif corallien de 30 km le long de la côte mexicaine. Ce récif joue un rôle essentiel s'agissant de garantir la durabilité du secteur touristique mexicain. D'après Nature Conservancy, les revenus d'au moins 102 nations et territoires dépendent des récifs coralliens, par exemple pour le tourisme et/ou pour la protection contre les inondations et les raz de marée.

Naval Energies a annoncé que la première usine d'hydroliennes dans le monde sera opérationnelle à Cherbourg en 2018; cette usine créera 40 emplois direct et représentera le début de la phase industrielle des énergies marines. Avec une capacité de production maximale de 25 hydroliennes par an, la future centrale assurera l'assemblage et la maintenance des fermes avant commercialisation et des futures fermes commerciales en France. Elle fonctionnera également comme une base industrielle pour d'autres projets avant commercialisation dans le monde entier.

Naval Energies a annoncé qu'elle s'engageait à déployer d'ici 2020 jusqu'à 35 hydroliennes au Canada, au Japon, en France, en Irlande et au Royaume-Uni, d'une puissance équivalant à 70 MW. Ces premières fermes constitueront une étape évidente dans le développement des technologies marémotrices et dans le lancement du déploiement commercial du secteur des énergies renouvelables marines. Cela contribuera à réaliser les objectifs de l'Union en matière de production d'énergies renouvelables.

Naval Energies a annoncé qu'elle poursuivrait également le développement de solutions durables d'énergies marines pour la sécurité énergétique des îles, en investissant dans la conversion de l'énergie thermique des océans (CETO) afin de produire des énergies renouvelables marines constantes pour les régions tropicales et dans les éoliennes extracôtières flottantes pour les conditions météorologiques extrêmes en mer. Naval Energies s'est engagée à réaliser des projets de CETO dans les territoires français d'outre-mer (Martinique, la Réunion, Tahiti, Mayotte), dans les îles caribéennes et en Asie du Sud-Est.

Royal Caribbean Cruises Ltd. (RCL) et **World Wildlife Fund (WWF)** ont annoncé un nouveau partenariat en matière de conservation des océans, basé sur des objectifs de durabilité ambitieux et quantifiables. Dans le cadre de ce partenariat, d'ici 2020, RCL réduira de 35 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005; augmentera son volume d'achat de produits de la mer durables certifiés par le Marine Stewardship Council (pour passer à 65 % d'ici 2020) et le Aquaculture Stewardship Council (pour passer à 75 % d'ici 2020; éduquera ses 60 000 membres d'équipage et ses 5 millions de clients en matière de conservation des océans; et proposera 1 000 visites guidées certifiées conformes aux normes du Conseil mondial du tourisme durable aux consommateurs visitant l'un des 500 ports d'escale de RCL. Ce partenariat soutiendra également le développement et la mise en œuvre de lignes

directrices pour un tourisme durable à destination des organisateurs de voyages centrés sur les requins et les raies et d'un tourisme écologique communautaire axé sur le requin-baleine à Donsol, un village côtier des Philippines.

SeaEurope, le secteur industriel européen de la technologie maritime, a annoncé le lancement en juin 2018 d'une campagne de quatre ans ayant pour objectif de déployer, de présenter et de promouvoir les solutions de traitement des eaux de ballast, à bord et à terre. Représentant un investissement de 500 millions d'euros, la campagne vise à promouvoir la mise en œuvre de la convention de l'OMI sur la gestion des eaux de ballast avant 2024, en mettant en valeur les précurseurs et les bons comportements en la matière. Bien que cette campagne ait une portée mondiale, elle se concentrera sur les bassins maritimes de l'Union pour la période 2018-2019. L'évolution de la campagne sera suivie grâce à des indicateurs de performances clés, comme le nombre de systèmes rénovés et le volume des rejets d'eaux de ballast non traitées en provenance de bateaux existants qui auront été évités.

La **Sustainable Oceans Alliance (SOA)** a annoncé qu'elle consacrerait 4,27 millions d'euros (5 millions de dollars) au lancement de l'accélérateur de solutions pour l'océan de SOA, un programme mondial créé pour aider les jeunes entrepreneurs à construire et à mettre à l'échelle des jeunes pousses tournées vers l'océan. Le programme donnera aux jeunes entrepreneurs l'accès à des ateliers de renforcement des compétences, à des possibilités de financement et à une plateforme, sur laquelle ils pourront présenter leurs initiatives à l'échelle mondiale, et leur permettra de rencontrer des experts de terrain, des partenaires, des mentors et des investisseurs.

Le **Technopole Brest-Iroise** a annoncé qu'il organiserait la deuxième édition annuelle de Ocean Hackathon. Ce concours de programmation sur un week-end se déroulera du 13 au 15 octobre 2017. Il prévoit plusieurs défis encourageant le développement d'outils pour tous les usagers de l'océan (pas uniquement des professionnels). Les équipes de Ocean Hackathon se composent de personnes issues de différents milieux professionnels, y compris d'experts dans les domaines des océans, du droit, des TIC et du développement commercial. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.ocean-hackathon.fr

Wind Europe a annoncé que d'ici 2017, l'industrie éolienne installerait et relierait au réseau 3,1 GW de capacité, soit une valeur de 5,9 milliards d'euros. Dans les deux années à venir, l'industrie éolienne ajoutera 7,2 GW supplémentaires, soit une valeur d'investissement de 18,7 milliards d'euros. En 2020, la capacité cumulée atteindra presque les 23 GW, soit assez pour alimenter 22 millions de foyers en électricité renouvelable et pour éviter la production de 53 Mt de CO₂ au cours d'une année éolienne normale.

Le **World Ocean Council** a annoncé qu'il développerait une alliance leader intersectorielle du secteur marin pour la Méditerranée: l'alliance leader de l'économie bleue pour la mer Méditerranée. À compter de 2019, le WOC fournira 84 500 euros (100 000 dollars) au secrétariat.

Le **Yacht Club Costa Smeralda (YCCS)** a annoncé le lancement de One Ocean, sous le haut patronage de la princesse Zahra Aga Khan. Le forum One Ocean entend devenir un élément moteur des initiatives locales et internationales liées à la durabilité des océans et impliquant

des parties prenantes issues de différents milieux. Le forum One Ocean deviendra un événement annuel régulier et produira un résultat concret, la Charte Smeralda, qui obligera ses signataires à définir des actions visant à minimiser les impacts sur l'environnement marin et à proposer des solutions aux problèmes des océans.



Pêche durable

L'Union européenne a engagé une enveloppe de 15 millions d'euros, dans le cadre du programme PESCAO, pour l'amélioration de la gouvernance régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest en vue de l'élaboration d'une politique régionale de la pêche, de la mise en place d'une coordination régionale de la lutte contre la pêche INN et d'une amélioration de la gestion des stocks halieutiques au niveau régional.

La lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche INN) a rang de priorité pour l'Union européenne. C'est pourquoi l'Union a annoncé une contribution d'un montant minimum d'un million d'euros, en 2017, au programme mondial de la FAO destiné à appuyer la mise en œuvre de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, un accord historique visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le programme prévoit une assistance politique, juridique et technique ainsi qu'un renforcement des capacités afin de mieux faire respecter l'accord. En outre, l'UE a annoncé qu'elle accueillerait, en 2020, la conférence internationale consacrée à l'évaluation et à l'examen de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Enfin, l'UE a annoncé qu'elle apporterait en 2017 une contribution de 225 000 euros à la FAO pour élaborer un répertoire mondial dans lequel seront enregistrés les navires de pêche, les navires de transport frigorifique et les ravitailleurs dans le monde.

Dans le prolongement de la déclaration Medfish4Ever, signée le 30 mars 2017, qui contient un engagement décennal de sauver les stocks halieutiques de la Méditerranée et de protéger les richesses écologiques et économiques de la région, l'Union européenne a annoncé une dotation de 5,7 millions d'euros en 2017 pour soutenir les travaux menés par la FAO et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) afin d'améliorer la durabilité des ressources halieutiques en Méditerranée.

L'Union européenne a annoncé que de nouvelles règles devraient entrer en vigueur d'ici fin 2017 afin de mieux gérer, d'une manière plus durable, la flotte de pêche extérieure. Les nouvelles règles permettront à l'Union européenne de mieux suivre et contrôler sa flotte et de remédier plus efficacement aux problèmes de changement de pavillon et d'affrètement, ce qui renforcera les efforts déployés pour lutter contre la pêche INN.

L'Union européenne a exprimé sa volonté de parvenir à un accord multilatéral sur les subventions en faveur de la pêche lors de la 11e conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Buenos Aires en décembre 2017. Compte tenu de cet objectif, l'UE a présenté, en juillet 2017, une proposition révisée à l'Organisation mondiale du commerce afin d'interdire certaines formes de subventions en faveur de la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, de supprimer les subventions qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de s'abstenir d'instaurer de nouvelles subventions de ce type. Cette proposition, qui vise à mettre en œuvre l'ODD 14.6, comporte également des dispositions relatives à l'amélioration de la transparence ainsi que des orientations concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux pays les moins avancés. En outre, l'UE mettra tout en œuvre pour promouvoir cet accord et pour l'appuyer tout au long des différentes étapes de sa négociation et de sa mise en œuvre.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 204 000 euros (240 000 dollars) à la création d'un outil bilingue en ligne afin d'améliorer l'identification des poissons et le suivi des pêches. L'application de cet outil disponible en 2020 s'étendra à l'Asie du Sud-Est. Tous les programmes de suivi de la pêche exigent une identification précise des poissons et les évaluations des pêches se basent généralement sur les données concernant les captures, telles qu'enregistrées par les recenseurs dans les ports et/ou par les observateurs à bord.

L'**Australie** a annoncé qu'elle allouerait 2,8 millions d'euros (3,29 millions de dollars) à un investissement quadriennal afin de renforcer les capacités dans les pays insulaires du Pacifique (PIP) pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). L'avenant au traité de Niue (ATN) est un traité multilatéral visant à renforcer la gestion des pêches et à prévoir une surveillance maritime plus économique et plus efficace dans la région du Pacifique. À l'heure actuelle, l'ATN compte dix signataires et est entré en vigueur le 30 juillet 2014. Ce projet soutiendra les PIP aux cours des premières étapes, exigeantes sur le plan technique, de la ratification et de la mise en œuvre de l'ATN: i) en améliorant le partage d'informations et la coopération au niveau régional, ii) en soutenant une répartition des ressources adaptée aux risques, et iii) en renforçant les capacités d'entreprendre des opérations d'exécution.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 238 000 euros (280 000 dollars) à la stratégie «Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement» (Nouvelle partition), qui traite de la gestion des pêches côtières et constitue une nouvelle approche, développée grâce à un financement du ministère australien des affaires étrangères et du commerce en 2015. L'objectif principal est de renforcer l'approche communautaire régionale axée sur les écosystèmes en matière de gestion des pêches (CEAFM), comme le décrit la stratégie «Nouvelle partition», tout en garantissant que les communautés ont voix au chapitre à tous les niveaux du processus. Le projet vise à autonomiser et à faire participer de manière proactive les communautés, grâce à une meilleure représentation et une meilleure coordination de l'aide en matière de CEAFM, au moyen de mécanismes qui facilitent une approche coordonnée à l'échelle de la région. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les partenaires et les ONG afin de renforcer les réseaux existants pour la collecte et le partage d'informations sur «qui fait quoi et où», puis d'en cartographier les résultats avec la collaboration des partenaires.

Le **Bangladesh** a réaffirmé que les mesures législatives déjà en vigueur pour protéger les réserves halieutiques et juvéniles ont été achevées en décembre 2016, avec l'adoption d'une interdiction totale des méthodes de pêche destructives, dont le respect est assuré par les gardes-côtes bangladais, et de mesures efficaces pour prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive, dont le respect est assuré par les forces navales du pays.

Le **Canada** a réaffirmé qu'il accueillerait la cinquième réunion des experts scientifiques sur les réserves halieutiques dans l'océan Arctique central à Ottawa, Canada, du 24 au 26 octobre 2017, dans le but de finaliser un projet de cadre concernant la mise en œuvre d'un programme conjoint de recherche scientifique et de suivi pour l'océan Arctique central. La mise en œuvre de ce programme conjoint permettra d'améliorer l'état des connaissances et

fournira les données de référence nécessaires pour contribuer à une prise de décision éclairée en ce qui concerne toute future mesure de gestion des pêches dans la région.

Le **Chili** a annoncé la création d'un comité national de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ce comité a pour but de renforcer et de coordonner les responsabilités du Chili en tant qu'État côtier, État du port, État de pavillon et État de commercialisation en ce qui concerne la lutte contre les activités de pêche illicite et d'améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées pour le développement de plans d'action à moyen terme. Ce comité est présidé par le ministre des affaires étrangères et se compose de toutes les institutions publiques liées au secteur de la pêche et aux activités côtières, communautaires et océaniques.

Le **Chili** a réaffirmé son engagement en faveur des pêches durables et a annoncé qu'il était devenu en août 2017 une partie non contractante coopérante de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT).

La région française de la **Bretagne** a annoncé qu'elle avait formé un partenariat avec le monde scientifique et le secteur afin de soutenir l'objectif de la politique commune de la pêche de l'Union consistant à atteindre un rendement maximal durable (RMD) pour les pêches d'ici 2020 au plus tard. Avec un budget de 2,2 millions d'euros jusqu'en 2019, ce partenariat doit réduire les captures indésirables et minimiser l'impact du matériel de pêche sur l'environnement marin. Les mesures adoptées comprennent le test de matériel plus sélectif à bord des navires commerciaux afin de réduire les rejets. En outre, le partenariat devrait réaliser des recherches et partager les bonnes pratiques en ce qui concerne la survie des langoustines capturées lors de la pêche au chalut. Enfin, le partenariat analyse l'impact du dragage dans les riches fonds de maërl qui entourent la Bretagne afin d'améliorer les mesures de gestion.

Le **Japon** a réaffirmé son engagement à promouvoir des pêches durables et a annoncé son adhésion à l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port en mai 2017. Le Japon a également annoncé qu'il s'engageait à apporter son aide aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), en acceptant l'accord conclu entre le Japon et la Commission des pêches pour le Pacifique Nord (CPPN) en ce qui concerne les privilèges et les immunités de celle-ci en juin 2017. Cet accord facilitera le travail du secrétariat de la CPPN, qui se situe au Japon.

La **République de Corée** a annoncé qu'elle consacrerait 85 millions d'euros (100 millions de dollars) entre 2017 et 2027 à la création d'une université mondiale des pêches, dont le programme pilote a été lancé en septembre 2017. L'objectif est de renforcer, principalement dans les PEID et les pays en développement, les capacités nécessaires au développement de pêches durables.

L'**île Maurice** a annoncé qu'elle lancerait en 2018 une évaluation de tous les navires de pêche (y compris les senneurs à senne coulissante et les palangriers actifs dans la région) opérant dans les eaux des États de la Commission de l'océan Indien afin d'étudier leur identité, leur historique, leurs titres de propriété et leurs activités, en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le projet devrait s'achever

en 2021. Les données seront évaluées et un rapport sera préparé, qui contiendra des recommandations sur la manière de lutter efficacement contre la pêche INN dans les eaux des États membres de la Commission de l’océan Indien.

Le gouvernement du **Myanmar** a annoncé son engagement à élaborer un programme de planification de l’espace maritime d’ici 2021, qui devrait couvrir environ 485 000 kilomètres carrés de la zone économique exclusive du Myanmar. Le plan prévoit de poursuivre le développement du réseau des zones marines protégées du Myanmar, d’apporter un soutien aux pêches durables, ainsi que de garantir le développement d’une économie bleue durable pour toutes les parties prenantes de la mer.

Le gouvernement du **Nicaragua** a annoncé qu’il mettrait en œuvre le plan de gestion des ressources pour la conque reine (*lambi*, *strombus gigas*) à partir de 2018. Des quotas de capture sur la production pour le secteur industriel et artisanal seront mis en place, ainsi que des quotas pour la commercialisation du produit fini. Le gouvernement du Nicaragua a également annoncé qu’une proposition de plan de gestion de la langouste blanche nicaraguayen est en cours d’élaboration.

Le **Nicaragua** a annoncé que d’ici 2018, ses pêches à la langouste blanche *panulirus argus* seraient certifiées par le MSC (par des pièges).

La **Norvège** a annoncé qu’elle consacrerait jusqu’à 10 millions de couronnes norvégiennes, soit environ 1,1 million d’euros, pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l’accord sur les mesures du ressort de l’État du port afin de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en partenariat avec la FAO. Le résultat attendu est une hausse de la capacité de mettre en œuvre et d’appliquer les dispositions de l’accord dans les pays en développement. La première réunion des parties à l’accord s’est tenue à Oslo en mai 2017.

La **Norvège** a annoncé qu’elle soutenait un projet devant être mis en œuvre par la FAO afin de sensibiliser les gouvernements et les autres parties prenantes au niveau mondial, régional et national à la contribution des pêches à petite échelle à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Le projet a également pour but d’améliorer les capacités techniques et organisationnelles liées aux pêches à petite échelle dans les pays en développement. Ce soutien prendra la forme d’un financement maximal de 23 millions de couronnes, soit environ 2,5 millions d’euros, et durera plusieurs années.

La **Norvège** a annoncé qu’elle créerait un réseau d’action mondial en faveur d’une production alimentaire durable provenant des océans pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de la décennie d’action des Nations unies pour la nutrition 2015-2025. L’objectif est de travailler à la réalisation des objectifs de développement durable et au suivi des résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). Un réseau de pays sera créé en 2017-2018.

Les **Palaos** ont annoncé qu’elles ouvriraient, dans le cadre d’un partenariat public-privé, le premier centre régional pour la surveillance maritime en 2018, afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Les **Philippines** ont annoncé une refonte majeure de leur droit national de la pêche, en particulier par l'ajout de dispositions fortes qui encouragent une gestion des pêches basée sur des éléments scientifiques et une meilleure application de la loi. Dans le cadre des lois nouvellement adoptées, les principales zones de pêche du pays devront disposer de plans de gestion basés sur des éléments scientifiques d'ici 2022. En 2017, les Philippines ont engagé 10,5 millions d'euros pour équiper les navires de pêche commerciale nationaux de grande et moyenne taille d'un système de suivi des navires et se sont engagées à couvrir 35 % de leurs navires de pêche enregistrés d'ici 2022. Les Philippines s'engagent également à ratifier aussi rapidement que possible les accords de la FAO, comme l'accord de conformité et l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port.

Le **Portugal** a annoncé la réduction des prises accessoires et des rejets de pêche d'ici 2023.

L'**Espagne** a annoncé un soutien financier annuel de 50 000 euros apporté au rapport mondial de la FAO jusqu'en 2022.

L'**Espagne** a annoncé qu'elle s'engageait à préserver le secteur des pêches artisanales et les bénéfiques écologiques que ces pêches apportent dans les réserves marines. À cet effet, l'Espagne consacra 150 000 euros en 2018 à la poursuite de l'étude des effets du changement climatique sur les réserves marines, qui jouent un rôle essentiel en tant qu'outil de préservation de la biodiversité et de gestion des pêches.

La **Suède** a annoncé l'allocation de 10 millions d'euros (100 millions de couronnes suédoises) ces cinq prochaines années au partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP). L'objectif de ce programme est d'aider 15 membres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à améliorer la gestion et le développement durables des pêches en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique, tout en s'intéressant au changement climatique et à la préservation de la biodiversité marine.

La **Thaïlande** a annoncé qu'elle s'engageait à participer au registre mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des ravitailleurs (registre mondial) d'ici 2018 afin de soutenir la mise en œuvre au niveau mondial des mesures du ressort de l'État du port. La Thaïlande rendra disponibles les informations sur sa flotte de pêche et les saisira dans la base de données du registre mondial. La Thaïlande a également annoncé qu'elle était convenue d'une coopération progressive et technique avec le groupe de travail sur les produits de la mer et Ocean Mind afin de soutenir des produits de la mer sûrs et durables et d'empêcher l'entrée dans la chaîne d'approvisionnement de poissons et de produits de la pêche issus d'activités de pêche INN. La Thaïlande utilise de nouveaux outils pour une application stricte des mesures du ressort de l'État du port.

La **Thaïlande** a annoncé qu'elle avait entamé une coopération en matière d'amélioration de la gestion de la pêche et de lutte contre la pêche INN avec les États membres de l'ASEAN, grâce au développement d'une politique de pêche commune de l'ASEAN. Par le biais du groupe de travail sectoriel de l'ASEAN sur le mécanisme de la pêche, la Thaïlande souhaite finaliser les éléments à inclure dans la politique d'ici 2019. La politique renforcera les efforts collectifs de l'ASEAN en faveur d'une pêche durable et responsable et de la sécurité alimentaire.

La **Thaïlande** a annoncé qu'elle ratifierait et mettrait en œuvre les conventions de l'OIT en la matière, notamment la convention n° 188 concernant le travail dans le secteur de la pêche, afin de garantir que les normes du travail en mer sont respectées et que les travailleurs migrants ne sont pas en danger.

Les **États-Unis** ont annoncé un partenariat avec la fondation de la famille Walton, la fondation David and Lucile Packard et la fondation Gordon and Betty Moore, qui lanceront conjointement une Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer (Seafood Alliance for Legality and Traceability - SALT), à laquelle l'USAID octroiera un accord coopératif quinquennal de 4,4 millions d'euros (5,3 millions de dollars). Cette alliance multipartite entre les pouvoirs publics, des entreprises et la société civile facilitera l'échange de connaissances, l'innovation et la prise de mesures pour promouvoir des pêches légales et durables, en améliorant les possibilités de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement en produits de la mer. L'Agence de la pêche japonaise a annoncé son intention de participer au processus de création de SALT, auquel elle apportera son leadership et son expertise en matière de gestion des pêches.

Les **États-Unis** ont annoncé qu'ils consacraient 4,2 millions d'euros (5 millions de dollars) à un programme visant à lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains sur les navires de pêche dans la région Asie-Pacifique. Le projet se déroulera dans deux pays de la région et s'attachera à deux résultats principaux. Premièrement, il améliorera la mise en œuvre de la lutte contre l'exploitation de la main d'œuvre sur les navires de pêche, y compris contre le travail forcé et la traite des êtres humains, grâce à des règlements et de politiques gouvernementaux renforcés, à l'amélioration de la coordination avec les groupes de travail gouvernementaux interagences et au recours accru à des inspections pluridisciplinaires intégrant des inspections concernant l'exploitation de la main d'œuvre. Deuxièmement, il luttera contre le travail forcé sur les navires de pêche en renforçant la compréhension de la notion de conditions de travail acceptables et des indicateurs de l'exploitation de la main d'œuvre, en améliorant les possibilités de dénoncer des conditions de travail qui relèvent de l'exploitation et en améliorant l'accès à des recours en cas de conditions de travail relevant de l'exploitation sur les navires de pêche.

Les **États-Unis** ont annoncé la quatrième édition annuelle de Fishackathon, un partenariat public-privé avec HackerNext proposant un concours de programmation sur un week-end, dont le but est de relever les défis de la pêche durable. Des centaines de technologues et d'entrepreneurs du monde entiers seront présents les 10 et 11 février 2018 et s'affronteront pour élaborer des solutions technologiques pratiques en réponse à des problèmes endémiques définis par des experts en pêche. Pour plus d'informations et pour découvrir les projets lauréats après l'événement, rendez-vous sur fishackathon.co.

La **FAO** a réaffirmé l'engagement pris lors de la conférence des Nations unies sur l'océan en faveur du renforcement de la gouvernance des pêches et de la capacité des États à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en fournissant 11,8 millions d'euros (14 millions de dollars) d'ici 2023 sous la forme d'appui technique aux pays membres en développement. Cela se fera grâce à une combinaison de programmes mondiaux et régionaux, de projets nationaux et d'une assistance ad hoc au niveau des pays, exécutée par la FAO, en partenariat avec les parties prenantes concernées, et financée par le

programme ordinaire de la FAO et des contributions volontaires des États et d'autres partenaires.

La **FAO** a annoncé qu'elle s'engageait à mobiliser 2,5 millions d'euros (3 millions de dollars) supplémentaires via son programme ordinaire et des contributions volontaires d'ici 2020 afin d'accroître ses travaux avec les pays membres, les acteurs de la pêche de petite taille et d'autres partenaires pour sensibiliser, renforcer les capacités institutionnelles, autonomiser les organisations de pêche à petite échelle, générer et partager des connaissances, soutenir les réformes politiques et apporter un appui technique au soutien de la mise en œuvre des directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (directives sur la pêche artisanale) aux niveaux mondial, régional et national.

La **FAO** a réaffirmé son engagement, pris lors de conférence des Nations unies sur l'océan, à dépenser 295 250 euros (350 000 dollars) supplémentaires afin d'assurer que le commerce contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies, en renforçant le système commercial multilatéral et en garantissant que les politiques et les stratégies commerciales sont cohérentes avec d'autres politiques nationales favorables. Les financements seront utilisés pour organiser trois ateliers régionaux distincts pour les PEID (Pacifique, Caraïbes et AIMS) sur le commerce du poisson en 2018, dans le but de tenir les PEID de ces trois régions informés des processus en cours et des résultats à venir, afin d'obtenir un résultat positif en matière de subventions à la pêche, de gouvernance commerciale et de questions relatives au cadre réglementaire nécessaire pour un commerce du poisson efficace.

L'**OIT** a annoncé qu'elle consacrerait 1,5 million d'euros (1,8 million de dollars) en 2018 à la mise en œuvre de projets de lutte contre les formes de travail inacceptables et la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche et des produits de la mer, notamment le programme d'action mondial contre le travail forcé et la traite des pêcheurs en mer (GAPfish), et à la mobilisation de ressources pour de nouveaux projets.

L'**OIT** a annoncé que la convention n° 188 concernant le travail dans le secteur de la pêche entrerait en vigueur le 16 novembre 2017 et comptait dix parties en octobre 2017: l'Angola, l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, le Congo, l'Estonie, la France, la Lituanie, le Maroc, la Norvège et l'Afrique du Sud. L'**OIT** poursuivra et développera sa campagne en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de cette convention en aidant les États au moyen des travaux de son système de surveillance et de ses outils de formation, de l'analyse des lacunes et du renforcement des capacités et d'autres mesures d'assistance technique. Elle aidera également les États à réaliser les inspections propres à l'État du port et à l'État du pavillon.

L'**OIT** a annoncé qu'en 2018, elle fournirait des conseils et des outils en matière de recrutement et de placement de pêcheurs migrants et sur les accords bilatéraux ou autres conclus entre les États concernant les pêcheurs migrants afin de garantir leur conformité aux normes pertinentes de l'OIT et aux principes et droits fondamentaux du travail. Ces mesures représentent le suivi des conclusions et de la résolution adoptée par la réunion tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants qui s'est tenue à Genève en septembre 2017.

La **Commission de l'océan Indien (COI)** a annoncé que le nombre d'États participant au mécanisme régional de gestion des pêches dans l'océan Indien du Sud-Ouest financé par l'Union passait de cinq à huit. Les huit États participants (les Comores, Madagascar, la France / la Réunion, le Kenya, l'île Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Tanzanie) ont signé la déclaration ministérielle sur la pêche de 2017 afin de s'engager en faveur de la structure institutionnalisée du secrétariat de la COI pour lutter contre la pêche INN et la criminalité liée à la pêche dans les pêches au thon industrielles du bassin de l'océan Indien du Sud-Ouest. Cela encouragera une gestion des ressources durables au sein de la deuxième plus grande pêche thonière mondiale.

La **Commission générale des pêches pour la Méditerranée de la FAO (CGPM)** a annoncé qu'elle consacrerait 19,56 millions d'euros (23 millions de dollars) d'ici 2020 dans le cadre de sa stratégie à moyen terme visant à assurer la durabilité des pêches dans la Méditerranée et la mer Noire pour aider à mettre en œuvre les exigences de l'ODD 14 et de l'Agenda 2030. Ces fonds permettront d'inverser la tendance à la surexploitation des espèces marines emblématiques de la Méditerranée, en renforçant les conseils scientifiques en matière de gestion, tout en soutenant les moyens de subsistance des communautés côtières. En outre, grâce à des investissements dans des progrès technologiques qui permettent d'uniformiser les règles du jeu (système régional VMS et de contrôle), la FAO aidera les pays à mettre en œuvre des mesures du ressort de l'État du port efficaces afin de réduire la pêche INN et d'atténuer les interactions avec les écosystèmes de pêche indésirables, au moyen de programmes de réduction des captures accessoires et des rejets.

La **Commission générale des pêches pour la Méditerranée de la FAO (CGPM)** a lancé et dirigé une proposition de déclaration d'une journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'objectif de cette journée sera la sensibilisation, à tous les niveaux, notamment auprès de la société civile et du grand public, aux menaces que représente la pêche INN pour la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aux impacts négatifs que cela entraîne, notamment dans les pays en développement qui dépendent de ces ressources. La conférence de la FAO a adopté cette proposition lors de sa 40e session de juillet 2017 et a demandé à l'assemblée générale des Nations unies d'envisager de déclarer le 5 juin journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En attendant l'approbation de l'assemblée générale des Nations unies, la CGPM s'engage à soutenir la célébration de la journée internationale contre la pêche INN au moyen d'activités de sensibilisation et par la diffusion de matériel à destination du grand public et de la société civile concernant les menaces liées à la pêche INN.

La **Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA)** a annoncé son engagement à développer, de manière participative, transparente et tenant compte du genre, au moins un plan d'action national ou, le cas échéant, régional par an pour la mise en œuvre des directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Cet engagement est pris en préparation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qui devrait se tenir en 2022. La première réunion sera organisée en novembre 2017 et donnera lieu à des discussions sur le contenu des plans d'action nationaux, qui seront ensuite approuvés par les membres de la CAOPA. La CAOPA mobilisera des fonds

et une expertise provenant de ses partenaires (notamment la CAPE, Bread for the World, la Société suédoise pour la préservation de la nature) afin de développer ces plans d'action nationaux. Chaque année, un montant de 100 000 euros sera attribué à cet effet, soit 600 000 euros jusqu'en 2022.

Bolton Alimentari et **WWF** ont annoncé un nouveau partenariat afin que 100 % des produits de la mer de Bolton Alimentari proviennent de sources durables d'ici 2024. Ce partenariat soutiendra des pêches bien gérées, encouragera la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer et sensibilisera les consommateurs à l'importance des produits de la mer durables. En partageant de bonnes pratiques, le partenariat inspirera d'autres entreprises de produits de la mer, afin qu'elles aussi se lancent sur la voie de la durabilité. Le partenariat comprend un engagement financier de la part de Bolton Alimentari s'élevant à 1,6 million d'euros pour la période 2017-2020.

La **fondation Calouste Gulbenkian**, **Funding Fish**, **Synchronicity Earth** et la **fondation Waterloo** ont annoncé l'allocation de 3,3 millions d'euros (3 millions de livres) aux pêches durables et à la préservation du milieu marin en 2017. Au moins 1,1 million d'euros (1 million de livres) seront consacrés à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche de l'Union afin de maintenir ou de rétablir les stocks de poissons de sorte à obtenir un rendement maximal constant d'ici 2020 et de garantir que les pêches sont complètement documentées; au moins 890 000 euros (800 000 livres) seront consacrés à des activités et des recherches visant à améliorer la manière dont les organisations communiquent la valeur des océans afin d'en assurer une protection et une gestion plus larges et plus efficaces; 22 000 euros (20 000 livres) seront consacrés à l'amélioration de la gouvernance des océans en haute mer et en eaux profondes, au moyen d'un nouveau traité sur la biodiversité en haute mer et de la mise en œuvre de la résolution relative à la viabilité des pêches de l'AGNU de 2016; et enfin 1,1 million d'euros (1 million de livres) seront consacrés au soutien de la pêche durable dans les communautés côtières.

Carrefour a annoncé que la moitié de tous les poissons qu'il commercialise (d'élevage et sauvages) proviendront de sources durables d'ici 2020. Pour honorer cet engagement, Carrefour travaille avec ses fournisseurs afin de sélectionner les poissons provenant de réserves saines, de promouvoir des méthodes de capture plus sélectives, de développer une aquaculture durable, en réduisant les antibiotiques et en utilisant des aliments pour animaux sans OGM, et de lutter contre la pêche illicite.

Le **Center for Oceanic Awareness, Research, and Education** (Centre de recherche et d'éducation pour la sensibilisation aux océans - COARE) a réaffirmé le développement de son programme de certification Shark Safe (www.sharksafe.org), qui utilise un logo facilement reconnaissable afin d'identifier les restaurants et les entreprises qui se sont distingués par leur engagement manifeste en faveur de la conservation des requins. En 2018, le nombre de langues disponibles sur www.sharksafe.org passera de trois actuellement à un minimum de six et un nombre croissant d'entreprises nationales participeront à chaque catégorie du programme de certification Shark Safe. D'ici juin 2020, le programme de certification sera étendu à au moins trois pays supplémentaires.

Conservation International a de nouveau confirmé son partenariat avec le ministère de la sécurité et le service national des gardes-côtes du Costa Rica et avec les applications satellites partenaires Catapult/OceanMind afin de lutter contre la pêche illicite au Costa Rica et dans toute la région. Au cours des dix-huit derniers mois, ces partenaires ont coopéré étroitement en vue de la génération des premières données de référence complètes concernant la flotte de senneurs à senne coulissante opérant dans la ZEE du Costa Rica. L'étude a suivi plus de 5 000 navires, dont 99 étaient des navires de pêche. Elle a observé 102 activités illégales éventuelles menées par 19 navires de pêche. Conjointement avec les autorités nationales, CI est en train de suivre 17 affaires liées à ces navires. En 2018, CI continuera de travailler avec les autorités du Costa Rica afin d'assurer un suivi des éventuelles affaires de pêche illicite, de poursuivre l'amélioration de la base d'informations du pays et de partager les résultats avec les pays du Pacifique tropical de l'Est, à savoir le Panama, la Colombie et l'Équateur, dans le but de promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre les activités de pêche illicite dans la région.

Earth Twine, une entreprise de technologie collaborative dont les activités consistent à créer et à intégrer des technologies de pointe dans la distribution traditionnelle de denrées alimentaires, a annoncé le lancement de la solution blockchain d'Earth Twine. Ce système, élaboré spécifiquement pour le secteur des produits de la mer, est consacré aux produits de la mer et de l'océan durables. Il permet de valider les informations relatives à l'origine et à la production des produits de la mer, en intégrant des contrats intelligents.

EcoHub a annoncé qu'elle lancerait l'initiative mFish en Malaisie, au Viêt Nam, aux Philippines, en Thaïlande, au Myanmar, au Bangladesh et aux Maldives, dans les langues locales, dans le but de réunir plus de 100 000 utilisateurs. mFish fournit des services mobiles aux pêcheurs artisanaux dans les pays en développement grâce à l'application mFish. Les pêcheurs ont accès gratuitement à mFish grâce à la plateforme Free Basics de Facebook. Cette application leur permettra d'avoir accès des informations météorologiques et à des informations relatives au marché et de notifier plus facilement les documents concernant les captures, à des fins de traçabilité et de gestion des pêches.

L'**Institut du droit de l'environnement** a annoncé un projet dont le but est de chercher des manières de renforcer les droits des peuples indigènes en matière de souveraineté liée à la pêche et à l'alimentation, ainsi que des modèles de co-gestion pour la sécurité des pêches dans les communautés inuites de l'Arctique. Ce projet sera doté d'une subvention de 158 000 euros octroyée par la National Science Foundation.

L'**Institut du droit de l'environnement** a annoncé qu'en 2018 et 2019, il élaborerait un guide pour aider les professionnels de l'évaluation des incidences sur l'environnement à mieux estimer les impacts économiques et socio-culturels des réformes réglementaires en matière de pêche sur les communautés de pêcheurs aux États-Unis. Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention de 64 700 euros versée par la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis.

Le **FEM** a annoncé un investissement total de 19 millions d'euros (22,3 millions de dollars) dans la pêche. Ce montant inclut un investissement de 1,45 million d'euros (1,7 million de dollars) dans les Caraïbes devant être mis en œuvre par la FAO et un investissement de

5,36 millions d'euros (6,3 millions de dollars) destiné à aider les pays des Caraïbes à réaliser leur transition vers une économie bleue, devant être mis en œuvre par la Banque mondiale. Le FEM a annoncé qu'il consacrerait 6,2 millions d'euros (7,3 millions de dollars) à la pêche en Afrique de l'Ouest, devant être mis en œuvre par la Banque mondiale. En outre, le FEM a annoncé un investissement de 6 millions d'euros (7 millions de dollars) dans une initiative menée par le PNUD et concernant le courant de Humboldt, dont l'objectif est de faire progresser la gouvernance durable des océans, et notamment des pêches, au Chili et au Pérou.

Le partenariat mondial pour les requins et les raies a annoncé qu'il prévoyait d'allouer 6,75 millions d'euros (8 millions de dollars) ces deux prochaines années à la conservation des requins et des raies dans le monde entier. Ces subventions seront utilisées dans les pays sélectionnés afin de protéger les espèces endémiques de requins et de raies qui sont menacées d'extinction; de promouvoir le commerce durable de produits dérivés du requin et de la raie grâce à la mise en œuvre de mesures de gestion pour les espèces figurant aux annexes I ou II de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); et d'encourager la gestion durable des pêches au moyen de règlements adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), comme par exemple la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Le groupe **Hilton** a annoncé qu'il avait collecté et analysé les données disponibles sur les achats de produits de la mer auprès de plus de 350 hôtels, 500 fournisseurs et pour 57 groupes d'espèces, afin d'établir un point de référence pour ses données relatives aux achats de produits de la mer. Il a développé des ressources de formation sur l'approvisionnement responsable et les produits de la mer durables et les a diffusées auprès de ses employés dans le monde entier. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de son engagement à orienter d'ici 2022 la totalité de ses achats de produits de la mer, pour ses établissements propres et ceux sous licences ou gérés dans le monde, vers des sources plus durables et responsables, qui comprend également un engagement à acheter au moins 25 % de ses produits auprès de sources certifiées MSC et ASC. Hilton a également annoncé qu'il adopterait un programme de préservation de l'eau tout au long de sa chaîne de valeur (chaîne d'approvisionnement, opérations et communautés) d'ici 2025, afin de favoriser l'innovation et d'encourager un changement positif dans les régions à fort stress hydrique. Ses efforts se concentreront sur plusieurs problèmes liés à l'eau, notamment la rareté, la pollution et l'adaptation au changement climatique.

Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a annoncé le lancement de sept formations en 2018, qui permettraient de former et de certifier 120 personnes sur des sujets tels que la génétique et la génomique des poissons, la modélisation, l'évaluation des stocks, la communication d'éléments scientifiques et de conseils. De plus, le CIEM a annoncé le développement d'ici 2018 de ses aperçus d'écosystèmes en ligne qui, outre la mer de Barents, le golfe de Gascogne et la côte ibérique, les mers Celtiques, la Grande mer du Nord, les eaux islandaises et la mer de Norvège, incluront désormais les écorégions des Açores et de la mer Baltique. Les aperçus d'écosystèmes fournissent une description des écosystèmes, définissent les principales pressions humaines et expliquent la manière dont celles-ci ont un effet sur les composants clés des écosystèmes.

La **Fondation internationale pour la viabilité des produits de la mer (ISSF)** a annoncé qu'au moins 75 % du secteur thonier allait suivre les nouvelles mesures de l'ISSF en matière de bonnes pratiques de durabilité. Ces mesures permettent une amélioration continue vers des ressources de pêche thonière durables. L'ISSF a également annoncé qu'elle procéderait à des audits afin de contrôler la conformité à ces mesures. Deux mesures récemment adoptées contribuent à la lutte contre la pêche INN et soutiennent la gestion durable des ressources de pêche thonière: l'ISSF exige désormais que les navires participants utilisent des dispositifs de concentration du poisson (DCP) non emmêlants et demande aux entreprises participantes d'identifier toutes les espèces de thon et les zones de capture au moyen de l'étiquetage du produit ou d'un système de traçabilité en ligne accessible au public. Les premiers rapports des audits de conformité concernant ces nouvelles mesures seront publiés en 2019.

Le **Marine Stewardship Council (MSC)** a annoncé qu'il s'engageait à impliquer 20 % des captures marines mondiales dans son programme d'ici 2020, en soutenant la productivité et la résilience dans les écosystèmes marins d'importance mondiale. À cet effet, le nombre des grands écosystèmes marins essentiels, dans lesquels plus de 20 % des captures marines sont certifiées par le MSC, sera étendu, tout comme le sera le nombre des espèces et des pêches commerciales essentielles dans les pays du Sud qui sont intégrées dans le programme MSC.

Le Marine Stewardship Council (MSC) a lancé l'initiative **2020 Leaders for a Living Ocean** (2020 leaders pour un océan vivant, www.msc.org/2020-leaders), qui a annoncé des engagements contribuant à l'objectif de «20 % d'ici 2020» du MSC. Représentant 27 pays et organisations de premier plan actifs dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, ces leaders sont issus du secteur des captures (5), du commerce de détail (14), des entreprises et marques de produits de la mer (6) et des restaurants (2). Les leaders pour un océan vivant comprennent: le groupe Alibaba /TMall (Chine), le groupe Aeon (Japon), le groupe ALDI (international), Ahold Delhaize (international), Albert Heijn (Pays-Bas et Belgique), Carrefour (international), Coles (Australie), le groupe Colruyt (Belgique), COOP (Japon), DFPO (Danemark), El Corte Ingles (Espagne), Eroski (Espagne), FishTales (Pays-Bas), Ikea (international), ISF (Islande), Isidro de la Cal (Espagne), Jumbo (Pays-Bas), Kroger (États-Unis), Mars Petcare (international), McDonalds (international), Nomad Foods (international), Orkla (Suède), Parlevliet & Van der Plas (international), PNA (international), Sainsbury's (Royaume-Uni), Thai Union (international), WADPIRD & WAFIC (Australie).

Le co-fondateur de Microsoft et philanthrope **Paul G. Allen** a accentué son engagement en faveur de la conservation des océans et a annoncé un investissement de 34 millions d'euros (40 millions de dollars) pour le développement et le déploiement d'un programme de recherche et de renseignement en temps quasi réel sur la pêche illicite appelé SkyLight. L'entreprise de M. Allen, Vulcan Inc., mobilise les ressources dont elle dispose en matière de technologie, d'intelligence artificielle, d'aéronautique et de politique publique afin d'aider les gouvernements dans le cadre de la lutte mondiale contre la pêche illicite, qui met en danger les réserves de nourriture, les écosystèmes marins et la sécurité du monde entier. Le Gabon et les Palaos ont été parmi les premiers à adopter SkyLight.

Nofima, l'institut norvégien de recherche sur l'alimentation, la pêche et l'aquaculture, a annoncé un investissement de 1,5 million d'euros sur la période 2018-2020 afin d'améliorer la production de produits de la mer durables d'un point de vue social et économique. À cet effet,

des modèles seront développés pour gérer et atténuer les conflits liés à la surexploitation des ressources marines communes. Dans le cadre de ce travail, Nofima développera des systèmes pour une évaluation systématique du potentiel de création de valeur, de la rentabilité, des défis en matière de logistique, de l'incidence sur le climat et des débouchés commerciaux pour les secteurs liés à l'utilisation du zooplancton arctique (*Calanus finmarchicus*) et des poissons mésopélagiques et de la valeur des sous-produits.

Oceana a annoncé un engagement fort du secteur des assurances, qui contribuera à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN). Les principales compagnies mondiales d'assurance, dont Allianz AGCS, AXA, Hanseatic Underwriters, Generali et The Shipowners' Club, ont signé une déclaration par laquelle elles s'engagent à ne pas assurer ou à faciliter l'assurance des navires de pêche INN. Les signataires ont également accepté d'encourager l'adoption d'autres mesures pour aider à éliminer la pêche INN. La déclaration a été élaborée en collaboration avec les Principes pour une assurance durable, une initiative mondiale en matière de durabilité dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement, initiative financière. La déclaration reste ouverte aux signatures et peut être consultée en ligne à l'adresse suivante: <http://eu.oceana.org/en/assisting-ocean-stewardship-through-marine-insurance>.

La fondation **Oceano Azul** a annoncé un partenariat avec le fonds européen de défense de l'environnement afin de promouvoir des initiatives de conservation au sein des pêches artisanales du Portugal. La fondation a engagé 500 000 euros pour les cinq prochaines années et des financements publics et privés supplémentaires devraient être mobilisés, afin d'autonomiser les communautés de pêcheurs locales pour qu'elles puissent gérer leurs pêches de manière coopérative, en collaboration avec les autorités publiques, les institutions académiques et scientifiques et les ONG. L'objectif final de ce partenariat est de protéger les réserves halieutiques tout en améliorant les moyens de subsistance des pêcheurs.

OFDC a annoncé qu'il soutenait l'adoption d'une nouvelle législation relative à la pêche afin de renforcer la gestion des pêches pour les flottes de grande pêche de Taïwan et de lutter contre les activités de pêche INN. Il a également annoncé qu'il soutenait un programme quinquennal conçu par Taïwan, doté d'un budget de 64,76 millions d'euros (77,5 millions de dollars), pour la mise en œuvre de mesures renforcées, notamment le suivi et la notification électroniques et l'application de l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port, entre autres.

L'**Organization of Associated Producers of Large Tuna Freezers** (organisation des producteurs associés de grands thoniers congélateurs - OPAGAC) a annoncé qu'elle appliquerait la norme pour une pêche thonière responsable (norme AENOR) ainsi que les conditions sociales à bord des navires de pêche, conformément à la convention de 2007 concernant le travail dans le secteur de la pêche de l'Organisation internationale du travail. Ces normes devront être appliquées à bord de tous ses navires avant la fin de l'année 2017. L'OPAGAC a également annoncé qu'elle s'était alliée au projet du World Wildlife Fund pour une amélioration mondiale de la pêche thonière, afin que l'ensemble des captures de l'OPAGAC reçoivent la certification du Marine Stewardship Council d'ici 2021. L'OPAGAC s'efforcera de relier les deux initiatives afin d'obtenir une certification de la pêche qui prenne

en compte la durabilité d'un point de vue environnemental et social de la pêche thonière et qui puisse constituer une norme mondiale.

Pew a annoncé un financement supplémentaire de 5 millions d'euros (6 millions de dollars), s'ajoutant aux 20,3 millions d'euros (24 millions de dollars) alloués en 2013, afin de s'engager pleinement d'ici 2020 en faveur d'un système mondial d'application pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le financement supplémentaire sera investi dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques, dans la diffusion auprès des marchés de produits de la mer, dans l'application de la technologie et dans l'exécution du droit applicable à la pêche INN. Cela inclut la poursuite des travaux réalisés avec des partenaires comme FISH-i Africa en matière de coordination régionale, la FAO en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques telles que l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port et OceanMind pour ce qui est de l'utilisation de technologies permettant de détecter des activités de pêche illicite et de fournir un outil de vérification précieux aux chaînes d'approvisionnement. Pew coopérera également avec les agences de sécurité nationales afin de contribuer à la formation des autorités maritimes concernées.

Rare s'engage à mobiliser 84 729 248 euros (100 millions de dollars) d'ici 2021 et à capitaliser un fonds d'impact d'un montant de 15 251 265 euros (18 millions de dollars) pour octobre 2017, afin de soutenir les pêches artisanales durables, de mettre fin à la surpêche, de protéger les habitats marins essentiels, de renforcer l'accès des pêcheurs artisanaux aux ressources marines et d'améliorer la résilience économique et sociale. Rare s'engage à renforcer les capacités des communautés et des partenaires locaux, à soutenir les politiques nationales et les améliorations de la chaîne de valeur en vue de réduire la menace que représente la surpêche dans plus de 32 millions d'hectares d'eaux côtières et à impliquer plus d'un million de pêcheurs dans des pratiques de pêche durable dans au moins dix pays du monde entier.

Skretting, en partenariat avec la société péruvienne nationale de la pêche, Cargill Aqua Nutrition et CeDePesca, a annoncé le lancement d'un projet complet d'amélioration de la pêche dans le système du courant de Humboldt Nord, dans le but de renforcer la recherche, la gestion et la durabilité en appliquant l'approche centrée sur les écosystèmes aux réserves d'anchois péruvien (*Engraulis ringens*), qui est l'une des pêches axées sur une espèce précise les plus importantes au monde. Le projet s'engage à: améliorer le système de gestion pour faciliter l'application de règles de contrôle des captures en cas de faible niveau de biomasse, d'ici mars 2020; organiser les données collectées par les navires de pêche industrielle et encourager la poursuite des développements technologiques pour une meilleure évaluation et un meilleur suivi de l'écosystème d'ici mars 2020; et atteindre un statut susceptible d'être certifié d'ici mars 2020.

WorldFish a annoncé l'engagement de 49 008 801 euros (57 800 000 dollars) par le biais du programme-phare «Soutenir la pêche artisanale» du programme de recherche du GCRAI sur les systèmes alimentaires pesco-agricoles (FISH), conjointement avec l'Institut international de gestion de l'eau, l'université James Cook, l'Institut des ressources naturelles de l'université de Greenwich et l'université de Wageningen, afin de garantir que d'ici 2022: i) la pauvreté aura été réduite dans un million de foyers grâce à l'adoption de la gestion améliorée des pêches; ii) 2,1 millions d'hectares d'habitats marins aquatiques et côtiers auront été restaurés

et seront gérés de manière plus productive et équitable. De plus, le programme-phare aidera 1,2 million de personnes, dont 50 % de femmes, à sortir de la pauvreté en améliorant leurs moyens de subsistance.

Thai Union, l'une des plus grandes entreprises de produits de la mer au monde, a annoncé une stratégie ambitieuse visant à garantir que 100 % de ses marques de thon (dont John West, Genova, Chicken of the Sea, Mareblu, Petit Navire et SEAELECT) proviennent de sources durables et s'est engagée à atteindre un minimum de 75 % d'ici 2020. Selon Thai Union, le thon provenant de sources durables est soit certifié conformément aux normes du Marine Stewardship Council (MSC), soit impliqué dans un projet d'amélioration des pêches, qui cherche à atteindre les normes exigées pour une certification du MSC. Thai Union investira 90 millions d'euros (77 millions de dollars) dans des initiatives visant à réaliser cet objectif et s'est alliée à un certain nombre de partenaires, notamment WWF, le Marine Stewardship Council, Legambiente et la Global Sustainable Seafood Initiative (initiative mondiale pour des produits de la mer durables). En accord avec Greenpeace, Thai Union est également convenue d'un ensemble complet de réformes visant à améliorer la traçabilité du thon et de réduire les captures accessoires.

WWF a annoncé un programme de 5 millions d'euros financé par une fondation privée et dispensé en partenariat avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et d'autres ONG pour transformer les pêches artisanales en Méditerranée. Ce programme quinquennal aidera les pêcheurs artisanaux dans toute la Méditerranée afin de renforcer leurs capacités et de développer des mécanismes de co-gestion permettant à terme une gestion durable des pêches et une amélioration des moyens de subsistance. . Il impliquera un engagement au niveau régional avec les pêcheurs, les autorités et les autres parties prenantes, ainsi que des efforts axés sur des sites de pêche artisanales en Italie, en Grèce, en Croatie et en Turquie. Le projet intégrera les travaux en cours de WWF dans dix autres pêcheries en Algérie, en Albanie, en Espagne, en France et en Tunisie. Ensemble, ces pays représentent plus de soixante pour cent du secteur de la pêche artisanale en Méditerranée.



Changement climatique

L'**Union européenne** a annoncé une enveloppe de 1,5 million d'euros pour la réduction des émissions de carbone noir dans l'Arctique. Ce projet a pour but de renforcer la coopération internationale afin de protéger l'environnement arctique.

L'**Union européenne** a annoncé une contribution de 600 000 euros, au cours des deux prochaines années, à un projet intégré pour l'Arctique mettant l'accent sur les trois domaines prioritaires de la politique arctique de l'Union: la lutte contre le changement climatique et la sauvegarde de l'environnement arctique; le développement durable dans et autour de l'Arctique; la coopération internationale sur les questions intéressant la région arctique.

L'**Union européenne** a annoncé un projet de 10 millions d'euros mené en coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI), portant sur l'atténuation du changement climatique dans le secteur du transport maritime. Ce projet vise à mettre en place cinq centres de coopération dans le domaine des technologies maritimes – un dans chaque région cible, Afrique, Asie, Caraïbes, Amérique latine et Pacifique – formant ainsi un réseau mondial. Celui-ci a pour mission de permettre aux pays en développement de ces régions d'élaborer des mesures en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport maritime.

L'**Autriche** a annoncé qu'elle consacrerait 600 000 euros au lancement de la première phase opérationnelle du Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE). L'objectif est d'améliorer l'accès à des services énergétiques modernes, abordables et fiables, d'atteindre la sécurité énergétique et d'atténuer les externalités négatives du système énergétique (par exemple, pollution locale et émission de gaz à effet de serre), en encourageant les énergies renouvelables et les investissements, le marché et les entreprises en matière d'efficacité énergétique dans 22 pays et territoires insulaires du Pacifique. Ses travaux seront intégrés dans le cadre d'action pour la sécurité énergétique dans le Pacifique (FAESP) de la communauté du Pacifique.

L'**Australie** a annoncé une série d'initiatives dans le cadre du partenariat international pour le carbone bleu, notamment un atelier aux Philippines en août 2017, qui aidera les pays du triangle du corail (Philippines, Malaisie, Indonésie, îles Salomon, Timor Oriental, Papouasie-Nouvelle-Guinée) à définir les besoins et les possibilités pour le développement d'outils soutenant le partage de connaissances. De plus, l'Australie a accueilli en novembre 2017 des chercheurs des pays de l'IORA (Madagascar, île Maurice et Seychelles) et soutient la proposition d'un sommet de l'IORA en 2018.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 24,7 millions d'euros (29 millions de dollars) au programme océanien de soutien climat et océans (COSPPac), qui soutient les pays insulaires du Pacifique dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation des incidences de la variabilité climatique. COSPPac parvient avec succès à renforcer les capacités des services nationaux météorologiques et hydrologiques et des départements fonciers et cadastraux compétents des pays insulaires du Pacifique à développer et diffuser des produits et services axés sur l'utilisateur, qui aident les gouvernements et les communautés à être mieux préparés aux événements climatiques graves. Le programme s'est assuré que les partenaires régionaux du

Pacifique sont bien équipés pour la transition et la fin de la phase actuelle de COSPPac, qui aura lieu en juin 2018.

L'**Australie** a annoncé qu'elle consacrerait 300 000 euros (447 000 dollars australiens) à une série d'événements ayant pour but de sensibiliser au carbone bleu et d'encourager la coopération dans la région de l'océan Indien. Dans un premier temps, l'Australie organisera en 2018 un symposium afin de développer une compréhension commune du carbone bleu et d'élaborer un cadre pour les priorités futures de la région de l'océan Indien.

La **France** a réaffirmé son engagement de 800 000 euros à l'appui de huit projets de recherche destinés à faire progresser la compréhension scientifique de l'acidification des océans et de ses incidences sur la biodiversité marine (récifs coralliens, phytoplancton, etc.).

La **France** a annoncé la réalisation d'une analyse d'impact d'un montant de 250 000 euros afin d'envisager la création d'une zone de faibles émissions polluantes (zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote / zone de contrôle des émissions de soufre) par les navires dans la Méditerranée.

La **France** a annoncé que, conformément aux objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique, elle interdirait la production d'hydrocarbure sur son territoire d'ici les années 2040.

La **France** a annoncé un engagement de 1,5 million d'euros destiné à protéger et restaurer les écosystèmes marins et côtiers dans le nord du canal du Mozambique. La France a également engagé 1,2 million d'euros dans un projet de restauration marine au Costa Rica.

L'**Islande** a réaffirmé sa volonté de mettre à jour sa stratégie d'atténuation du climat d'ici fin 2017, dans le but de garantir que le pays peut respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris jusqu'en 2030. L'Islande va réduire les émissions provenant des secteurs du transport et de la pêche en utilisant des carburants et de l'électricité à faible intensité carbonique ou d'autres moyens et des taxes et des incitations vertes, en réduisant les déchets et en améliorant le traitement des déchets, en capturant du carbone et en améliorant l'absorption du carbone grâce à la restauration des forêts, de la végétation et des zones humides.

L'**Indonésie** a annoncé la création d'un programme national de carbone bleu afin de soutenir l'établissement de la base scientifique, institutionnelle et communautaire de mobilisation dont le pays a besoin pour pouvoir bénéficier des futures possibilités de financement du carbone bleu, ainsi que des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés côtières dans ses écosystèmes côtiers de mangroves et de prairies sous-marines. Ce programme comprendra la création d'un centre régional-international sur le carbone bleu, sur le développement d'un programme de politique scientifique, sur la conservation et la gestion, sur l'évaluation de la valeur du carbone bleu, sur la restauration des écosystèmes de mangrove et de prairies sous-marines, sur le renforcement des capacités au sein des pêcheries durables, sur le tourisme et les moyens de subsistance alternatifs.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle consacrerait 8,5 millions d'euros à l'amélioration du système indonésien d'alerte rapide en cas de tsunami (InaTEWS), afin de fournir entre autres un service de météorologie, de climatologie et de géophysique comprenant des services d'information du public et d'alerte précoce.

L'**Indonésie** a annoncé qu'elle engageait 850 000 euros pour réaliser, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), un projet de renforcement des systèmes d'évaluation multirisques et d'alerte rapide grâce aux applications de systèmes d'information spatiale et géographique dans les pays insulaires du Pacifique.

L'**Indonésie** a annoncé l'engagement de 850 000 euros pour soutenir un programme de formation visant à aider les pays de la région en matière de gestion des catastrophes. Ce programme se concentrera sur l'amélioration des contributions et des capacités en matière de cartographie, afin de produire un soutien sous la forme de cartes côtières et bathymétriques pour l'évaluation des catastrophes et la cartographie et la gestion des secours d'urgence. Il sera assuré par son agence de cartographie navale et son service hydrographique, dans la région et dans d'autres États archipels.

Le **Japon** a annoncé l'octroi d'un prêt concessionnel de 81,4 millions d'euros (90 millions de dollars) à l'Indonésie pour qu'elle remette en état sa région côtière. Cette région est gravement touchée par l'érosion côtière, l'effondrement des digues et le recul du littoral.

Le **Japon** a annoncé qu'il s'engageait à soutenir les réseaux d'observation spatiaux du programme de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), en lançant les satellites météorologiques géostationnaires. Il a adopté un budget de 28 millions d'euros (32,9 millions de dollars) pour l'année fiscale 2017 pour le fonctionnement des satellites météorologiques géostationnaires de l'agence météorologiques du Japon, «Himawari-8» et «Himawari-9». Ces satellites fourniront, sur le long terme, des données d'observation météorologique stables à plus de 2 milliards de personnes afin de garantir leur sécurité et conduiront à l'amélioration des services météorologiques dans des domaines tels que la surveillance du climat, la prévention des catastrophes naturelles et l'éducation aux risques qu'elles comportent ainsi que la sécurité des transports maritimes dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique de l'Ouest jusqu'en 2029.

La **République de Corée** a réaffirmé son engagement à investir 4,5 millions d'euros (5,3 millions de dollars) entre 2017 et 2021 afin de soutenir la création et le fonctionnement d'un système de suivi de l'acidification marine, un réseau chargé de surveiller l'acidification dans les régions côtières des petits États insulaires en développement dans le Pacifique. La Corée proposera une formation sur le fonctionnement du système de suivi de l'acidification aux fonctionnaires des Palaos et du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

L'**île Maurice** a annoncé la mise en place de 20 nurseries en vue de la régénération massive des coraux, s'ajoutant aux cinq qui existent déjà. Les travaux devraient commencer en 2018 et s'achever en 2022.

La **Nouvelle-Zélande** a annoncé qu'elle a rejoint l'Alliance internationale pour combattre l'acidification des océans.

La **Suède** a annoncé l'allocation de 15,6 millions d'euros (150 millions de couronnes suédoises), au cours des trois prochaines années au moins, à l'initiative «Eco Bonus», afin de soutenir des moyens de transport moins nocifs, dans le but de passer du transport terrestre au transport maritime.

Le **Royaume-Uni** a annoncé qu'il consacrerait 11,4 millions d'euros (10,1 millions de livres) entre 2016 et 2023 à la conception et à l'introduction d'un modèle de développement durable pour les habitats de mangrove. Le projet se concentrera sur le piégeage du carbone bleu, sur la gestion forestière et la gestion et l'amélioration de la pêche, sur la diversification des moyens de subsistance liés aux mangroves, sur la santé communautaire et sur l'autonomisation des femmes.

Les **États-Unis** ont annoncé que, pour 2017, ils avaient consacré 363 000 euros (433 875 dollars), dans le cadre de l'initiative «Utilisations pacifiques» de l'Agence internationale de l'énergie atomique, au Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans (OA-ICC), implanté dans les laboratoires de l'environnement à Monaco. Depuis 2010, les États-Unis ont au total alloué plus de 2 millions d'euros (2,3 millions de dollars) à l'OA-ICC.

Les **États-Unis** ont annoncé que leur administration océanique et atmosphérique nationale (NOAA) étendrait le programme de tutorat scientifique Pier2Peer des 49 paires de scientifiques actuellement actives à 60 paires d'ici la conférence Our Ocean de 2018, en mettant particulièrement l'accent sur les pays insulaires du Pacifique. NOAA a lancé Pier2Peer en avril 2016, dans le cadre du réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON). Le programme associe des chercheurs en début de carrière à des scientifiques plus expérimentés, ce qui donne lieu à des possibilités de création de réseaux et de collaboration et renforce les capacités scientifiques mondiales.

Les **États-Unis** ont annoncé une initiative de réseau d'observation de l'Arctique (US AON), qui créera et soutiendra des tâches ayant pour but de relier des contributions existantes des agences des États-Unis à des réseaux d'observation pan-arctiques mieux intégrés dans les environnements marins et terrestres. Des réseaux d'observation mieux intégrés donneront accès à des données, à une expertise et à des informations de haute qualité qui soutiendront la compréhension scientifique, les besoins des parties prenantes et les missions des agences, en matière par exemple de commerce, de sécurité et d'écosystèmes marins durables. Cette initiative soutient directement le processus du réseau d'observation durable de l'Arctique (SAON), qui a pour but de soutenir et de renforcer le développement d'engagements multinationaux en faveur des systèmes d'observation et de partage des données pan-arctiques durables et coordonnés.

La **fondation BNP Paribas** a annoncé qu'elle soutenait, par une donation d'un montant de 1,5 million d'euros, deux projets de recherche visant à améliorer la connaissance scientifique en matière d'incidence du changement climatique sur deux écosystèmes essentiels: les récifs coralliens et les systèmes polaires. En ce qui concerne les systèmes polaires, la fondation

soutiendra 13 équipes de chercheurs issus de six pays dans la réalisation du projet SENSEI (pour Sentinels of the SEa Ice, sentinelles de la glace de mer), qui a pour objectif de collecter des données sur les principaux prédateurs marins, qui serviront d'indicateurs pour l'écosystème de la glace de mer. En ce qui concerne les récifs coralliens, une équipe internationale de chercheurs procèdera à une évaluation complète du rôle de chaque espèce de poisson corallien dans les différents services écosystémiques des îles de la Polynésie française entre 2017 et 2019. De plus, en se basant sur plus de trente ans d'observations réalisées dans le Pacifique, l'équipe sera plus à même de prévoir de manière précise les conséquences du réchauffement climatique actuel sur les récifs coralliens.

Carnival Corporation & plc a annoncé la commande de sept paquebots de croisière alimentés au GNL, qui devraient être livrés entre 2018 et 2022. Ces nouveaux navires feront partie de la première génération de paquebots de croisière entièrement alimentés au GNL, au port et en pleine mer.

L'**alliance Clean Arctic**, conjointement avec la fondation européenne pour le climat, Eyak Preservation Council et l'exploitant de paquebots de croisière Hurtigruten ont annoncé qu'ils s'engageaient à poursuivre le développement d'une collaboration multipartite «Arctic Commitment» pour un océan Arctique sans fioul lourd. L'initiative viendra renforcer la mobilisation en faveur de l'interdiction de l'utilisation et du transport du fioul lourd dans l'Arctique. L'objectif est d'étendre l'«Arctic Commitment» à plus de cent porte-parole majeurs de l'Arctique, notamment des entreprises, des ONG environnementales et des communautés indigènes; de décrire des technologies innovantes montrant qu'il est possible d'abandonner l'utilisation du fioul lourd dans l'Arctique; de décrire des leaders du secteur innovants qui utilisent des alternatives au fioul lourd en Arctique; de lancer du matériel de communication sur les alternatives au fioul lourd; et de préparer un rapport de l'«Arctic Commitment» qui mette en valeur ses signataires et les «mots de sagesse» de certains des porte-parole pour l'Arctique. L'initiative s'achèvera à la fin de 2018.

Conservation International (CI) et **Bechtel Corporation** ont annoncé un nouveau partenariat destiné à mettre en œuvre des solutions d'infrastructures intégrées «vert-gris» pour les communautés les plus vulnérables face au climat des pays en développement. En associant CI et ses 30 années d'expertise en matière de conservation et Bechtel, l'une des entreprises d'ingénierie, de construction et de gestion de projet les plus respectées au monde, le partenariat permettra de combiner la capacité des écosystèmes naturels à protéger les côtes, à maîtriser les inondations et l'érosion et d'autres fonctions essentielles à la sécurité offerte par les infrastructures traditionnelles de génie civil à faible impact. Le projet débutera dans la région très vulnérable de Visayas, au centre des Philippines, et concevra d'ici 2018 des solutions «grises-vertes» fournissant à la fois une protection côtières contre les typhons, des moyens de subsistance durables pour les communautés côtières et des habitats essentiels à la vie marine, dans l'une des régions les plus riches en biodiversité de nos océans. La combinaison de solutions naturelles «vertes» et d'infrastructures «grises» apportera des solutions qui maximisent l'efficacité économique, minimisent les coûts et aident les communautés vulnérables.

Conservation International, Nature Conservancy, l'Union internationale pour la conservation de la nature, World Wildlife Fund et Wetlands International ont annoncé le

lancement de la Global Mangrove Alliance (alliance mondiale pour les mangroves). L'objectif de la Global Mangrove Alliance est d'accroître d'ici 2030 la superficie mondiale des habitats de mangroves de 20 % par rapport à aujourd'hui. Son objectif intermédiaire est de recueillir des engagements en ce sens de la part de dix gouvernements (deux ou trois par région) et de trouver dix nouveaux partenaires (issus du secteur privé et des ONG) d'ici 2022. Dans le but de catalyser de nouveaux investissements, l'alliance souhaite améliorer la gestion de l'utilisation des sols et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des mangroves sur le terrain. L'alliance travaillera au niveau local, régional et mondial afin d'obtenir des engagements de la part de ses partenaires, des gouvernements et du secteur privé en vue de mettre fin et d'inverser la perte de mangroves.

Coral Vita, une entreprise qui réalise des projets de restauration communautaires à grande échelle, a réaffirmé son engagement à transplanter d'ici 2020 5 000 coraux résistants au changement climatique provenant de sa ferme pilote d'élevage de coraux aux Caraïbes. Elle a annoncé qu'elle lancerait la première ferme à grande échelle (~ 100 000 fragments de corail) d'ici 2021, en utilisant des méthodes de pointe afin de booster la résistance des coraux au changement climatique, tout en multipliant par 50 les taux de croissance grâce à des modèles de ferme terrestre.

L'**Institut du droit de l'environnement** a annoncé le développement d'un dialogue de recherche et politique concernant les déplacements environnementaux dus au changement climatique dans les îles Marshall, qui bénéficiera de subventions d'un montant total de 19 000 euros, octroyées par l'Ocean Policy Research Institute et l'université de Tokyo.

Le **FEM** a annoncé des investissements d'un montant total de 17,8 millions d'euros (21 millions de dollars) ayant pour objectif de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation dans les zones côtières vulnérables face au changement climatique au Mozambique, au Libéria, en Guinée-Bissau et dans la région de la Méditerranée.

Le **groupe Grimaldi** a annoncé un programme de construction de la nouvelle génération de transrouliers, la «cinquième génération de navires verts de Grimaldi» (G5GG), dans le cadre d'un investissement plus large d'un montant total de 2 milliards d'euros (2,3 milliards de dollars) consacré à de nouvelles constructions, à l'allongement des navires et aux rénovations, sur une période de quatre ans, dans les nouvelles installations, destiné au trafic maritime à courte distance, avec une augmentation de 100 % de la capacité de fret par rapport aux meilleurs navires existants. Grâce à ces investissements, cette catégorie de navires connaîtra un apport sans précédent de technologie verte, notamment des moteurs à propulsion électronique raccordés à des systèmes de réduction des gaz d'échappement. Il s'agit des appareils d'économie d'énergie les plus innovants, qui comprennent des systèmes de lubrification à air, des panneaux solaires et des grandes batteries lithium-ion afin d'améliorer l'absence d'émissions dans les ports. Ainsi, le groupe Grimaldi a pour objectif d'atteindre d'ici 2020 une réduction des émissions de 50 % par cargaison transportée par voie maritime sur l'itinéraire le plus court entre le nord de l'Italie et l'Espagne, puis plus tard pour le cabotage continental national et sur les itinéraires scandinaves.

L'**Alliance internationale pour combattre l'acidification des océans** a annoncé que quinze de ses membres allaient développer des plans d'action contre l'acidification des océans d'ici

juin 2019. L'Alliance cherchera également à faire inclure l'acidification des océans et le changement des conditions océaniques dans les «contributions prévues déterminées au niveau national» (CPDN) définies conformément à l'accord de Paris lors de la COP 23 et de la COP 24. L'Alliance a également annoncé qu'elle s'engageait à passer des 47 membres actuels à plus de 60 membres d'ici juin 2018.

La **Chambre internationale de la marine marchande (ICS)** a annoncé la réduction des émissions de CO₂ afin d'atténuer la hausse des températures de l'océan et de prévenir l'acidification en: i) maintenant les émissions totales de CO₂ du transport maritime international en dessous des niveaux de 2008; ii) réduisant les émissions de CO₂ par tonne-kilomètre d'au moins 20 % d'ici 2022 par rapport à 2008. Les mesures techniques et opérationnelles adoptées par les entreprises de transport maritime constitueront le principal moyen pour atteindre ces objectifs.

La **confédération générale italienne des entreprises, des professions libérales et des indépendants (Confcommercio)** a annoncé qu'elle allouerait 50 000 euros en 2018 au «Projet DUE - Plongeurs unis pour l'environnement». En partenariat avec l'université de Bologne, l'association professionnelle des moniteurs de plongée, SCUBAPRO et ANSA, le projet prévoit un programme de suivi de la biodiversité en Méditerranée, se basant sur les observations faites par les plongeurs loisirs. En 2018, grâce aux investissements de Confcommercio, le projet sera étendu et ciblera l'ensemble des touristes, qui détecteront l'évolution de la biodiversité marine en observant et en remplissant un simple questionnaire, qui sera ensuite analysé par l'université de Bologne. Le projet DUE permet d'améliorer les connaissances relatives à un possible changement de la biodiversité de la mer Méditerranée dû aux activités humaines et au changement climatique, tout en sensibilisant à la question de la santé des océans.

MAN Diesel & Turbo SE a annoncé un fonds d'un montant de 2 millions d'euros, consacré à dix réaménagements en faveur du GNL afin d'améliorer l'efficacité environnementale et l'empreinte écologique des navires existants. MAN Diesel & Turbo SE encourage l'utilisation de gaz naturel liquéfié (GNL) en remplacement du fioul lourd et la transition vers des carburants de synthèse basés sur l'électricité afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Microsoft a annoncé aujourd'hui la création d'un «prix européen AI for Earth pour les océans» dans le cadre du programme AI for Earth lancé en juin 2017, qui a octroyé 2 millions de dollars, sous la forme de subventions donnant accès à des outils d'intelligence artificielle et de l'informatique en nuage et aux ressources permettant de bien les utiliser, à des organisations travaillant sur les problèmes liés à l'eau, à l'agriculture, à la biodiversité et au changement climatique. Le «prix européen AI for Earth pour les océans» réservera une partie de ces fonds aux travaux sur les océans réalisés par des institutions de recherche établies dans l'Union. Le prix donnera accès aux ressources informatiques et aux outils scientifiques des données Azure aux candidats retenus qui se consacrent à la résolution des défis liés aux océans. Les demandes doivent être déposées avant le 15 décembre 2017 et les attributions de subventions seront annoncées dans les quatre à six semaines. Les subventions ont une durée d'un an.

L'**Autorité portuaire de la mer Adriatique nord (NASPA)** a annoncé plusieurs engagements: promouvoir le renouvellement et la prolongation de l'accord du pavillon bleu de Venise en 2018 et 2019; réduire de plus de 40 % à l'échelle locale les émissions de matières particulaires dues aux croisières, en utilisant des carburants MDO et MGO au lieu de fioul lourd, dès l'entrée dans la lagune de Venise par le canal du Lido et non pas uniquement lors de la phase de séjour, comme le prévoit la loi; évaluer, à l'aide d'une méthodologie de niveau 3 EMEP/AEE (AEE 2009 - mars 2011), l'analyse coût-bénéfice de la mise en œuvre du pavillon bleu de Venise; et publier en ligne l'ensemble des données liées aux résultats du pavillon bleu de Venise. Le «pavillon bleu de Venise» consiste en un accord volontaire signé chaque année par les autorités locales et les compagnies de croisière afin d'encourager l'utilisation de carburants verts (avec une teneur en soufre inférieure à 0,1 %) dans la lagune de Venise. En 2017, toutes les compagnies de croisière faisant escale dans le port de Venise ont signé cet accord volontaire. La NASPA encouragera également l'accord de pavillon bleu dans d'autres ports italiens et de la région Adriatique.

La **plateforme pour le climat et l'océan**, la **France** et la **COI-UNESCO** ont annoncé le lancement de l'Alliance des initiatives Océans et Climat (AIOC) en février 2017. La France a octroyé 300 000 euros à l'Alliance. L'Alliance a pour ambition de promouvoir l'intégration d'initiatives pour l'océan liées au climat dans le Plan mondial d'action pour le climat et de renforcer la résilience des océans, en s'efforçant de réaliser l'objectif de développement durable 14 des Nations unies. Les objectifs de l'Alliance comprennent la prise en compte des opinions de la société civile dans les dynamiques internationales; la réduction du manque d'informations relatives aux océans ou au climat et le partage des informations scientifiques existantes; et le recensement de synergies entre les initiatives internationales sur l'océan et le climat. En conséquence, l'Alliance publiera son premier rapport sur l'état d'avancement de l'action pour les océans et le climat lors de la journée d'action pour les océans de la CCNUCC COP 23.

La **fondation Ocean** a annoncé une initiative de 1,05 million d'euros (1,25 million de dollars) pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre l'acidification des océans en 2017 et 2018, au profit notamment des pays en développement, qui comprendra des ateliers pour le renforcement des capacités politiques et scientifiques, ainsi qu'un transfert de technologies en faveur des pays d'Afrique, des îles du Pacifique, d'Amérique centrale et des Caraïbes. Cette initiative annoncée en 2016 a été étendue en ce qui concerne les points suivants: la hausse des engagements de financements provenant de partenaires publics et privés, le nombre de scientifiques invités et le nombre de kits offerts.

OFDC a annoncé qu'il apportait son soutien à un programme quadriennal à Taïwan, pour un montant de 14,2 millions d'euros (17 millions de dollars). Ce programme est consacré à la recherche sur l'utilisation de récif artificiels en tant qu'habitats marins convenables et à l'élimination du matériel de pêche abandonné et des débris marins autour des îles Penghu.

Le **Port de Civitavecchia** a annoncé son engagement à améliorer la qualité de l'air et à réduire les matières particulaires de plus de 97 % d'ici 2025 (par rapport à 2015), en mettant en place une station-service de GNL en 2018 pour approvisionner en méthane les camions, les véhicules utilitaires lourds et les petits bateaux, puis un poste de soutage de GNL en 2023

pour approvisionner en méthane tous les grands navires. Cela représenterait une dépense en capital de 90 millions d'euros.

Le **Port de Civitavecchia** a annoncé son engagement à répondre d'ici 2023 à 50 % des besoins en énergie à terre en utilisant des convertisseurs d'énergie à colonne d'eau oscillante (CEO). En 2018, le port mettra en place la première CEO et, d'ici 2020, le premier prototype de convertisseur d'énergie à CEO, dérivé de la technologie mini-hydraulique (WaveSax). Ce prototype devrait être installé du côté marin du quai, puisqu'il s'agit d'un petit appareil modulaire, doté d'un système de protection intégré en cas d'événements extrêmes. La dépense totale en capital pour ce développement s'élève à 12,5 millions d'euros.

Le **Port de Vigo** a annoncé qu'il réduirait de 30 % ses émissions (CO₂, SO_x et NO_x) et atteindrait une autosuffisance énergétique de 3 % d'ici 2022. À cet effet, il entreprendra des actions promouvant l'utilisation du GNL et l'application d'actions innovantes en matière de piégeage de CO₂ par les algues, il soutiendra la mise en œuvre à titre de projet pilote d'une autosuffisance en énergie propre à 100 % dans le parc national naturel des îles Cies et sensibilisera et formera au moins 1 000 utilisateurs du Port de Vigo (toutes activités confondues) à la nécessité d'une énergie propre et bleue.

Resolute Marine Energy a annoncé le lancement de son premier système Wave2OTM au Cap-Vert, dans le cadre duquel elle formera entre cinq et dix travailleurs locaux et fournira des équipements de surveillance marine de pointe, d'une valeur d'environ 208 000 euros (250 000 dollars) à l'INDP, l'institut capverdien de la pêche, d'ici le quatrième trimestre 2019.

Le **Science for Nature and People Partnership (SNAPP)** a annoncé qu'il s'engageait à fournir des solutions adaptables et reposant sur des faits pour relever les défis mondiaux dans le domaine des océans, au carrefour entre la conservation de la nature, le développement durable et le bien-être humain. Les groupes de travail du SNAPP ont examiné des solutions scientifiques à un certain nombre de problèmes liés à l'océan. Regroupant 210 personnes, 76 institutions et 23 pays, sept groupes ayant pour thème l'océan traitent les questions suivantes: défenses des côtes; bassins versants; pêches à données limitées; mesures pour les pêches; aquaculture extracôtière; restauration côtière; évaluation des indicateurs bioculturels. Les recherches incluent: des efforts pour évaluer les défenses côtières qu'apportent les réserves naturelles et côtières face aux tempêtes et à la hausse du niveau de la mer; l'élaboration d'un outil aidant la gestion des pêches lorsque les données sur la pêche en question sont limitées; la définition de la manière dont (et de l'endroit où) l'aquaculture extracôtière peut faire pleinement partie de la sécurité et de la viabilité alimentaires mondiales; et la détermination de la manière dont les décisions relatives à l'utilisation des sols dans les îles du Pacifique ont une incidence sur la santé des habitats coralliens et sur la gestion des pêches locales. Le partenariat a investi 1,1 million d'euros (1,3 million de dollars) dans cette initiative et s'engage à dépenser au moins 500 735 euros (598 537,42 dollars) supplémentaires pour ces projets.

Surfrider Foundation Europe a annoncé qu'elle travaillerait en partenariat avec les propriétaires de navires et les principales parties prenantes maritimes afin de réduire les émissions dues à la navigation, en promouvant un label de navigation durable en France

d'ici 2025. Ce label aura pour but de certifier que les entreprises ont mesuré et réduit leurs émissions de CO2 tout au long de la chaîne de transport de leurs produits, du producteur au vendeur, et que cet effort est visible pour les consommateurs.

La **fondation Tara Expeditions** a annoncé un investissement allant jusqu'à 9 millions d'euros dans le cadre de son programme Océan, financé par les institutions et le Fonds français pour l'environnement mondial. La France a fourni 2 millions d'euros à cette initiative. Le programme investira dans la recherche, l'innovation, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans le domaine des études sur le plancton en lien avec le changement climatique. Après avoir collecté 35 000 échantillons et séquencé de plus de 40 milliards de gènes, la fondation Tara Expeditions a annoncé que des institutions de recherche d'Amérique du Sud et d'Afrique se joindraient au programme.

La fondation **Tara Expeditions** a annoncé, dans le cadre de son programme d'expédition au Pacifique et du programme scientifique qui s'y rapporte, un investissement s'élevant jusqu'à 9 millions d'euros pour la recherche sur les écosystèmes des récifs coralliens, qui couvrira un effort de séquençage génétique sans précédent visant à mieux comprendre la biologie des récifs pour être en mesure de mieux les protéger dans un climat qui change rapidement.

Le **forum économique mondial** et ses membres ont annoncé de nouveaux ajouts à la liste des entreprises, des gouvernements et des organisations internationales qui assurent la traçabilité complète du thon. Ils ont également annoncé une Ocean Data Alliance mondiale, qui regroupe les principales entreprises de technologies et de données du monde, ainsi que des organisations scientifiques. L'Ocean Data Alliance créera les outils technologiques nécessaires à une traçabilité complète du thon d'ici 2020, conformément à la déclaration sur la traçabilité du thon.

XL Catlin a annoncé qu'elle s'engageait à consacrer entre 2,1 et 2,5 millions d'euros (2,5 - 3 millions de dollars) sur la période 2017-2018 à son initiative sur les risques de l'océan, qui a pour but d'aider les dirigeants à mieux se préparer pour lutter contre les conséquences possibles des changements de l'océan et de générer des solutions innovantes et dynamiques. Au cours de ces deux années, l'initiative mettra en place un nouveau flux de financement pour la recherche dans le domaine des risques de l'océan menée par des scientifiques en début de carrière; organisera le premier sommet sur les risques de l'océan (Bermudes, mai 2018); publiera de nouveaux rapports de risque ainsi qu'un programme d'engagement mondial sur les incidences financières du réchauffement des océans; et continuera de financer le programme d'éducation aux océans de XL Catlin, qui a pour but d'améliorer la connaissance de l'océan auprès de 10 millions d'enfants d'ici 2020.

Prochaines conférences Our Ocean

L'Indonésie organisera la conférence Our Ocean 2018.

La Norvège organisera la conférence Our Ocean 2019.

La République de Palaos a annoncé lors de la conférence de 2017 qu'elle organiserait l'édition 2020 de Our Ocean.